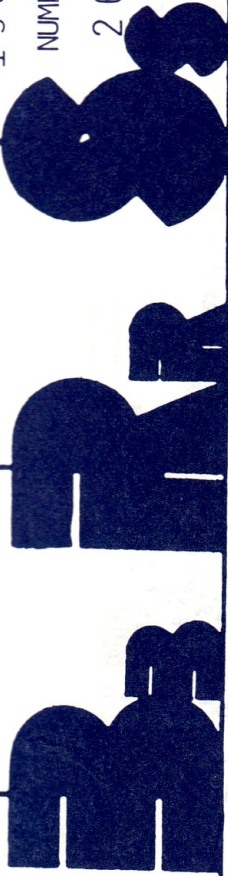


SEPTEMBRE
1987

NUMÉRO
260



Bulletin
édité par le Syndicat
National des Travailleurs
de la
Recherche Scientifique
(S.N.T.R.S.-C.G.T.)
ISSN 0180-5398
CP 50050
directeur de la Publication
A. MONTANTIN
25, rue de Chevrouse
91400 ORSAY

19^{ème} **ENTRES** du S.N.T.R.S.-C.G.T.

24-25-26-27 NOVEMBRE 1987

Université d'Orsay (91)

RAPPORT D'ACTIVITÉ
de la Commission Executive

1. LES ÉVOLUTIONS DES ORGANISMES DE RECHERCHE ET L'EMPLOI SCIENTIFIQUE

- 1.1. 1985
 - DÈS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 85
 - BUDGET EMPLOI SCIENTIFIQUE AVALITIQUE SCIENTIFIQUE LE STATUT
 - LES INSTANCES D'ÉVALUATION LES LUTTES
 - BIJAN DE LA C.O.P. RECHERCHE INDUSTRIELLE FINANCEMENT EMPLOI LE NIVEAU DES LUTTES
 - ET PLANTRIENNAL L'ANALYSE DE LA C.E. EUREKA
 - ÉVOLUTIONS INTERNES DU CNRS SERVICES GÉNÉRAUX
 - ET DE L'INSERM LUTTES FACE À L'ABSENCE DE CONCERTATION
- 1.2. 1986
 - LE CNRS AU COEUR D'UN DÉBAT BUDGET EMPLOI
 - POLITIQUE
 - APRÈS LE 16 MARS DANS LA RECHERCHE
 - LES ÉVOLUTIONS IMPULSÉES LES GRANDES LIÈNES DE LA RÉFORME... SUSPENSION DU COMITÉ NATIONAL
 - AU CNRS ET SES CONSÉQUENCES
- 1.3. 1987
 - L'ÉVOLUTION DE L'INSERM ... SE PRÉCISENT EN AOÛT TRANSFORMATION DU COMITÉ NATIONAL
 - L'AFFAIBLISSEMENT DE DÉCRET ORGANIQUE ET RESTRUCTURATION DES UNITÉS DE RECHERCHE
 - L'ORGANISME EMPLOI SCIENTIFIQUE
 - LES LUTTES ... PAR LE BIAIS DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
 - ... PAR LE BIAIS DE L'EMPLOI SCIENTIFIQUE
 - ... PAR UN NOUVEAU TYPE DE PILOTAGE PAR L'ANAL
 - ... PAR LE RECUL DE LA DÉMOCRATIE
 - ... PAR LA RÉFORME ORGANIQUE
 - LES LUTTES

2. STATUT ET TITULARISATION

- 2.1. LES STATUTS PARTICULIERS
- 2.2. LA PRIME
- 2.3. LA TITULARISATION DES MI-Temps
- 2.4. LA RECONNAISSANCE DE LA QUALIFICATION

2.5. LES ASSISTANTS INGÉNIEURS

3. LA VIE DU SYNDICAT

- 3.1. CHAQUE ÉLECTION EST UN VÉRITABLE ENJEU
- 3.2. L'INFLUENCE DU SNTS-IGT AU CNRS
 - 20.1. UN PREMIER BILAN
 - 20.2. LES PROPOSITIONS DU SNTS-IGT
- 3.3. UN PHÉNOMÈNE PRÉOCCUPANT : LA PAISSE DE LA PARTICIPATION
- 3.4. L'INFLUENCE DU SNTS-IGT À L'INSERM
- 3.5. L'INFLUENCE DU SNTS-IGT À L'INRIA
 - 21.1. LES CAP.
 - 21.2. LES CONCOURS
 - 31.1. LE CNRS 85
 - 31.2. LE C.A. 86
 - 31.3. LES CAP 86
 - 31.4. LE COMITÉ NATIONAL 87
 - 31.5. LES CAP 86
 - 31.6. L'INFLUENCE DE LA PLATE-FORME SNTS-IGT / SNTS-FEN / SNTS-EN-FEN
 - 31.7. LE COMITÉ NATIONAL 87

Le 19ème CONGRES de notre syndicat se tiendra à l'Université d'ORSAY (Savoie) du Mardi 24 Novembre au Vendredi 27 Novembre 1987.

L'ordre du jour est le suivant :

- Examen et approbation du rapport d'activité de la C.E.
- Examen et approbation du document d'orientation.
- Examen et approbation du programme d'action.
- Modifications statutaires.

19 ème CONGRES
DU SNTRS-CGT

Ainsi que le prévoient les statuts du SNTRS-CGT, chaque adhérent reçoit sous forme de journal syndical, les documents préparatoires à la discussion du 19ème CONGRES : le Programme d'action, le document d'Orientation et le Rapport d'activité de la C.E.

REPRESENTATION DES ADHERENTS

Toute section constituée comptant en 1986 au moins 5 adhérents (1 adhérent = 1 carte payée et retournée au siège du syndicat avant le 1/10/87, avec 10 timbres payés) a droit à un délégué. Au-delà, voir tableau ci-dessous :

de	5 adhérents	à	25 adhérents	1 délégué
de	26	à	50	2 délégués
de	51	à	75	3 délégués
de	76	à	100	4 délégués
de	101	à	125	5 délégués
de	126	à	150	6 délégués
de	151	à	175	7 délégués
de	176	à	200	8 délégués

VOTE DU RAPPORT D'ACTIVITE

Les sections se prononcent sur le rapport d'activité par mandats :
Chaque section a un nombre de mandat égal au nombre de ses adhérents (1 adhérent = 1 carte payée avec 10 timbres payés).

VOTES AU CONGRES

Les votes sur l'ensemble des questions soumises aux débats du Congrès ont lieu conformément à l'article 17 des statuts du syndicat :

Article 17. — L'assemblée plénière du Congrès est souveraine pour traiter et résoudre les questions posées à l'ordre du jour.

— Les décisions sont prises à la majorité des voix des délégués, les votes ont lieu à main levée, toutefois un vote par appel nominal ou par mandats peut être décidé par le Congrès à la demande d'un délégué ou président de séance.

— Les votes par procuration ne sont pas admis.

— Un délégué ne peut se faire remplacer que par un délégué suppléant élu par la même Assemblée générale de section.

— Les travaux du Congrès sont dirigés par un bureau composé de membres élus parmi les délégués à la première séance du Congrès.

2 bis.

19ème CONGRES - PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS STATUTAIRES

Ancienne rédaction

Propositions de modifications statutaires

TITRE I — CONSTITUTION

Article 1. — Il est formé parmi les personnels ingénieurs, techniciens et administratifs, actifs et retraités :

- du Centre National de la Recherche Scientifique (C.N.R.S.) ;
- de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (I.N.S.E.R.M.) ;
- des organismes de recherche dont les personnels sont ou désirent être réglés par assimilation au statut des I.T.A. du C.N.R.S. ;

adhérents aux présents statuts, un syndicat ayant pour titre SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE C.G.T.

ARTICLE 1

Avant "...Ingénieurs, Techniciens et Administratifs"

Ajouter : "Chercheurs"

Remplacer le texte après le 3ème tiret par :

" -de l'Institut National de Recherche en Informatique et Automatique (I.N.R.I.A.)

Article 10. — CONSEIL SYNDICAL NATIONAL.

Dans l'intervalle des Congrès du S.N.T.R.S.-C.G.T., le Conseil syndical national a qualité pour prendre toutes mesures nécessaires à l'application des décisions du Congrès ainsi que celles qu'impose l'évolution de la situation.

Il est composé :

- des membres de la Commission exécutive élus par le Congrès,
- de délégués élus par les sections nationales,
- de délégués élus par les régions.

Le nombre de ces délégués est déterminé de la façon suivante :

- jusqu'à 100 adhérents : 1 représentant,
- au-dessus de 100 adhérents : 1 représentant supplémentaire.

Par 100 ou fraction de 100 supérieure à 25 le nombre d'adhérents est calculé sur le nombre de timbres payés dans l'année qui précède la réunion du C.S.N. sur la base de 1 adhérent par 10 timbres payés.

Les secrétaires régionaux du syndicat et les élus dans les instances fédérales et confédérales de la C.G.T. font partie du C.S.N. à titre consultatif.

Le C.S.N. se réunit obligatoirement deux fois par an et extraordinairement sur convocation de la commission exécutive ou en cas d'urgence du Bureau national.

Les décisions du C.S.N. sont prises à la majorité simple, sauf dans les deux cas suivants :

Toute reconsidération de l'orientation décidée par le congrès doit être acquise à la majorité des deux tiers du C.S.N. Elle entraîne la convocation immédiate d'un congrès extraordinaire.

Cette majorité des deux tiers est également requise pour toute modification qui s'avérerait nécessaire dans la composition de la Commission exécutive ou du Bureau national. Les raisons ayant conduit à ladite modification devront être débattues au plus prochain congrès.

ARTICLE 10

Cinquième alinéa

Ajouter après "élus" : "proposés par le syndical national"

TITRE VIII — SIÈGE DU SYNDICAT

Article 24. — Le siège du Syndicat est fixé : 57, avenue d'Italie, 75013 PARIS. Il pourra être transféré en tout autre lieu par la Commission exécutive ou, si les circonstances l'exigent, par décision du Bureau sanctionnée ultérieurement par la Commission exécutive.

ARTICLE 24

Remplacer : "57, avenue d'Italie 75013 PARIS"

par : "25, rue de Chevreuse 91400 ORSAY"

RAPPORT D'ACTIVITÉ de la Commission Exécutive

Trois années se sont écoulées depuis le 18ème congrès du SNTRS-CGT à Mondonville du 23 au 26 Octobre 84. Le document d'orientation adopté alors soulignait l'importance de cette année 84 :

"L'année 1984 marque incontestablement un tournant : d'une part la coalition de gauche issue de la volonté de changement exprimée en Mai-Juin 1981 n'est plus, d'autre part le Gouvernement a confirmé une série d'abandons : loi sur l'enseignement, loi sur la liberté de la presse (...) et surtout un budget 1985 d'une extrême rigueur pour les salariés. D'une façon générale le Gouvernement s'est éloigné des préoccupations exprimées par le monde du travail traversé par un fort courant de déception".
(Doc. orientation 19ème Congrès)

Plus précisément, au nom de la rentabilité, une politique de casse industrielle et de redéploiement à l'étranger va en s'aggravant. La rigueur à l'égard des salariés, commencée dès Juin 82, s'accroît. La barre des 2,5 millions de chômeurs est franchie. Les travailleurs vont devoir lutter contre une remise en cause du droit à l'emploi, de la durée du travail autrement nommée "flexibilité".

Dans la Recherche, les objectifs de la LOP sont adaptés à la croissance d'un PIB proche de zéro ; des priorités sont définies à l'intérieur des programmes mobilisateurs. Au sein des organismes de recherche, certains secteurs sont menacés de redéploiement.

L'essentiel du contentieux revendicatif au CNRS et à l'INSERM est lié au statut et mesures d'accompagnement : le décret cadre a été promulgué le 30/12/83. Les discussions sont en cours sur les décrets particuliers par organisme. Elles sont fortement marquées par le contexte décrit plus haut : le plan de reclassement est abandonné, aucune adaptation n'est envisagée pour prendre en compte la spécificité des organismes.

Les personnels s'interrogent pour savoir si, après plus de trois ans de discussions, le statut verra enfin le jour. Le syndicat appelle à agir autour des mesures indispensables pour accompagner les statuts :

- reclassement de tous les personnels déclassés, ITA et Chercheurs,
- égalité de prime des administratifs avec leurs collègues techniciens et ingénieurs,
- titularisation des agents à 1/2 temps,
- intégration de tous les agents classés en 2B et en 2D dans le corps des Assistants-Ingénieurs,
- conditions spécifiques pour le rachat des retraites,
- rétroactivité des décrets particuliers au 01/01/84.

C'est dans ce contexte que le document d'orientation et le programme d'action du 18ème congrès ont été élaborés. Il appartient aujourd'hui aux syndiqués d'examiner l'activité du syndicat pendant cette période qui a vu s'accroître la dégradation et la façon dont la Commission Exécutive a mis en œuvre les orientations sur lesquelles elle a été élue. Pour cela le rapport d'activité est structuré autour de quelques grands thèmes (dont le traitement se veut chronologique et analytique) :

1. * LES EVOLUTIONS DES ORGANISMES DE RECHERCHE ET L'EMPLOI SCIENTIFIQUE,
2. * LE STATUT DES PERSONNELS ET LA TITULARISATION,
3. * LA VIE DU SYNDICAT,
4. * LE RENFORCEMENT,

5. * LA DEMOCRATIE SYNDICALE,
6. * LE SNTRS-CGT DANS LA CGT,
7. * LES RELATIONS AVEC LES AUTRES SYNDICATS,
8. * LES ACTIONS SOCIALES,
9. * PAIX - SOLIDARITE - DROITS DE L'HOMME.

1. LES ÉVOLUTIONS DES ORGANISMES DE RECHERCHE ET L'EMPLOI SCIENTIFIQUE

• 1.1. 1985

DES LE DEBUT DE L'ANNEE 85

le fonctionnement des organismes de recherche est modifié, en particulier au CNRS.

BUDGET

La perception en est immédiate avec le budget, marqué par une diminution des dépenses de l'Etat. Dans l'ensemble de la recherche, cela se traduit par :

- une débudgétisation pour 2 programmes aéronautiques et l'IRCHA. Le mécanisme avait déjà été amorcé en Juin 84 : pour récupérer une partie des crédits annulés, le CNES et le CEA avaient dû recourir à l'emprunt.
- "Priorité relative" pour le BCRD (Budget Civil de Recherche et Développement) qui correspond en fait à une décroissance.
- Aucun contrôle sur les fonds distribués par l'Etat aux industriels.
- Pour l'emploi scientifique, le retour à une croissance différenciée ITA/Chercheurs.

Le Budget 85 consacre donc le tournant amorcé en 84 et les différentes annulations ou régulation depuis 82. Il est désormais évident que la Dépense Nationale de Recherche et Développement n'atteindra pas les 2,5 % du Produit Intérieur Brut comme le prévoyait la Loi d'orientation et de programmation

Dans les organismes de Recherche Publique, en particulier au CNRS et à l'INSERM, les budgets "consacrent la rupture avec la LOP" et ne répondent pas aux besoins.

La CE du 12 Mars 1985 insiste sur la nécessité d'être attentif aux modifications en profondeur qui s'opèrent dans la politique scientifique du CNRS :

" La Direction se fixe pour objectif d'aménager l'avenir du CNRS dans une situation de crise durable. Alors que les objectifs fixés par la LOP n'ont pas été atteints, elle tente d'adapter sa politique scientifique à un budget à tendance dégressive.

Le "schéma directeur glissant" 1984-1987 qu'elle a adopté amplifie les données des plans précédents. Pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés la Direction vise principalement à réduire la part de la masse salariale dans le budget du CNRS. Pour y parvenir elle tente de réduire le Ne (nombre équivalent chercheurs : nombre de chercheurs et enseignants-chercheurs par labo). C'est ce qui la conduit notamment à réévaluer les rapports CNRS Université, à stopper l'accroissement des effectifs ITA.

Par ailleurs elle maintient la contribution du CNRS à 70 % du soutien de base de ses unités propres, à 40 % pour les unités associées, ce, sur la base d'un "coût cible" (coût d'une recherche dite compétitive rapporté au nombre de chercheurs à soutenir) dont les critères ne sont pas connus...

Les axes de sa politique :

- Rigueur de financement des grands équipements.
- Renforcement des équipements mi-lourds (moins de 3 millions de francs).
- Maintien au niveau de 1984 des actions sur programmes." (CE 12 Mars 85)

EMPLOI SCIENTIFIQUE

Quant à la politique de l'emploi scientifique :

"Elle est marquée avant tout par la volonté de réduire la part de la masse salariale dans le budget. Ce, bien entendu, en dehors de toute hypothèse permettant d'envisager un accroissement de la masse budgétaire qui diminuerait le poids relatif de la masse salariale dans le budget..."

Concernant les chercheurs :

" La Direction se fixe pour objectif de recruter 450 jeunes Chercheurs par an. Elle veut ainsi :

- * rajeunir le corps des Chercheurs,
- * assurer de bonnes perspectives de carrière,
- * accroître la mobilité externe"

Pour réaliser cet objectif à partir de créations d'emploi insuffisantes (Mr PAPON se place d'emblée dans le cas de zéro création !) et d'un flux de départ de 100/an, elle n'envisage de recruter que 100 chercheurs sur postes statutaires. Et propose d'accueillir 300 à 320 boursiers post-doctorant/an aux lieux et places des recrutements. "Ces bourses dites "Post-Doc" consistent en fait à recruter de jeunes Chercheurs ayant passé la nouvelle thèse pour 3 ans non renouvelables. Ce serait la création d'un nouveau corps de hors-statuts, à emploi précaire au CNRS". (CE du 12 mars 85).

Le syndicat s'oppose à cette précarisation et s'attache avec le SNCS-FEN à créer le rapport de force pour y faire échec. La Direction du CNRS abandonne son projet. Un an plus tard elle fera une autre proposition sous le même vocable mais dans le cadre de 300 créations d'emploi et 520 recrutements. (voir page 11)

Quant aux ITA :

"La ligne directrice est adaptation aux besoins de la technologie et des programmes de recherche. Cette adaptation passe :

- * par le développement de "profils pointus"
 - * par leur adaptation à l'évolution des technologies,
 - * par le redéploiement des ITA sur les thèmes stratégiques.
- L'absence de recrutement conduit la Direction à une approche différenciée des différents corps techniques."

(CE du 12 Mars 1985)

POLITIQUE SCIENTIFIQUE

Cette répartition des moyens et des personnels s'accompagne de nouveaux modes d'intervention et de programmation : le Conseil Scientifique du 5/2/85 et le Conseil d'Administration du 7/2/85 examinent le Schéma Directeur 85-87.

Celui-ci ne reprend pas l'évolution des différents départements et met l'accent sur le développement prioritaire de 20 thèmes stratégiques. Le SNTRS-CGT porte alors l'appréciation suivante :

" A propos de la double approche "sectorielle" et "thématique" le poids des "20 thèmes" nous semble tel qu'il faille craindre que les dynamiques sectorielles en souffrent. Il est ainsi prévu que près de 50 % des moyens seront consacrés à des actions inter ou extra-sectorielles. On peut se demander si on ne risque pas d'assister à une restructuration "rampante" du CNRS par ce biais dont les A.R. I.(*), les Instituts Fédératifs ou les Commissions interdisciplinaires pourraient préfigurer les contours."

(SNTRS-INFO N° 6 du 28 Février 1985)

(*) ARI : Actions de Recherche Intégrées.

LE STATUT

La sortie de décrets particuliers parachevant le statut de titulaires a lieu dans ce contexte de redéploiement et d'austérité. Les statuts en sont fortement marqués (voir thème "statut et titularisation"). Aux insuffisances s'ajoutent les incertitudes sur les primes et les mi-temps.

Ainsi dans le même temps où les personnels de la Recherche se voient reconnaître leur statut de fonctionnaire, le gouvernement relayé par les Directions d'organismes développe ou met en place la précarisation de l'emploi scientifique pour suppléer aux moyens insuffisants : pour les ITA ce sont des contrats à durée déterminée qui sont envisagés pour les Ingénieurs de haut niveau au CNRS, et dans l'ensemble des organismes le recours aux TUC et aux vacations dont les crédits ont augmenté de 40% en 84 pour compenser le gel des postes administratifs.

LES INSTANCES D'EVALUATION

C'est également à l'occasion de la mise en place du statut de titulaire que s'ouvre la brèche d'une réforme du Comité National. Le SNTRS-CGT analyse ainsi cette évolution :

"C'est d'abord la fonction de recrutement du Comité National qui se trouve abolie par l'instauration de jurys qui auront seuls pouvoir de décision. On aurait pu croire que leur composition se fasse à l'image de la section : il n'en est rien, puisque seuls les NOMMES parmi ses membres de RANG EGAL formeront le jury d'une section et NE SIEGERONT QU'ENTRE EUX.

Telle est, du moins, l'interprétation retenue par la Direction Générale. Ce système consomme la disjonction entre la politique scientifique et celle de l'emploi. Celle-là même que recommandait Mr MASSENET à l'époque où se préparaient les réformes de 1979 (annulées en 1981...).

L'affaire est sérieuse. Il s'agit en fait d'une VRAIE REFORME du Comité National. Une réforme "douce" introduite par la bande au nom "des règles et principes généraux de la fonction publique". (...) Ce transfert de prérogatives au profit des jurys met fin à la cohérence ainsi qu'au caractère représentatif de toutes les catégories qui faisaient l'originalité du Comité National.

Car l'une des conséquences de cette situation nouvelle, c'est la mise à l'écart presque totale des ITA durant les sessions de printemps. Curieuse destinée pour ces catégories de personnel qui ont décidément beaucoup de mal à se voir considérées comme des travailleurs scientifiques à part entière : en 79, seuls les Ingénieurs accèdent au droit de siéger, en 81 tous les ITA sont rétablis dans ce droit et en 85 ils se

retrouvent membres du Comité National à mi-temps".
(déclaration à la presse le 25 Février 1985).

A l'INSERM, les ITA sont également exclus des Commissions Scientifiques Spécialisées pendant la session de recrutement des chercheurs. La Direction de l'INSERM vient de céder à la pression de la DATAR et transfère autoritairement une unité de recherche située en Région Parisienne à Rouen. Cette décision en rappelle d'autres prises au niveau politique sans consultation de la Communauté scientifique et technique : le transfert du CDST à Nancy, les implantations des Synchrotrons et Cyclotrons médicaux. De même la création de l'INSU est décidée alors que le département TOAE vient de reporter un colloque de prospective.

Les luttes

Le SNTRS-CGT s'attache à impulser et dynamiser les luttes et à mettre le syndicat en capacité d'appréhender les évolutions qui s'opèrent : une journée d'étude sur le statut, une réunion des responsables de secteurs élus au Comité National du CNRS, une journée d'étude sur la politique scientifique de l'INSERM. Pour les actions :

---- Quinzaine d'action du 1er au 15 décembre avec temps fort le 6/12 sur statut, emploi, pouvoir d'achat.

---- Journée Nationale le 1er février avec A.G. en Région parisienne, au QAF par la plateforme SNTRS-CGT/SNCS-FEN/SNPCEN-FEN qui prépare, avec une campagne d'A.G. décentralisées et de pétitions, l'action du 21 mars 85 dans le cadre des journées UGFF/Services Publics. Cette journée rassemblera plusieurs centaines de personnes en Province et 1200 en Région parisienne (2 rassemblements, l'un au QAF, l'autre à la Salpêtrière pour l'INSERM se rejoindront au Ministère de la Recherche). Le SGEN de son côté y appelle de façon convergente sur ses objectifs en raison de désaccords avec notre appréciation sur les mi-temps, les primes et les 2B/2D : "tout n'est pas possible", ou "aucune chance d'y parvenir" !

La plateforme, quant à elle, place l'emploi scientifique au coeur de cette journée qu'elle prolonge par un nouvel appel au CNRS et au MRT le 26 Mars à l'occasion de l'ouverture de la session du Comité National et de la réunion de travail sur les primes.

L'action va prendre une dimension plus transversale, associant l'ensemble des organismes de recherche et l'Université à l'occasion de la préparation et de l'adoption du Plan Triennal (86-88). C'est le C.S.N. du 12 Avril 1985 qui mandate la direction du syndicat pour organiser une grande initiative associant les composantes syndicales de la Recherche publique et privée.

BILAN DE LA L.O.P. ET PLAN TRIENNAL

La fin de la LOP coïncide avec une période de difficultés accrues dans le pays : aggravation du chômage, renoncement à la défense du marché intérieur, remise en cause des garanties sociales, autorisation administrative de licenciement. Les objectifs de la LOP ont été exécutés à 50 % à peine :

Prévu	Réalisé
Dépense nationale de Recherche 2,5 %	/ Produit Intérieur Brut 2,01 %
Part de la Recherche Industrielle dans le P.I.B. 1,5 %	1,25 %
Budget civil recherche (en volume par an) 17,8 %	7,1 %
Recherche fondamentale 13 %	6,1 %
Recherche industrielle 8 %	5 %
Emploi scientifique (par an) 4,5 %	2,1 % (3,3% chercheurs) (1,6% ITA)

Dans nos organismes :

---- CNRS : la progression annuelle moyenne a été de + 3,8%. Conséquences : des départements entiers sont en difficultés, les moyens attribués aux équipements (grands ou mi-lourds) sont insuffisants, le soutien de base affecté aux laboratoires n'a pas permis de rattraper les retards accumulés depuis 1976. La croissance différenciée des emplois ITA et Chercheurs conduit à des difficultés dans les laboratoires : + 2,3% en moyenne dont : chercheurs + 3,5%, ITA + 1,5%.

---- INSERM : la progression a été sensiblement meilleure qu'au CNRS : + 5,7% par an en moyenne. Cependant l'organisme continuant à croître (10 créations d'unités en moyenne par an), le soutien aux laboratoires devient insuffisant, les besoins en équipements lourds et demi-lourds ne sont pas couverts, les déficiences chroniques du parc immobilier s'aggravent. L'emploi scientifique est très déficitaire en ITA : + 3,1% ; chercheurs = + 4% (3,4% globalement).

RECHERCHE INDUSTRIELLE

Ce n'est pourtant pas ce constat qui va motiver les actions proposées par le Gouvernement dans la loi

triennale. C'est celui concernant le retard de la Recherche industrielle. Mr CURIEN déclare au moment de l'examen du projet de loi que celle-ci "visait prioritairement à accroître l'impact de la recherche sur le tissu socio-économique". La CE du 10 Mai 85 indique :

"Qui pourrait être en désaccord avec un tel objectif ? Certainement pas nous, qui n'avons cessé de lutter pour, mais encore faut-il savoir comment y parvenir. ...Le projet constate la persistance d'un retard important de la recherche industrielle en France (dépense / PIB = 1% et exécution = 1,25% contre 1,50% prévus par la LOP). Il y voit des causes essentiellement structurelles (concentration de l'effort dans quelques branches et grandes faiblesses dans les autres secteurs). Sans nier l'importance de ces déséquilibres structurels ils ne peuvent faire oublier la responsabilité des industriels qui sont loin d'avoir "joué le jeu" de la relance technologique voulue par le parlement en 1982.

Ce n'est pourtant pas faute d'avoir été entendus par les pouvoirs publics qui n'ont cessé de leur inventer des moyens nouveaux d'incitations. L'ensemble des moyens consacrés au "soutien des entreprises" représente près de 49% des autorisations de programme du BCRD pour 1985 (...). En 1984, les entreprises ont bénéficié de 380 millions de "crédit d'impôt recherche", les fonds communs de placement à risque (FCPR) ont levé 170 millions en faveur de la recherche et de l'innovation, le Fonds de la Recherche intervient en faveur des entreprises à hauteur de 200 millions par an : on est en droit de savoir à quoi ont servi ces aides, si elles ont accru les structures de recherche dans les entreprises, si elles ont permis de faire reculer notre dépendance technologique, si elles ont permis de créer des emplois scientifiques et techniques dans les industries concernées.

Il en est de même pour le secteur public et nationalisé : le bilan officiel de la LOP ne permet de répondre à aucune de ces questions ! Là, plus qu'ailleurs, il paraît pourtant normal que le principal actionnaire de ces entreprises (l'Etat) fasse savoir comment ces dernières ont mis en oeuvre les orientations de la LOP (les contrats de plan annuels facilitant cet examen). Rien ! Ce qui explique que le projet soit presque muet sur leur rôle dans le futur plan. On voit mal comment multiplier par deux l'effort de recherche et développement des entreprises traditionnelles (comme le prévoit le plan) si le Secteur Public et Nationalisé ne met pas plus son potentiel à contribution. ...Ce qui est également vrai pour ses relations avec les organismes de recherche publique.

La recherche industrielle étant définie comme une priorité absolue tout l'effort de recherche doit s'y adapter : financement, emploi, programmes mobilisateurs.

FINANCEMENT

Non seulement toutes les formes d'incitation directes ou indirectes (...) sont maintenues mais au cas où le BCRD serait en croissance faible, le projet propose de "plafonner" la recherche de base et de "ne considérer que l'effet d'entraînement des grands programmes". On peut estimer qu'en dessous de 8% en volume il n'y a pas de croissance "favorable", or il semble que le Gouvernement penche pour l'hypothèse la plus basse (4%). Ce qui revient à une quasi stagnation des organismes de recherche fondamentale, en ajoutant que sur le fond un tel choix compromet les succès industriels, oubliant ainsi ce que le Colloque National avait fort opportunément rappelé : la recherche fondamentale conditionne les progrès du développement industriel." (CE du 10 Mai 1985)

EMPLOI

"Si le projet dresse une fois encore un constat que nous pouvons partager, il propose des solutions qui ne modifient pas les causes. En effet, la situation de l'emploi scientifique industriel en France reste dramatiquement faible comparé à nos principaux partenaires : 6 Ingénieurs et Chercheurs pour 1000 contre 10 en RFA, et 25 aux Etats-Unis. Pour y remédier il faudrait multiplier par deux le taux de création actuel (soit 5%) pendant 15 ans ! Personne n'ose affirmer que l'industrie est prête à consentir l'effort, c'est pourquoi la seule donnée concrète reste l'aide de l'Etat : allègements des charges salariales et ...la "mobilité d'équipe" ! Comment ne pas partager les "réserves" de la direction générale du CNRS sur la possibilité d'organiser cette mobilité, quelques soient les hypothèses les plus optimistes et les plus volontaristes de mobilité externe, on voit mal comment elle pourrait palier le refus d'embauche chronique du patronat français.

Normalement cette demande supplémentaire en direction de l'emploi public devrait conduire à des objectifs de créations d'emplois élevés : il n'en est rien. Au regard des besoins propres des organismes et des besoins de mobilité 3% ne suffiront pas, d'autant plus que les progressions n'affecteront pas de la même manière les Chercheurs et les ITA et, parmi ces derniers, les Ingénieurs que les Techniciens et les Administratifs qui progresseront peu voire plus du tout (...)" (CE du 10 Mai 1985)

On est bien loin des ambitions affichées en 82 ! Les objectifs fixés pour 86-88 sont en rupture de ceux de la LOP et consacrent les abandons successifs opérés par le gouvernement. Absence de programmation pour la Recherche publique, plafonnement de la Recherche de base en cas de croissance faible, mobilité d'équipes vers l'industrie, mise en place de

la précarisation pour les Chercheurs (bourses pos-doc), tous ces éléments concourent à l'inquiétude de la Communauté Scientifique et Technique qui n'a pas été consultée pendant l'élaboration de cette loi. Ces inquiétudes se sont exprimées dans les Conseils Scientifiques et d'Administration du CNRS et de l'INSERM.

Le niveau des luttes

La Journée d'action du 13 Juin "Pour la Recherche" se fait à l'appel de 13 organisations de la CGT, de la CFDT et de la FEN, au CNRS, à l'INSERM, l'INRA, l'ORSTOM et l'Université. 200 personnes participent aux débats organisés le matin à la Sorbonne et 1500 personnes manifestent vers Matignon. Avec les rassemblements de Province, les Assemblées préparatoires et pétitions diverses, ce sont en fait plusieurs milliers de personnes qui se sont exprimées ce jour-là.

Sur des thèmes aussi stratégiques que la programmation de la Recherche, le développement des organismes publics et de l'emploi, il faut remonter à quelques années pour trouver une telle mobilisation de la communauté scientifique et technique.

Pour autant, est-ce suffisant ? Faire fléchir une volonté gouvernementale et patronale nécessite des réponses massives et au jour le jour vis à vis des problèmes rencontrés. De ce point de vue, le compte n'y est pas. Quelque chose freine une mobilisation qui permettrait de s'opposer aux stratégies gouvernementales et patronales : les personnels perçoivent mal ces stratégies, leurs conséquences et les solutions possibles.

Ce sont ces questions qui sont abordées lors de la CE du 16 Septembre 85 (BRS N° 243 de Septembre 85) et du CSN des 28 et 29 octobre (BRS N° 246 de Décembre 85). La préparation du 42ème congrès de la CGT est l'occasion de lancer un débat sur la pratique syndicale, l'analyse de la crise avec ses aspects contradictoires.

L'ANALYSE DE LA C.E.

"La lucidité nous impose de bien mesurer que le compte n'y est pas quant au niveau des luttes nécessaires pour inverser le cours de la politique gouvernementale.

Le mécontentement va grandissant mais ce qui prédomine encore chez la plupart des salariés qui avaient mis tant d'espoir en 1981, c'est le désappointement, voire la désaffection de l'action syndicale, dès lors que les conditions permettant de satisfaire les revendications ne sont pas perçues clairement. Les syndicats réformistes tels la CFDT, la FEN ou FO qui ne cherchent que des solutions visant à accompagner la gestion de la crise, n'y contribuent pas, bien au contraire.

Parmi les difficultés rencontrées, il faut sans doute ajouter la division des partis de gauche qui pèse

incontestablement dans la tête des travailleurs.

De tout cela découle un niveau de mobilisation bien inférieur à ce qu'il devrait être en regard de la situation à laquelle nous sommes confrontés, ouvrant ainsi plus grande la brèche aux pressions patronales."

La démarche proposée pour surmonter ces difficultés part de la réalité vécue par les personnels. Concernant le plan triennal, la CE propose :

"Les difficultés que nous avons rencontrées pour débattre massivement avec les travailleurs de ces questions en liaison avec leurs préoccupations les plus immédiates, doivent nous inciter à être attentifs à ne pas en rester aux incantations dénonçant le plan triennal, mais bien à en détecter très concrètement les effets dans les laboratoires de nos organismes, d'en discuter avec les personnels pour engager avec eux les initiatives appropriées aux situations très diversifiées que nous ne manquerons pas de rencontrer..."

La situation de l'emploi scientifique, l'insuffisance des créations de postes comme des moyens pour remédier aux déclassements, cristallisent pour l'essentiel le mécontentement des personnels. Encore faut-il que nous soyons à l'écoute de ce qui s'exprime pour faire connaître notre point de vue sur la situation et aller vers le développement d'initiatives d'action à un niveau tel qu'il puisse faire évoluer positivement les choses."

(C.E. du 16 Septembre 1985)

EUREKA

Cette CE et ce CSN abordent une analyse d'Eureka et se proposent de s'en emparer pour le transformer avec l'intervention des personnels :

"(...) La réalité des enjeux est immense. Le prix à payer pour l'avenir est très lourd au point qu'il dépasse les possibilités de faire face au niveau d'un seul pays.

(...) Il semblerait devoir être prudent sur l'analyse faisant d'EUREKA un pendant d'IDS, voire une première étape vers l'intégration à IDS. Ce que ne fait pas la déclaration de la CE de l'UGICT du 12 juillet dernier qui semble plus centrée sur une prise de position idéologique délaissant complètement le terrain du défi technologique... et des enjeux posés

- de la maîtrise économique et donc politique,
- de l'aide aux pays en voie de développement,
- sur les problèmes de la paix.

D'ores et déjà une série de questions se posent auxquelles nous vous proposons de réfléchir mais qui interpellent plus largement toute la CGT...

- quels sont les besoins du pays ?
 - * qu'est-ce qu'il sait faire ?
 - * qu'est-ce qu'il peut faire ?
 - quelle coopération pour quelles retombées réciproques aussi bien en matière d'emploi que financières -----> quelle Europe ?
 - quels contenus des forces productives (problèmes de formation que cela pose ...)
 - équilibres des financements (moyens supplémentaires ou pas ? par rapport aux moyens déjà engagés -----> relations organismes Recherche/EUREKA.
 - comment débattre de tout ces enjeux avec les travailleurs ?
 - négociations de ces questions avec le monde du travail.
 - la CGT s'y intéresse-t-elle ou pas ?
- Une prise de position du SNTRS s'avère indispensable. Nous pensons qu'elle devrait notamment.
- interpellier le Gouvernement pour qu'il ouvre la question devant les organisations syndicales.
 - indiquer que pour ce qui le concerne, le SNTRS est prêt à en savoir plus avant d'arrêter une position définitive sur EUREKA...
 - comporter une partie sur la paix indispensable, en appelant la communauté scientifique à combattre IDS et en plaçant toute déviance d'EUREKA sous leur propre responsabilité. Bref, une démarche constructive susceptible de produire autre chose qu'une dénonciation pure et simple d'un projet dont la nocivité reste, à notre avis, encore à démontrer..." (CE du 16 Septembre 85)

EVOLUTIONS INTERNES DU CNRS ET DE L'INSERM

"Informer, débattre, consulter, agir pour revendications", autant de modes d'interventions en profondeur qui vont être nécessaires pour réagir à la politique d'emploi scientifique mise en oeuvre par le Gouvernement et la Direction du CNRS : l'organisation de la campagne concours/ mobilité, le programme mobilisateur ITA (octobre 85), l'utilisation des TUC sont autant d'outils pour pallier aux insuffisances de créations d'emploi ITA et redéployer. Car dans le même temps, la restructuration rampante du CNRS s'accroît.

EMPLOI

Dans un climat général d'individualisation des salaires, de modulation de la prime, le régime indemnitaire va servir de mesure incitative.

"Le programme mobilisateur des ITA se propose entre autre de pallier l'absence de création de postes par

un repyramidage et une redistribution des qualifications au moyen de la formation. Nous avons observé que si le repyramidage correspond à l'évolution du contenu du travail scientifique, la suppression des petites catégories, sans réflexion sur les modes de prise en charge des besoins qu'elles assuraient, risquait d'aboutir à une utilisation massive des TUC, et nous exprimons notre crainte de voir les catégories non prioritaires au banc des évolutions de carrière. D'autre part le projet de "primes professionnelles" ouvre la voie à l'individualisation des salaires et va se porter essentiellement sur les secteurs dit prioritaires. Le tout étant parfaitement cohérent avec une accentuation des projets scientifiques sur objectif et réseaux qui inspirent la réflexion du Ministère." (CR réunion élus CN)

LES RELATIONS CNRS / UNIVERSITE

Les relations CNRS/Universités sont l'occasion de redéfinir le rôle, les évolutions et les modalités de financement des unités associées. Un soutien financier supplémentaire leur est accordé notamment pour l'acquisition d'équipements mi-lourd.

Sur cette question, le syndicat porte l'appréciation suivante :

"Cette intention partant de problèmes réels liés à la sophistication de la recherche, au coût des moyens mi-lourds, est surtout un moyen de focaliser des moyens insuffisants sur quelques laboratoires, en particulier pour l'Enseignement Supérieur qui a du mal à suivre cette évolution. Elle risque à terme de concentrer encore plus la recherche universitaire sur quelques laboratoires, avec un financement encore plus important du CNRS."

(SNTRS-INFO N°31 CR du Conseil Scientifique).

De plus, les unités pourront évoluer vers le statut de "Laboratoires Nationaux", pratique déjà en place dans le secteur SPI. En contrepartie elles auront un rôle de "centres de ressources et d'essaimage" et pourraient être intégrées dans des réseaux avec d'autres unités.

Cette notion de réseaux, nouveau mode d'intervention des organismes de Recherche, est développée par le ministre de la Recherche, Mr CURIEN. Le SNTRS-CGT considère qu'il s'agit là d'une véritable restructuration car : "on peut tout au plus imaginer que dans le contexte budgétaire actuel les réseaux dont il est question aujourd'hui risquent de conduire à la reconfiguration du potentiel public par élimination d'équipes sur des thèmes sélectifs en dehors de toute concertation." (...)

(SNTRS-INFO N°4 Février 86).

SERVICES GENERAUX

La Direction réorganise autoritairement les services

généraux et met en place la sous-traitance. Pour le SNTRS-CGT, ce qui est en jeu ce sont les moyens accordés au CNRS pour la maintenance technologique.

Il propose d'aborder cette question avec les personnels concernés pour :

"- analyser sans idée préconçue la situation des Services Généraux et Techniques,
- aborder la question de leur avenir et de celui des métiers qui y sont exercés,
- faire des propositions pour améliorer leur fonctionnement et mieux répondre ainsi aux besoins des laboratoires,
- définir des modes d'action afin de faire aboutir les propositions définies en commun ou réagir à des décisions de la direction."
(SNTRS-INFO N° 27 Novembre 85)

Dans le même temps la Direction tente de réactiver les Comités de Directeurs de Laboratoire dans les groupes de Laboratoires (mis en place en 1980 sous Saunier - Séité et en sommeil depuis 81). Elle remet en cause les élus directs des personnels dans les conseils de groupe qui n'examineraient plus les budgets des Services Généraux.

Luttes face à l'absence de concertation

Journée d'Etude sur l'emploi scientifique (30 janvier 86), enquête sur les TUC (reprenant l'initiative de Bordeaux), réunion sur les services généraux sont organisées pour impulser l'action des personnels sur des propositions concrètes.

La Direction du CNRS bloque totalement toute négociation sur l'ensemble du contentieux revendicatif. Une campagne anti-CNRS se développe dans les médias (Nouvel Observateur - "Droit de Réponse") reprenant les attaques de François de CLOSETS sur la "syndicatie".

Le SNTRS-CGT avec le SNCS-FEN et le SNPEN-FEN organisent un rassemblement le 4 décembre 85 à l'occasion d'une réunion Syndicats/Direction. Les blocages persistants conduisent les syndicats de la plateforme à quitter cette réunion comme ils l'avaient fait au cours de celle du 22 novembre.

• 1.2. 1986

Cette attitude de blocage et de remise en cause des acquis est le lot commun de l'ensemble des salariés du pays. Le Gouvernement procède au "toiletage du Code de la Sécurité Sociale" qui fait passer dans le domaine réglementaire toute une série de dispositions garanties par la loi tels l'âge de la retraite, l'assiette de cotisation ou les conditions de reversion.

Après des hésitations liées aux luttes organisées par la CGT et à l'opposition des syndicats, il maintient néanmoins son projet de loi sur l'aménagement du temps de travail. Ce qui conduit la CGT à organiser une nouvelle action le 30 janvier. Le SNTRS-CGT appelle les personnels à y participer en rappelant en particulier l'annulation du temps de travail au CNRS depuis 1982.

BUDGET

C'est à cette époque que le Ministre CURIEN mène une campagne pour présenter le budget 86 de la Recherche comme étant en augmentation de ... 8,2 % (en référence aux 0,6 % de progression du budget de l'Etat).

Il faut dire qu'il trouve des relais dans la communauté scientifique pour véhiculer cette analyse, jusqu'à la CFDT qui vote pour le Budget 86 du CNRS.

Alors que celui-ci -1er de la loi triennale- est un véritable budget de sacrifice du secteur public, malgré les déclarations du Ministre concernant "l'effort sur la vie des Laboratoires" (en particulier universitaires d'ailleurs).

En fait, après déflation de l'inflation et de l'indice de sophistication la progression en volume n'est que de 1 %. Les incitations financières en direction des entreprises connaissent une progression impressionnante (700 MF à 1745 MF) grâce au doublement du taux du crédit d'impôt.

* POUR LE CNRS :

"Si on observe l'évolution moyenne du budget du CNRS depuis 81-82 (année de forte progression) on va de diminution en diminution. L'effort de redressement affiché par le Colloque de 82 est sérieusement ralenti au point de compromettre tout ce qui a été entrepris. La Loi triennale contient cette démarche et exprime une rupture avec la LOP.

Or, de ce point de vue, le budget du CNRS pour 1986 est cohérent avec le Plan triennal et par conséquent insuffisant. Il ne nous permet pas de rattraper notre niveau de 1976 en moyens par chercheur."
(SNTRS-INFO N°28 CR du CA)

En fait les moyens par chercheurs vont diminuer : le soutien du CNRS ne couvre qu'à 53 % le "coût cible" (Encore n'est-ce qu'une moyenne puisque des priorités sectorielles sont définies).

La progression des A.P. (Autorisations de Programme) de 4 % en volume est inférieure à l'hypothèse de 5 % du Schéma Directeur ; elle-même très en deçà des besoins du CNRS, puisqu'elle ne permettait pas d'assurer le rattrapage au retard en micro-informatique et impliquait une stagnation des grands équipements.

Par ailleurs, il est prévu que le projet EUREKA soit

imputé sur le budget CNRS à concurrence de 50 MF. Les 1 400 créations d'emploi prévues par la loi sont respectées ... ainsi que les progressions différenciées ITA/Chercheurs - ITA = 1,62 %, - Chercheurs = + 2,95 %.

* Pour l'INSERM :

La progression des A.P. est de 2 % en volume. La Direction Générale entendant continuer à développer l'organisme en créant de nouveaux laboratoires, la dotation aux unités va décroître. Si le budget alloué à l'équipement 1/2 lourd rattrape l'amputation de 50 % qui avait eu lieu en 85, en revanche, celui attribué au petit équipement - qui constitue la plus grosse consommation des laboratoires - est en régression.

EMPLOI

La croissance différenciée ITA/Chercheurs est encore plus marquée à l'INSERM. L'emploi chercheur progresse d'environ + 4 % tandis que celui des ITA plafonne à 1, 7 % avec un repyramidage vers le haut (aucune création d'emploi en dessous des Assistants-Ingénieurs) et zéro création d'emploi d'administratifs pour la 2ème année consécutive.

Concernant l'emploi chercheur au CNRS, la Direction présente un nouveau projet de bourses post-doctorales dans le cadre de la formation par la Recherche. Ces bourses sont cofinancées par le CNRS et l'Industrie à hauteur de 13 000 Francs par mois. Considérant la mission de formation par la Recherche du CNRS et le nouveau contexte dans lequel ces bourses sont proposées, le SNTRS-CGT ne s'oppose pas à leur mise en place. Pour mesurer l'évolution de ces bourses, rappelons l'analyse faite au cours de la réunion des élus au Comité National sur le Schéma Directeur :

"(...) C'est dans ce contexte qu'il nous faut analyser les post-doc sur lesquels il se dit tout et son contraire. Voyons les faits : nous avons refusé, lors du C.A. de février 85, la mise en oeuvre d'un emploi à deux vitesses qui proposait une création de 100 postes de chercheurs stables accompagnée de 350 post-doc sur un "statut" limité à 5 ans.

Le projet présenté par la Direction un an après (6 février 1986) n'a plus RIEN A VOIR avec cela : il s'agit dans le cadre d'une action de formation d'accueillir une quarantaine de Post-Doc, sur une période d'un an renouvelable une fois, co-financée par les entreprises et embauchés par elles.

Le tout dans le cadre d'une progression des emplois de chercheurs de 300 postes par an sur la base de 520 recrutements par an.

On est loin des dissertations sur l'assimilation des post-doc aux TUC.(...)"

(SNTRS-INFO N° 9 mars 86).

LE CNRS AU COEUR D'UN DEBAT POLITIQUE

Le syndicat et ses militants rencontrent de graves difficultés pour mobiliser les chercheurs et les ITA malgré les appels répétés à l'action. Pourtant la communauté scientifique et technique est insatisfaite. Mais elle est aussi prête à s'accomoder du moindre mal, car pendant ce temps l'opposition RPR - UDF (en pleine campagne électorale) propose l'éclatement du CNRS en secteurs disciplinaires placés sous la responsabilité directe de l'université ou des groupes privés.

Les projets du GERUF allant jusqu'à la dissolution du CNRS, de l'INSERM et de l'ORSTOM avec intégration des personnels et équipes dans l'Université.

Ceci alors même que le processus de titularisation n'est pas achevé (tous les personnels n'ont pas reçu leur 1ère feuille de paye de fonctionnaire).

Le gouvernement quant à lui, par la voix de Mr CURIEN propose en écho une restructuration : "une bien meilleure solution apparaît plutôt résider dans une restructuration plus profonde et le passage à un nouveau mode d'organisation du milieu scientifique, son organisation en réseaux." (Cf. discours remise Médaille d'Or CNRS 18/12/85).

Un mois et demi plus tard, à l'occasion du C.A. du 6 février 86, Monsieur FREJACQUES annonce qu'il a reçu une lettre du Ministre de la Recherche et de la Technologie qui fait part du projet de créer un poste de Directeur Général Délégué, ajoutant que ce dernier se consacrerait notamment à l'évolution des structures du CNRS et que le Ministre avait choisi Monsieur CHEVILLLOT pour cette responsabilité !

Le SNTRS-CGT dénonce le coup de force du Ministre car : "(...) Un tel projet revient à reconstituer le bicéphalisme dont le CNRS a souffert dans les années 1970. Ce n'est pas la réponse la plus pertinente à la campagne menée actuellement contre le CNRS.(...)"

Avant de proposer un texte il faudrait savoir si réforme il faut et laquelle. Pour cela : il faut d'abord faire un bilan des réformes de 82, y associer toute la communauté composant le CNRS, évaluer si les missions actuelles du CNRS coïncident toujours avec les besoins nationaux et définir ce qu'il faut poursuivre comme évolution, selon quelle forme et avec quels moyens.

C'est évidemment l'opposé de ce qui nous est proposé." (CR de C.A. SNTRS-INFO N°4 Février 86)

Le Conseil d'Administration repousse le projet à l'issue d'un vote largement majoritaire qui affirme le refus des mesures autoritaires envisagées par le Ministre.

Le SNTRS-CGT s'attache à rappeler la nécessité d'organismes de Recherche Publique autonomes et cohérents en même temps qu'il fait des propositions pour développer les coopérations. Dans ce contexte, c'est autour de ces questions que la CE du 6 janvier 86 décide d'articuler la campagne des élections au C.A. : bilan des élus au C.A. ; abandon des objectifs de la LOP, le plan triennal ; unité et évolution de l'organisme (ouvert, cohérent, pluridisciplinaire, démocratique, solidaire) ; le CNRS et l'Université.

APRES LE 16 MARS 1986

La période qui va suivre va être l'occasion de préciser ces propositions et d'en faire des axes revendicatifs (voir SNTRS-INFO N° 10 - Compte Rendu de la C.E. du 20 mars 86).

En effet, le résultat des élections législatives du 16 mars conduit au "retour des forces conservatrices partisans d'un libéralisme sauvage" au Gouvernement.

Celui-ci précise très rapidement les grandes lignes de sa politique. Un mois après le 16 mars, les objectifs sont clairement affichés :

" - plus de moyens pour le patronat : baisse de l'impôt sur les sociétés, de la taxe professionnelle, exonération des charges sociales, suppression de l'impôt sur les grandes fortunes etc ...

- régression sociale sur fond de revanche : dénationalisation, remise en cause des droits sociaux, pression accrue sur le pouvoir d'achat des salariés,

- concessions à l'extrême droite fascisante et raciste dans le domaine de l'immigration et des droits de l'homme : mesures prétendument sécuritaires, contrôles d'identité renforcés, fichage des immigrés.

En ce qui concerne la fonction publique, les conséquences de ces orientations profondément conservatrices, ne se sont pas fait attendre.

Ses effectifs devraient être encore réduits de 1 500 emplois (soit 6000 en 86). La décision de bloquer les salaires des fonctionnaires est déjà prise, avec la promesse d'un hypothétique rattrapage en fin d'année." (Tract "Agir pour nos revendications")

La C.E. du 20 mars 86 remarque :

" Mais il est aussi malheureusement vrai, que la politique gouvernementale menée ces dernières années, face à laquelle nous avons eu de réelles difficultés de mobilisation, à dangereusement aggravé la situation des salariés et préparé la remise en cause à laquelle la droite se prépare."

DANS LA RECHERCHE

Dans la recherche, compte-tenu de l'émoi de la communauté scientifique, le gouvernement va procéder dans un premier temps par petites touches qui n'en sont pas moins des mesures menaçantes. Le ministère de la Recherche et de la Technologie est remplacé par un ministère délégué auprès du ministère de l'Education Nationale, chargé de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur. Du même coup, le nouveau ministre DEVAQUET qui se fait le défenseur de la recherche fondamentale et du CNRS, (relayé en cela par les Directions d'organismes) apparaît comme un modérateur aux yeux de la communauté scientifique.

Ce qui ne va pas l'empêcher d'"assumer" totalement les annulations de crédits d'avril 86 en mettant en regard l'"objectif noble" que représente l'emploi des jeunes (!...).

Pourtant ces annulations sont de taille : sur 10,3 milliards de francs d'annulations portant sur l'ensemble du budget de l'Etat, 3,2 milliards concernent directement celui de la Recherche et du Développement Technologique. Près de 50 % des annulations touchent les A.P. concernant le BCRD. Alors que la France n'a toujours pas rattrapé l'effort de Recherche de ses principaux partenaires industrialisés, pas un organisme ou Service de Recherche public n'échappe à ces mesures : CNRS - 10 %, INSERM - 16 %, ANVAR - 40 %, AFME - 30 %, Fonds de la Recherche - 40 %.

C'est tout l'équilibre du potentiel de Recherche déjà fragilisé qui est mis en cause : entre Recherche fondamentale et technologique, entre financement public et privé, à l'intérieur des programmes scientifiques et entre indépendance nationale et coopération.

Pour l'INSERM et le CNRS, cela se traduit par :

- CNRS emploi et carrières : - 8,6 %
 moyens de travail : - 10 %

Les soutiens de base aux laboratoires et les programmes scientifiques sont amputés de 10 %. Certains grands équipements sont arrêtés, des projets internationaux sont touchés.

- INSERM emploi et carrières : - 18 %
 moyens de travail : - 10 %

La dotation aux laboratoires et services administratifs est également amputée de 10 %. La

politique d'ouverture et de coopération de l'organisme est remise en cause par le biais d'une diminution des contrats de Recherche Externes... dont les bénéficiaires sont en majorité des laboratoires hospitalo-universitaires.

Les luttes

Le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN et le SNPCEN-FEN organisent la lutte des personnels dont la mobilisation va s'amplifier : pétitions, motions, manifestations, prises de positions diverses vont marquer cette période. Des actions nationales sont organisées à l'initiative de la CGT et des syndicats de la plateforme :

- 29 Avril : journée d'action dans la Fonction Publique organisée par la CGT.

- 13 Mai : rassemblement et manifestations au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA à l'appel des syndicats de la plateforme. En Région Parisienne ce sont 500 personnes qui manifesteront du Ministère de la Recherche à l'Assemblée Nationale. Des initiatives de même ordre en rassembleront quelques centaines en Province. Un appel fédéral est lancé à l'occasion de la discussion du collectif budgétaire.

- 17 Juin : Action à l'appel des Fédérations CGT de la Recherche Publique. 1000 signatures contre les annulations de crédits sont portées en délégation au Conseil d'Administration de l'INSERM qui siège ce jour-là.

LES EVOLUTIONS IMPULSEES AU CNRS

Les grandes lignes de la réforme...

Gouvernement et Directions d'organismes adaptent leurs discours pour désarmer la mobilisation. Le CNRS et l'INSERM ne seraient plus menacés ! Le ministre "fera valoir l'effort particulier demandé à la Recherche dans le collectif pour qu'elle puisse avoir un traitement correct dans le budget 87". Pourtant on sait déjà que la Recherche n'échappera pas aux mesures concernant la Fonction Publique qui programment une baisse de ses effectifs de 1,5%.

Le Ministre s'engage à ce que l'INSERM et le CNRS ne soient pas remis en cause dans leur existence (sans moyens !...); mais selon lui les organismes souffrent de défauts qu'il faut corriger : administration centrale trop lourde, problème de la compétence scientifique des syndicalistes dans l'évaluation. La Direction Générale du CNRS relance les propositions du précédent ministre sur les Instituts Fédératifs (Nationaux et Régionaux) et les réseaux comme moyens de faire évoluer l'organisme qui doit s'adapter aux transformations de ses partenaires, les laboratoires propres et associés n'étant pas la bonne réponse pour ce développement technologique (toujours selon Mr Papon).

SUSPENSION DU COMITE NATIONAL ET SES CONSEQUENCES

Les syndicats de la plateforme, le SNESUP, le SNPTES, les syndicats CGT de la Recherche (ORSTOM, INRA, Transports) à l'exception de l'UNSES, préparent l'action nationale du 24 Juin sur le thème "Ne laissons pas étrangler la recherche publique". Le SGEN appelle de façon convergente (désaccord sur l'appréciation du plan triennal et du budget 86 et objectif de la manifestation -Matignon- jugé inopportun). C'est pendant cette préparation que Mr DEVAQUET décide, par voie de communiqué de presse, la suspension immédiate et définitive des travaux du Comité National avec ses conséquences sur l'interruption de recrutement chercheurs (dans un premier temps) et la mise en place de Comités d'experts aux lieu et place des instances démocratiques ainsi que de contrats à durée déterminée comme substitut au recrutement. Cette décision du Ministre s'appuie sur un arrêt au Conseil d'Etat rendu sur un recours présenté en Novembre 82 par le syndicat autonome des Enseignants en médecine. Elle sera quelques mois plus tard jugée comme abusive par le même Conseil d'Etat et suite aux nombreuses luttes des personnels, une loi de validation concernant les travaux du Comité National permettra la reprise des concours qui auront été bloqués pendant plus d'un an !

C'est pourtant à partir de cette même décision que s'engage le processus de déstructuration/restructuration qui va aboutir à la configuration actuelle des organismes de Recherche. Tous les aspects touchant aux fondements même des organismes vont être transformés : financement, emploi scientifique, démocratie, organisation.

Les luttes

Pendant tout l'été, les personnels vont se mobiliser contre les attaques et projets gouvernementaux car le Ministère n'hésite pas à faire passer ses réformes pendant le mois d'Août. Toutes les décisions sont prises à ce niveau, rien ne se négocie dans les organismes. 4 actions d'ampleur nationale sont organisées :

- Le 24 Juin : plusieurs milliers de travailleurs de la Recherche se manifestent. A Paris ce sont 3000 personnes qui se rassemblent au Ministère de la Recherche en direction de l'Hôtel Matignon.

- Le 11 Juillet : Mr DURAND (Conseiller Ministériel, promoteur de la dissolution du CNRS) reçoit les organisations syndicales. Les signataires de l'appel du 24 Juin rejoints par le SGEN organisent un rassemblement en Région Parisienne.

- Des rassemblements sont organisés le 12 Août et le 26 Août au CNRS pour demander l'ouverture de négociations à l'occasion de la tenue du CTPC saisi sur des projets d'arrêtés et de décrets du Comité National.

Comme l'indique le SNTRS-CGT au CTPC : "La présence d'élus des personnels dans les diverses instances d'évaluation et de prospective est un obstacle à de telles orientations qui conduiraient progressivement à réduire le CNRS à n'être qu'un bureau d'études commandité par telle ou telle industrie, ou une caisse nationale de la recherche contrôlée par quelques universitaires proches des allées du pouvoir".

... se précisent en août

Les projets de décrets du 26 Août diminuant la représentation élue dans les sections du Comité National avec sur-représentation des élus de rang A et diminution de ceux de rang B. Quant aux élus C, leur nombre diminue de moitié et seuls les Ingénieurs sont éligibles. Le fonctionnement des sections est également modifié.

La réforme du CNRS est engagée. A la rentrée une communication du Ministre commentée par le nouveau Directeur Général du CNRS (Mr FENEUILLE) va préciser les missions de l'organisme et les évolutions qui se préparent.

La CE du 24 Octobre résume les nombreuses analyses produites par le syndicat pendant la période écoulée.

"(...) En proposant un "repli" du CNRS sur la Recherche Fondamentale, il remet en cause, dans le contexte budgétaire particulièrement dégradé que nous connaissons, la politique d'ouverture entreprise en 1982, qui avait fait l'objet d'importants débats lors du Colloque Recherche sur la nature des relations Recherche/Société.

La remise en cause des PIR, malgré leurs insuffisances, est conforme notamment à la politique gouvernementale d'abandon des grandes filières et des programmes mobilisateurs. (...)"

TRANSFORMATION DU COMITE NATIONAL

Selon les propos du Directeur Général du CNRS, le fonctionnement du Comité National dans sa nouvelle composition sera profondément modifié :

Demeurent :

- une session de printemps chargée de discuter de la prospective scientifique.
- une session d'automne chargée de procéder à l'évaluation des équipes.

Mais l'évaluation des chercheurs se fait dans le cadre d'instances particulières distinctes :

- des jurys de concours pour le recrutement et les changements de corps
- de comités d'évaluation pour la promotion de grade.

Ces instances comprendront des membres élus des sections du Comité National et des nommés qui seront, eux, différents selon le type d'instance et qui, de ce fait, seront multipliés au moins par 3.

Une section du Comité National se compose ainsi de groupes variables, avec des attributions différentes.

DECRET ORGANIQUE ET RESTRUCTURATION DES UNITES DE RECHERCHE

"(...) Le décret organique qui doit être modifié d'ici la fin de l'année, sur lequel le DG comme le Ministère refusent toutes négociations, serait "simplifié". Les modifications devraient porter sur l'organisation de la Direction Générale et des Départements. Egalement sur les Conseils Scientifiques placés auprès du DG et des Directeurs Scientifiques dont la composition devrait être profondément modifiée, les seules choses connues étant que le Comité National y serait représenté par les Présidents de sections.

Par ailleurs le DG a précisé ses orientations concernant l'organisation des unités de Recherche et les conséquences qui devraient en découler pour les personnels.

Il souhaite infléchir assez fortement la politique du CNRS vis-à-vis des Universités et des Grandes Ecoles.

Il y aurait dorénavant 3 types de formation.

-1)-- Les Unités mixtes : qui seraient celles où le CNRS se reconnaît une responsabilité de direction et d'orientation. Les formations propres CNRS qui ont constitué la base stratégique du développement de l'organisme se trouveraient relativisées en étant définies comme le cas limite des unités mixtes dont le fonctionnement serait assuré par le seul CNRS.

C'est dans ce cadre des unités mixtes que la Direction se propose de coordonner sa politique avec les Universités et les Grandes Ecoles. Les formations mixtes pourront également se faire avec d'autres partenaires y compris industriels.

-2)-- Les laboratoires associés : dans lesquels le CNRS ne s'y reconnaît plus de responsabilité de direction et d'orientation, son rôle étant réduit à l'évaluation et au soutien financier de projets.

-3)-- Les Groupements de Recherche : qui regrouperaient sous ce vocable les formules types GIS, CRECO...

C'est en fait l'annonce à peine voilée d'une réforme qui va permettre une restructuration en profondeur des

équipes de recherche autour d'un "noyau dur" : les unités mixtes, qui ressemblent beaucoup aux laboratoires nationaux projetés par la précédente direction. Pour le reste, le CNRS jouerait le rôle d'agence d'objectifs, chargée uniquement du financement et de l'évaluation.

Cette politique de "déréglementation" vise à affaiblir le poids du CNRS dans le potentiel national de Recherche, en relativisant son rôle au profit de l'Université. Elle met directement en cause sa capacité à aborder les problèmes de société.

Les propos du Directeur Général concernant les conséquences prévues, à terme, pour les personnels, sont très éclairants :

La situation finale devrait aboutir à ce que les personnels CNRS ne soient affectés que dans les unités mixtes où le CNRS aura la responsabilité de direction et d'orientation.

Pour les autres formations, la formule utilisée serait la mise à disposition pour une durée donnée...

De fait, l'Université se voit ainsi attribué les moyens du CNRS, par le biais des nouvelles unités associées, y compris les personnels".
(CE du 24 Octobre 86)

EMPLOI SCIENTIFIQUE

Cette même CE examine la situation de l'emploi scientifique particulièrement menacée puisque pour la première fois depuis 40 ans le budget prévoit des suppressions d'emploi. C'est à cette époque que le Gouvernement affirme froidement : "le chômage est un phénomène durable. Il y a 2,5 millions de chômeurs incompressibles". Il déclare que "ni l'industrie, ni les services publics ne peuvent créer des emplois". De là l'éloge des "petits boulots", relayé par la CFDT, la création de Programmes d'Initiatives Locales (PIL)... Mais aussi l'attaque contre tout ce que représente une stabilité, aussi bien contre les statuts du public que les conventions du privé.

Dans la Recherche "la précarisation amorcée à la faveur de la dissolution de fait du Comité National va se développer.

Dans le contexte budgétaire connu en matière d'emplois, ressurgit pour assurer le renouvellement des équipes, le projet de recrutement de chercheurs à durée déterminée au niveau post doctoral. Ce projet déjà envisagé en Mars 1985 par le schéma directeur de la précédente direction avait finalement été mis en échec.

Réapparaît également la notion de vivier de boursiers, chère à Mr LAFITTE à la fin des années 70. Une telle perspective jumelée avec l'arrêt du recrutement de personnels ITA pourrait préfigurer une remise en cause fondamentale de la politique de l'emploi scientifique qui verrait le remplacement progressif des postes stables d'ITA par ce vivier de boursiers les plus divers. Comme cela existe déjà aux Etats-Unis par exemple. Alors même que les TUC se sont multipliés depuis un an.

C'est toute l'organisation du travail des équipes qui se trouverait ainsi remise en question".
(CE du 24 Octobre)

L'EVOLUTION DE L'INSERM

Les instances démocratiques d'évaluation de l'INSERM (CSS et CS) sont également modifiées dans leur composition et fonctionnement, mais de façon moins drastique, ce qui pèsera fortement dans la mobilisation.

La composition reste inchangée en ce qui concerne la proportion d'élus et de nommés. Par contre les propositions entre A et B accusent un déséquilibre au profit des rangs A. Et dans les nommés un déséquilibre au profit des personnes extérieures à l'organisme. D'autre part le collège A2 est étendu à tout hospitalo-universitaire en faisant la demande. En ce qui concerne le collège C, celui-ci est scindé en 2. Cette nouveauté s'aggrave du déasseisement accru de leur prérogative : aucune voix délibérative pour la nomination des Directeurs d'Unité : les Techniciens et Administratifs exclus du vote sur les créations d'Unités !...

Malgré l'avis négatif du CTPC concernant cette limitation de prérogative (l'administration s'abstenant), le gouvernement le maintiendra.

D'autres instances parallèles aux Commissions sont mises en place pour coordonner les activités de l'INSERM dans quatre domaines : la cancérologie, les maladies cardiovasculaires, l'épidémiologie clinique, les maladies sexuellement transmissibles et la toxicomanie. Sans sous-estimer la nécessité de coordination et les besoins du pays dans ces domaines de santé, on peut penser que le Conseil Scientifique aurait pu jouer ce rôle.

C'est par voie de presse, à l'occasion d'une déclaration commune BARZACH-DEVAQUET qu'on apprend que l'INSERM doit faire de la Recherche appliquée et qu'une intercommission sur le vieillissement va être créée.

LES RELATIONS CNRS - INSERM

La "nouvelle" répartition des tâches entre les 2 organismes conjuguée à la politique d'association qui se redéfinit au CNRS va avoir pour conséquence une réévaluation des relations entre les 2 organismes :

--- dans un premier temps, les Chercheurs de chacun des 2 organismes se voient proposer le rapatriement pur et simple dans leur organisme d'origine ou la mise à disposition. Les ITA, eux, n'auraient que le rapatriement comme solution.

--- la réaction des personnels permet un premier recul des Directions d'organismes. Une nouvelle structure sera envisagée : les unités "affiliées" qui permettront l'affectation et l'évaluation croisée.

Les luttes

Pour informer, faire prendre la mesure de ces évolutions et faire agir, la CE décide la diffusion d'un matériel de masse qui permettra d'aider l'activité des sections.

La politique de "déréglementation" mentionnée plus haut s'étend à l'ensemble du pays.

"Le recul est sur tous les plans, économique, social, culturel, démocratique, politique aussi. Pression sans précédent sur les salaires, précarisation et destruction de l'emploi, éclatement du système de protection sociale et du secteur public de l'audiovisuel, privatisation à grande vitesse dans tout le secteur public, accélérations de la casse industrielle jusqu'à la mise en liquidation de branches entières, mise en cause des statuts et de la vocation même des entreprises et des services publics, attaques renforcées contre l'enseignement et la recherche, intensification de l'autoritarisme. (...) C'est en fonction de cet objectif exclusif de rentabilité financière que tout est fait pour accélérer la précarisation qui doit être le mode de vie de toute la société. Il faut aujourd'hui au patronat un travailleur dépouillé de toutes garanties, enfermé dans l'insécurité et incapable de réactions collectives".

(CSN 17/18 Novembre 86)

La CGT organise des actions nationales auxquelles le SNTRS-CGT participe :

--- Le 30 Septembre à l'initiative des Fédérations du secteur public et nationalisé.

--- Le 21 Octobre manifestation interprofessionnelle pour la défense du Service public. Avant de rejoindre cette manifestation, une action spécifique a lieu avec un rassemblement au Ministère à l'appel des Syndicats de la plateforme et du SGEN ainsi que de la FERC. 800 personnes en Région Parisienne répondent à cet appel,

2 à 300 rejoignent la manifestation interprofessionnelle.

--- Le 27 Novembre action interprofessionnelle à l'appel de la CGT sur le thème "protection sociale en danger". Elle sera prolongée par celle du 25 Janvier 87.

• 1.3. 1987

La période qui va suivre pour le CNRS est marquée par l'autoritarisme accru de la Direction générale et **L'AFFAIBLISSEMENT DE L'ORGANISME...**

... PAR LE BIAIS DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

"Le budget 1987 consacré à la Recherche qui vient d'être adopté par l'Assemblée Nationale, s'il présente une augmentation apparente de 3,6%, il le doit pour l'essentiel à une hausse de 19% des crédits de Recherche militaire représentant 82% de l'accroissement de l'effort budgétaire de Recherche/Développement 87 par rapport au budget 86 initial.

Le BCRD, tous ministères confondus est en nette regression, environ - 7% en francs constants/LFI 86 (sans tenir compte de l'inflation, ni de l'indice de sophistication de la Recherche".

"(...) La priorité accordée à la Recherche militaire s'apparente fort à la politique de REAGAN aux USA tentant de justifier le budget de plus en plus considérable accordé aux programmes militaires par les retombées civiles qu'elles provoqueraient ! Cette orientation nuit à la cohérence de la politique de Recherche Civile. Elle ne peut qu'aggraver nos inquiétudes de voir CHIRAC lier l'avenir scientifique et technologique de la France au programme américain IDS avec lequel il a exprimé son accord". (CSN 17/18 Novembre 86).

Le budget du CNRS est en diminution de 5% en Crédits de Paiement. Celui de l'INSERM est de - 6%.

... PAR LE BIAIS DE L'EMPLOI SCIENTIFIQUE

Les suppressions d'emploi ITA vont entraîner la mise en place de la procédure MOBILITEL au CNRS : des fonctions prioritaires sont affichées dans les laboratoires choisis par les sections scientifiques. La CE du 8 Janvier 87 souligne :

"Le candidat sélectionné vient avec son poste, ce qui signifie par la même occasion que le poste est soustrait au laboratoire de départ sans aucune compensation si ce labo ne figure pas parmi les priorités définies par la Direction Scientifique.

Ce principe d'affichage serait intéressant si l'affectation de fonctions prioritaires dans les formations n'était pas du seul ressort des Directions Scientifiques et s'il n'était pas réalisé dans le cadre de restrictions budgétaires conduisant à redéployer les postes existants, risquant ainsi de destabiliser de nombreuses équipes".

III PAR UN NOUVEAU TYPE DE PILOTAGE PAR L'AVANT

Avec l'arrivée du nouveau Ministre, Mr VALADE, le discours concernant la Recherche va s'éclaircir. La priorité est nettement affichée pour le développement des entreprises (voir campagne de presse d'Avril 87 - SNTRS-INFO N°19).

La CE du 27/3/87 précise :

"Contrairement aux déclarations de CHIRAC, visant à rassurer la Communauté Scientifique et Technique, les faits montrent que le gouvernement poursuit ses objectifs :

- Affaiblir de façon durable le rôle de la recherche publique civile, alors que dans le même temps les crédits de la recherche militaire connaissent une progression notable.
- Mettre en place des systèmes de pilotage autoritaire des organismes de recherche.
- Faire jouer tous les mécanismes possibles, y compris en attirant les personnels de recherche, pour les mettre au service de quelques sociétés industrielles ayant les faveurs du pouvoir".

III PAR LE REcul DE LA DÉMOCRATIE

Par l'absence d'instances d'évaluation et de recrutements durant plusieurs mois encore : le Comité National, nouvelle formule, est élu le 16 Avril, mais les nominations n'interviendront qu'en juillet 87. Pendant cette période, aucun recrutement de Chercheurs ou d'ITA n'a lieu. Ce qui n'empêche pas certains Directeurs Scientifiques de procéder à des restructurations (SHS et Sciences de la Vie par exemple).

Mr FENEUILLE propose un règlement intérieur du Comité National qui, même s'il fait l'objet d'une deuxième version suite à la pression des personnels, n'en atteste pas moins de la volonté de la Direction de tenir en main ses instances.

III PAR LA RÉFORME ORGANIQUE

enfin, dont le premier projet avait été présenté en Décembre 86.

C'est finalement le Conseil d'Administration du 18 Juin qui l'adopte dans sa dernière version, mais il porte la même marque anti-démocratique qu'en Décembre :

- renforcement du pouvoir hiérarchique
- représentation réduite (Conseil Scientifique) ou supprimée (Comités Sectoriels) des élus du personnel.

La direction met une dernière touche en adressant une lettre aux Directeurs de laboratoires qui oublie volontairement l'existence des Conseils de laboratoire.

Les luttes

Les appels à l'action ne vont pas manquer au cours de ces derniers mois :

- 4 Décembre 86 à l'occasion du projet de réforme examiné en CA.
- 22 Janvier dans le cadre des discussions salariales Fonction Publique une action spécifique a lieu au CNRS à l'appel des syndicats de la plateforme, de la CFDT et de FO. 250 personnes se rassembleront en Région Parisienne.

La mobilisation reste insuffisante en regard des enjeux. Le SNTRS-CGT va prendre des dispositions pour relancer l'activité des sections. En Région Parisienne, il organise des assemblées générales de militants le 13 et 26 Mars (pour la reprise immédiate des concours). Afin de mieux connaître la réalité pour mieux intervenir, il lance l'enquête sur les conditions de travail (au CNRS et à l'INSERM).

Ces efforts permettent d'organiser, avec le SNCS-FEN et le SNPCEN-FEN une semaine d'action du 6 au 10 Avril avec temps fort le 9.

Enfin, l'appel du 18 Juin contre la réforme du CNRS à l'occasion de la tenue du CA.

2. STATUT ET TITULARISATION

Les Ministères et Directions successives de 84 à 87 ont utilisé les statuts non pour prendre en compte la qualification des travailleurs de la recherche, mais pour mener à bien une politique des personnels au moindre coût en s'appuyant plus particulièrement sur l'individualisation des carrières et des traitements. (Cf. programme mobilisateur ITA BRS n°245 du 2 Novembre 85).

L'activité du SNTRS-CGT a été en majeure partie consacrée, dans la période 84 à 87, à la lutte pour une bonne application des statuts.

La stratégie adoptée par les ministères et directions qui se sont succédées de 84 à 87 a rendu cette lutte très complexe.

Si l'intervention du SNTRS-CGT a consisté, fin 84, à obtenir la promulgation des statuts particuliers, la période suivante a été marquée par la lutte pour obtenir :

-- la totalité du dispositif statutaire (promulgation des statuts particuliers avec le régime indemnitaire)

-- l'amélioration des conditions de titularisation (transfert gratuit du système de pension, intégration de tous les 2B, 2D en AI, titularisation des mi-temps, reclassement des sous-classés, etc...)

-- l'application de toutes les dispositions prévues par le statut de la Fonction Publique (titularisation, prime d'installation, organisation des concours, mise en place des CAP, avancement).

Les gouvernements successifs quant à eux se sont efforcés de retarder le processus de titularisation et d'en limiter au maximum les avantages. Tout a été fait pour que les personnels payent la titularisation le plus cher possible.

Dans le même temps la pratique sociale de la Direction du CNRS a évolué. Elle a mis en oeuvre des moyens considérables pour développer sa politique de communication avec les personnels, et d'information sur des sujets les concernant directement (Info-Statut, Assemblée d'information des personnels organisés par la Direction, réduction du délai de communication des résultats des Commissions d'intégration, des CAP, lettre du DG à chaque agent, etc...).

Ce faisant, elle a investi et nous a disputé un terrain que nous occupons traditionnellement et qui constitue un des axes principaux de notre activité syndicale. Parallèlement elle s'est efforcée de réduire notre

intervention dans les instances traitant directement de ce qui touche les personnels : leur carrière (CAP, concours, commission d'intégration, Comité National, Commission mobilité etc...)

Nous avons été confronté à la mise en oeuvre d'une politique des personnels nouvelle qui sans régler quant au fond les problèmes, tend à rassurer et désamorcer toutes velléités de contestation et de revendication.

Cette politique s'est accompagnée d'un renforcement de l'autoritarisme de la Direction qui a continuellement refusé toutes réelles négociations sur l'application du statut et les moyens à mettre en oeuvre.

2.1 LES STATUTS PARTICULIERS

Trois ans après leur promulgation, un bilan (Cf Programme d'action) de leur application valide les critiques que la Commission Exécutive du SNTRS avait faites à l'époque.

En effet, des avancées caractérisaient les statuts :

--- reconnaissance des métiers de la Recherche dans leur diversité et leur complémentarité,

--- élargissements de carrières, malheureusement trop souvent limités par des barrages de classes,

--- institution d'une évaluation périodique des ITA type "suivi de carrière",

Elles n'ont pas permis, compte tenu du manque de volonté politique et des restrictions budgétaires, de réellement répondre à nos aspirations car "elles NE SUFFISENT PAS en elles-mêmes à définir un cadre statutaire répondant, à la fois, aux revendications des personnels et aux nécessités d'une dynamique nouvelle de la recherche. (...) IL S'AGIT D'UN STATUT EN DECA DES ASPIRATIONS EXPRIMEES LORS DU COLLOQUE NATIONAL DE LA RECHERCHE, SES AVANCEES MARQUEES PAR LA POLITIQUE D'AUSTERITE SONT LIMITEES. (CE du 8/01/85).

On est loin en effet du cadre proposé par le SNTRS-CGT :

" Réformer les statuts des travailleurs scientifiques n'est pas une simple question technique ou juridique. C'est une question qui résulte en premier lieu de notre conception de la recherche nationale, du rôle du secteur public dans l'effort national de Recherche, et de la place qu'occupe le CNRS dans ce dispositif" (...)

Il faut donc un statut qui garantisse les emplois et les carrières, sans discrimination et sans coupure catégorielle, intègre les couvertures sociales les plus avancées dans tous les domaines, établisse un lien entre qualification, classification et rémunération, et s'ouvre aux besoins de circulation des travailleurs.

A l'heure actuelle ce statut est à inventer avec esprit d'ouverture et en refusant tout modèle à priori. C'est dans cet esprit que le SNTRS-CGT a défini son projet de statut pour les personnels du CNRS.

(...) Personne ne peut imaginer sérieusement que l'on élabore un statut pour les personnels avec les mêmes principes qui ont prévalu lors de la conception du statut des fonctionnaires, essentiellement conçu pour l'administration de l'Etat, et à une période où l'effort de Recherche était à l'état embryonnaire. C'est pourquoi nous avons toujours insisté sur le caractère nécessairement dérogatoire de notre rattachement à la Fonction Publique.

La solution ne réside pas dans l'application mécanique de l'actuel statut de la Fonction Publique, c'est dans une rénovation profonde du statut général de la Fonction publique pour laquelle nous luttons avec l'UGFF CGT que se trouve une perspective correspondant vraiment à notre projet. C'est à dire dans un statut général de la Fonction Publique souple extrêmement diversifié et démocratisé qui permette de reconnaître le travail scientifique comme une fonction sociale à part entière, et à ce titre comme l'une des grandes fonctions publiques(...).

Ce sont les travailleurs scientifiques qui définiront le niveau et l'ampleur des avancées statutaires de même que leur forme.

C'est dans cet esprit que le SNTRS-CGT abordera les échéances qui viennent."(Déclaration du 7/12/81. BRS N° 221)

En conséquence le SNTRS-CGT propose des axes revendicatifs car :

" il ne peut être question d'en rester là. Une nouvelle étape commence : celle de la lutte pour faire progresser tout ce qui n'a pas été pris en compte par le Gouvernement.

Dans l'immédiat le SNTRS-CGT appelle les personnels à s'informer auprès de ses militants, à renforcer le syndicat et à s'organiser pour :

--- Combattre toute mise en cause des primes et obtenir la fin des discriminations pour les Administratifs.

--- Les transformations d'emplois nécessaires aux reclassements.

--- L'intégration de tous les 2B/2D dans le corps des Assistants Ingénieurs.

--- La titularisation des mi-temps".(Déclaration du 8 Janvier 85)

--- Des luttes nombreuses se dérouleront entre 84 et 85 à l'initiative desquelles s'est trouvé le SNTRS-CGT.

2.2 LA PRIME

Le Ministère a fait de l'individualisation des salaires son principal angle d'attaque pour mettre en oeuvre sa politique de personnels dans un contexte de restrictions budgétaires.

Pour y parvenir, il a cherché à mettre en cause la partie la plus fragile du salaire que constitue la prime.

Mais les nombreuses actions organisées par le SNTRS-CGT pour obtenir que la prime soit portée à 16% pour toutes les catégories, qu'elle soit indexée sur l'évolution des traitements et non modulable ne lui ont pas permis de mettre en oeuvre ses projets comme il l'avait désiré.

Ainsi la modulation effective de la prime a-t-elle été rendue difficile malgré la volonté affichée par le Ministère de la moduler massivement. Par ailleurs le Ministère a dû renoncer à une désindexation totale de la prime telle qu'il l'envisageait au moment de la promulgation du statut particulier.

Mais toutes les catégories de personnel ne touchent pas le taux de prime auquel elles pourraient prétendre. Ainsi les IE ex 1B et 1B bis au CNRS ne perçoivent-ils pas la prime à 16 % alors que dans les autres EPST ces mêmes catégories la perçoivent. Les AAR et CAR et les SAR1 n'ont pas atteint encore la parité de prime avec leurs collègues ingénieurs.

Si les autres catégories d'administratifs ont effectivement obtenu le même taux de prime que leurs collègues techniciens, la reconduction à chaque semestre de cette disposition est toujours aussi aléatoire.

Faute de pouvoir moduler "négativement" la prime avec autant de souplesse qu'elle le voudrait, la Direction a recours à l'attribution de primes exceptionnelles qui sont distribuées de manière tout à fait discrétionnaire.

De même l'attribution de la prime spécifique au personnel informaticien se fait dans la logique de l'individualisation des salaires de certaines catégories pour mieux les diviser alors que le SNTRS-CGT était intervenu pour qu'elle soit répartie équitablement à tous les personnels ressortissant de la BAP informatique.

Face à la volonté des ministères et directions successives de remettre en cause la prime, le SNTRS-CGT a pris de nombreuses initiatives d'action.

Dès le 2ème semestre 84 il s'oppose à la tentative de désindexation de la prime. La prime du 2ème semestre est calculée sur l'indice de Janvier 84 inférieur de 1% à celui d'avril qui aurait dû servir de base.

La Direction prétexte qu'elle n'a pas la possibilité d'assurer aux administratifs leur taux de prime si celle des Ingénieurs et Techniciens est calculée sur la base d'Avril.

- La pétition lancée par le SNTRS-CGT recueille 6 à 700 signatures.

- En Janvier 84, alors que le Ministère a promulgué les textes concernant les statuts particuliers sans la partie concernant les régimes indemnitaires, le SNTRS-CGT appelle les personnels à différer leur option pour la titularisation tant que les textes ne seront pas publiés.

Cette forme d'action est bien suivie comme le confirme le Directeur Général lors de l'entrevue du 4 Avril 84.

- La mobilisation des personnels s'amplifie au cours des rassemblements du 1er semestre 85 notamment à l'occasion de la Journée Nationale d'action du 21 Mars, à l'appel, chacun sur ses objectifs, du SNTRS-CGT, du SNCS-FEN, du SNPEN-FEN d'une part et du SGEN-CFDT d'autre part, et lors de la Journée de coordination des arrêts de travail du 23 Mai à l'appel du SNTRS-CGT, du SNCS-FEN et du SNPEN-FEN.

En effet le 21 Mars fut un réel succès en Ile de France, 1200 personnes à Paris pour le seul CNRS. 60 à Lille, 100 à Bordeaux, 150 à Toulouse, 80 à Grenoble. De même le 23 Mai où des AG avec débrayages ont lieu dans de nombreux centres comme Strasbourg, Grenoble, Bordeaux. Dans ce dernier, l'AD est occupée, alors que les administratives en grève reconductible depuis le 9 Mai décident la reconduction de leur mot d'ordre pendant une semaine. En Région Parisienne de nombreuses A.G. sont organisées et 120 personnes de quatorze centres différents se rassemblent au MRT tandis que la section de la rue du Maroc, l'AD de la 9ème et l'IEF poursuivent un débrayage d'une heure reconductible.

Le développement de ces actions débouche sur la grande manifestation du 13 Juin qui conduit le Ministre à s'engager à informer chaque agent des EPST avant la fin du délai d'option de 6 mois.

Mais il ne lève pas les incertitudes qui pèsent sur l'indexation de la prime sur les traitements alors que rien n'a été fait pour mettre un terme aux discriminations à l'égard des administratifs.

L'échéance du délai d'option se situe pour la majeure partie des personnels entre fin Août et Fin Septembre.

Le Bureau National considère que son mot d'ordre a atteint ses limites. Pour garder le potentiel de crédibilité dont les personnels ont crédité le SNTRS-CGT, et pour donner au retour des vacances un cours nouveau à l'action, le Bureau National dans une déclaration du 1er Juillet appelle les ITA à faire leur choix :

"C'est dans cette situation pleine d'incertitude, dont le gouvernement porte l'entière responsabilité que chacun va devoir maintenant faire son choix (...).

Depuis 1952, c'est l'action qui a permis de faire évoluer le statut de contractuel. C'est la seule voie susceptible de produire de nouvelles évolutions pour un statut de titulaire adapté aux besoins de la Recherche et à la spécificité de ses métiers.

(...) Pour le SNTRS-CGT, il ne peut être question d'en rester là. Une nouvelle étape commence : celle de la lutte pour faire progresser tout ce qui n'a pas été pris en compte par le gouvernement". (BRS N°242).

Le Ministère informe dans une lettre du 17 Septembre 85 les organisations syndicales du contenu des arbitrages interministériels qui se traduisent par :

* Une amélioration du niveau des primes pour les 1B, 1B bis, 4B, 5B, 6B et 7B, un maintien pour les autres, une indexation de ces primes par l'application d'un indice de référence, un maintien du système en place pour les chercheurs et les administratifs, mais pour ces derniers des possibilités techniques permettant d'augmenter leur prime de 10 % environ. Enfin, l'obligation de présence au dernier jour du semestre pour toucher la prime est supprimée.

Mais au delà des avancées limitées qui traduisent bien le niveau du rapport de force, les inquiétudes demeurent : les textes officiels tardent à sortir, les améliorations sont faites à enveloppe constante, et traduisent bien la volonté politique de ne pas donner suite aux revendications salariales des travailleurs de notre secteur. Une étude faite par la section de Grenoble montre en effet que les sommes récupérées par le non paiement des charges sociales dans le cadre du

statut de titulaire permettrait d'attribuer une prime à 17 % pour tous !

La Direction du CNRS projette de plus en plus clairement de transformer le système indemnitaire en un "système incitatif". C'est ce qui ressort du "Programme mobilisateur ITA (Conseil Scientifique du 10/10/85) et de la "note sur la mobilité" (CA du 17/10/85 Cf BRS n°245).

Elle n'applique pas la lettre ministérielle, en accord avec le Ministre, et dès le 2ème semestre 85 ne fait pas bénéficier les IE 2 (ex. 1B, 1B bis), T1 et T3 des pourcentages de prime qui étaient prévus.

Dans le même temps elle augmente la prime des petites catégories et des administratifs de l'ordre de 4 à 25 %.

La Direction du CNRS a mis en place, pour se faire, un système basé sur la redistribution d'une enveloppe constante entre catégories. C'est l'organisation du nivellement par le bas : l'augmentation, attendue, des primes des administratifs et des petites catégories de techniciens est obtenue par le transfert d'une partie des crédits normalement afférents aux Ingénieurs d'Etudes (les ex 1B et 1B bis ne bénéficient que de 13, 75% au lieu des 16% prévus par les textes statutaires).

Le SNTRS-CGT considère que : "C'est une solution inacceptable et dangereuse qui vise autant à opposer les catégories entre elles qu'à mettre en cause les primes".

La Direction du CNRS tient ainsi deux fers au feu.

1.) Elle donne satisfaction (partiellement puisque la prime des administratifs conserve son caractère aléatoire) aux tenants des "nouvelles solidarités" qui tirent les revendications vers le bas, sans remédier réellement aux discriminations.

2.) Elle avance sur la voie de la remise en cause de l'indexation de la prime et prépare sa modulation intégrale.

Le SNTRS-CGT prend position nettement contre ce processus.

"Si les perspectives envisagées devaient concourir à remettre en cause les rémunérations, à introduire progressivement un système d'individualisation des salaires au CNRS, s'appuyant sur la modulation totale des primes existant actuellement cela serait pour nous totalement inacceptable". (Déclaration du 6 Novembre 85 -SNTRS-INFO N° 25).

La campagne sur les "nantis de la Fonction Publique" n'a pas cessé durant ces 3 années et n'est sans doute pas restée sans écho chez nous.

L'intensification de la bataille d'idées sur les "nouvelles solidarités" a certainement contribué au développement des idées de gestion de la crise dans notre secteur malgré le travail d'explication fait par les militants du SNTRS-CGT.

Le SGEN-CFDT a relayé quant à lui cette campagne puisqu'il avait indiqué au cours des négociations statutaires qu'il ne revendiquerait pas le maintien du pouvoir d'achat de la prime pour les Ingénieurs au delà de l'indice 631.

Cette importante pression idéologique explique probablement les difficultés rencontrées pour mobiliser les personnels lors de l'instauration du nouveau régime indemnitaire, alors que le SNTRS-CGT n'a cessé de les appeler à s'opposer au projet d'individualisation des salaires.

Cependant dans le contexte difficile, l'intervention des personnels que nous avons suscitée a pu faire échec aux projets des gouvernements successifs de remise en cause de la prime. Les décrets sont parus.

Il est clair que la Direction du CNRS n'a pas renoncé pour autant à individualiser la prime. Le rapport de force que nous avons fait s'exprimer, les réactions des personnels à chaque tentative d'application locale, lui ont interdit jusqu'à présent toute mise en oeuvre globale de ses projets.

● 2.3 LA TITULARISATION DES MI-TEMPS

Dès la promulgation du décret cadre en 83 la question de la titularisation des personnels recrutés à temps partiel est posée :

* le statut cadre ne prévoit la titularisation que des personnels recrutés à temps plein.

* la politique d'embauche de personnel à temps partiel n'est pas le fait des agents qui ont dû accepter ce qui leur était proposé.

* la responsabilité des directions d'organismes qui ont tenté de la sorte de régler sur le dos des agents les problèmes de pénurie de poste est totale.

* 1200 personnes sont concernées dont 800 au CNRS et 60 à l'INSERM.

Le ministère se réfugie derrière l'application du statut général de la Fonction Publique alors que :

"l'argument juridique n'est nullement déterminant, il disparaîtra de lui-même dès lors que les moyens budgétaires auront été dégagés pour permettre de titulariser, dans les mêmes conditions que leurs collègues, les mi-temps actuellement exclus" (BRS n°237).

La seule vraie solution passe par la création des postes nécessaires.

Le SNTRS-CGT lance en septembre octobre 84 une carte pétition adressée au Ministre, qui demande la titularisation. Cette première expression des mi-temps rencontre un bon écho. Mais des difficultés apparaissent :

-- Les mi-temps sont très dispersés. Il y a peu de syndiqués au SNTRS-CGT.

Le Bureau National réunit ses militants concernés.

Ils adoptent le principe de la création d'un collectif des mi-temps. Son but :

- Réunir dans leur diversité les mi-temps qui veulent agir.
- S'appuyer sur l'activité des militants du SNTRS-CGT dans le collectif et sur l'aide que le SNTRS-CGT dans son ensemble pourra apporter au collectif pour faire progresser parmi ces personnels les propositions de la CGT.

Le collectif créé fin janvier, se constitue en réseau pour remédier à la dispersion des mi-temps. La première A.G. qu'il organise, le 12 Février en région parisienne, permet de réunir une soixantaine de personnes.

Par la suite, les mi-temps ne cessent d'intervenir auprès du Ministère, de la Direction du CNRS, des médias, à l'appel du collectif avec le soutien du SNTRS-CGT.

Le Ministre reçoit le collectif et les organisations syndicales pour la première fois le 24 Mai 85. Il s'engage à :

- * Promulguer un décret à l'automne 85 pour modifier le statut cadre.
- * Utiliser les moyens dégagés pour le plan triennal (1400 postes par an) pour titulariser les mi-temps en 3 ans.
- * Inviter les Directions d'organismes à utiliser leur réserve de postes pour engager le processus en 85.

En fait la Direction du CNRS va inscrire la titularisation des mi-temps dans sa politique de redéploiement des effectifs dans les secteurs scientifiques.

Alors qu'un projet de décret avait été adopté à l'unanimité par le CTPC en Février 86, c'est l'application d'une lettre interministérielle interprétant le statut cadre, qui autorise la titularisation des mi-temps, preuve du caractère fallacieux des arguments juridiques avancés initialement par le Ministère.

Ce n'est qu'en Juillet 86 qu'une première vague de 146 mi-temps est titularisée. Il aura fallu pour ça de multiples interventions des mi-temps dans des actions spécifiques comme le 3 Décembre 85 et dans le cadre des initiatives nationales organisées par le SNTRS-CGT sur l'ensemble du contentieux, le 4 décembre 85 et le 13 Mars 86 notamment.

Sur le budget 86, 330 mi-temps sont titularisés et le processus marque le pas, faute de moyens une nouvelle fois, la Direction n'envisageant aucune mesure spécifique en 87.

A l'été 87 on peut estimer à environ 350 le nombre de cas réglés. L'approximation résulte du refus de la Direction de communiquer la liste des agents titularisés. Sur les 300 personnes environ qui n'ont pas encore été titularisées, 180 souhaitent passer à plein-temps.

La Direction prétendait parvenir à les titulariser en recourant à la mobilité et en donnant une priorité aux mi-temps sur les postes à l'affichage. Mais cela implique que ceux-ci correspondent à la qualification des agents postulants.

Or le peu de résultat obtenu 6 mois après le début de cette expérience tend à confirmer l'étude faite par notre syndicat : ces dispositions sont un leurre qui n'apporte pas de véritable solution (Cf. SNTRS-INFO N°8 du 10/3/87).

Durant ces 3 années, les liens que le SNTRS-CGT a su tisser dans l'action avec les personnels à mi-temps, leur collectif et les militants du syndicat qui ont joué un rôle essentiel dans son animation, comme les résultats obtenus, montrent l'intérêt d'une démarche qui sous une forme originale a permis au SNTRS-CGT de rassembler largement dans la lutte.

● 2.4

LA RECONNAISSANCE DE LA QUALIFICATION

Les luttes des personnels impulsées par le SNTRS-CGT ont permis de donner droit de cité à la qualification dans le statut.

De 84 à 87 la reconnaissance effective de la qualification des personnels a mobilisé la majeure partie de l'activité du SNTRS-CGT qui a constamment lié la satisfaction de cette revendication à celle des moyens budgétaires nécessaires à la rémunération d'une force de travail sous payée depuis des années.

La Direction du CNRS s'est toujours refusée à négocier un plan de reclassement des personnels contractuels à l'occasion de leur titularisation. Alors que le gouvernement mettait en oeuvre sa

politique de récession budgétaire, de pause catégorielle, (pour la recherche décrochage de la LOP, préparation du plan triennal) le CNRS s'est attaché à limiter les dispositions avantageuses du statut, à exploiter ses insuffisances, et à retarder au maximum son application (mise en place des CAP et des Concours notamment).

C'est dans ce contexte que le SNTRS-CGT s'est efforcé de mobiliser les personnels. Pour y parvenir il a été à l'initiative de nombreuses actions :

21 MARS 85 manif	3-4 DECEMBRE 85
23 MAI coordination	29 AVRIL 86
arrêts de travail	13 MAI manif
13 JUIN manif	30 SEPTEMBRE manif FP
24 OCTOBRE manif	4 DECEMBRE 86
22 NOVEMBRE appel à	22 JANVIER 87
délégations	9 AVRIL 87

2.4.1 Les c a p

Il aura fallu près de 3 ans ponctués par des interventions nombreuses de notre part, pour aboutir à la mise en oeuvre partielle de mesures d'accompagnement de la titularisation et l'application des dispositions statutaires.

Ainsi, les CAP ne se sont réunies pour la première fois, qu'au mois de décembre 86, janvier et février 87. Elles ont examiné les propositions d'échelons accélérés pour 1984 et 1985 (3195 possibilités) ainsi que les changements de grade pour 1985 et 1986 (1001 possibilités). Ni les échelons accélérés 1986, ni les changements de grade prévus au budget 87 ne seront vus lors de ces CAP.

Concernant la sélection professionnelle qui doit avoir lieu avant les C.A.P. pour l'accès au grade supérieur des corps d'IR, AAR, T et SAR, les arrêtés sont parus très tardivement (Août 87). Nous avons obtenu que la sélection soit dérogatoire à ce qui se passe dans la Fonction Publique : épreuve orale au lieu d'examen professionnel. Cependant, des discriminations apparaissent, à nouveau en ce qui concerne les administratifs (AAR et SAR). En effet pour ces deux corps, seulement, est prévu un exposé ainsi qu'une note minimum de 10 sur 20. De plus pour les seuls AAR le jury doit entre autre "apprécier la personnalité" du candidat. Cela introduit des critères subjectifs dans le jugement porté par le jury. Au moment où ces lignes sont écrites, les arrêtés n'ont toujours pas fait l'objet d'une décision d'application par les directions d'organismes.

Avant même la tenue des CAP, la direction du CNRS en dénature le rôle en décidant, en dehors de toute concertation de procéder à une préparation au niveau régional avec un préclassement régional qui est effectué par les "directeurs d'unités les plus représentatifs de la Région", désignés par l'A.D. De plus, elle se refuse à faire connaître les critères qui seront retenus pour procéder à cet examen.

Le SNTRS-CGT réagit vivement aux dispositions prises par la Direction et demande la réunion des CAP préalablement à l'examen des dossiers pour définir les critères de changements de classes et de corps.

La CE impulse une réflexion sur les critères de changement de classe que nos élus devront utiliser. Elle lance une campagne de débats sur ce thème qui passe notamment par l'organisation de la journée d'étude du 30 janvier 86.

A l'évidence le problème est complexe. Le syndicat ne peut pas retenir comme critère exclusif celui de l'ancienneté qui serait source d'injustices, mais il ne peut dégager non plus un avis majoritaire sur d'autres critères.

Le débat est relancé par la CE de novembre 86 qui trace quelques pistes dans le document préparatoire au CSN de novembre (BRS n°251).

La CE de janvier 87, mandatée par le CSN, définit la position suivante: "Les élus du SNTRS-CGT détermineront leur choix en croisant l'évaluation de la mise en oeuvre des compétences de l'agent appréciées à la lecture des dossiers et son ancienneté dans le corps".

2411 UN PREMIER BILAN

LES ELUS DU SNTRS-CGT REUNIS LE 17 MARS 1987 ONT FAIT UN BILAN DE LA TENUE DES C.A.P.

La préparation
Malgré les conditions de travail difficiles nos élus se sont efforcés de consulter le plus complètement possible les dossiers des candidats (3 200 dossiers au total). Ils ont forgé leur opinion à partir du contenu des dossiers... avec les limites imposées par la façon dont les dossiers étaient remplis, par les seuls responsables hiérarchiques. Ils ont pris en compte pour cela la qualification exercée, la façon dont celle-ci est mise en oeuvre et éventuellement l'ancienneté.

Le déroulement des C.A.P.

Qu'elles aient examiné 900 dossiers IE ou 8 dossiers AGA, les C.A.P. n'ont pas été réunies plus d'une journée. Ce qui ne crée pas les conditions d'un travail sérieux.

Il apparaît, en fait, que l'élément décisif pour l'Administration a été le choix fait par les directions scientifiques. D'autre part les représentants de l'Administration ont refusé de justifier leurs propositions et d'informer la C.A.P. sur les critères qu'ils ont utilisés.

2412 Les propositions du SNTRS-CGT

Pour que les élus puissent jouer leur rôle et pour améliorer le fonctionnement des CAP les élus du SNTRS-CGT avancent les propositions suivantes :

- faire débattre des propositions de promotions par tous les Conseils de laboratoires ou services,
- avoir le temps d'examiner tous les dossiers dans la C.A.P.,
- avoir de meilleures conditions de préparation des C.A.P.,
- ne pas laisser les Directeurs Scientifiques seuls à faire leurs choix : les représentants des personnels doivent y être associés dans chaque département.

Les élus ont aussi évoqué la question des C.A.P. régionales. Ils estiment nécessaire que de telles instances soient mises en place dans chaque circonscription, permettant une préparation de la C.A.P. nationale.

Ils proposent qu'un classement soit fait à ce niveau et suggèrent que celui-ci se fasse en 3 groupes : A : bon dossier, B : assez bon dossier, C : dossier insuffisant.

Ils ont aussi insisté sur l'amélioration indispensable de leurs relations avec les sections et régions du SNTRS-CGT et sur la nécessité que la question des avancements redevienne l'affaire de tout le syndicat.

2.4.2 Les concours

Il nous faut rappeler que le SNTRS-CGT a toujours revendiqué, lors des négociations statutaires, qu'il soit dérogé, compte tenu des spécificités des métiers de la recherche, à la règle des concours qui prévalent dans la fonction publique. Non seulement, nous n'avons pas été entendus, mais la Direction a étendu cette procédure aux mesures d'accompagnement du statut, notamment pour procéder aux 620 reclassements inscrits aux budgets 85 et 86.

A cet égard, il faut souligner que le nombre important de candidatures (environ 4900), approche de très près le nombre d'agents reconnus sous-classés lors de l'opération de suivi de carrière de 1982, ce qui prouve, s'il en était encore besoin, le sérieux avec lequel les Commissions avaient travaillé à l'époque, et la justesse de notre revendication d'un plan de reclassement.

Après avoir fait traîner le texte d'application, la Direction du CNRS et le Ministère, cédant à un recours déposé en Conseil d'Etat par le Syndicat Autonome des Enseignants en Médecine, décident d'invalider et de bloquer le fonctionnement du Comité National, interdisant par là-même la mise en place des jurys de concours, la présence d'un élu au Comité National étant statutaire.

Durant ces trois années, nous n'avons cessé d'être à l'initiative de nombreuses actions sous les formes les plus diverses (AG des personnels, réunions des militants, diffusions massives de tracts d'information), afin d'obtenir qu'enfin la Direction du CNRS et le Ministère cessent de se retrancher derrière des argumentations juridiques restrictives pour différer la tenue des jurys de concours. Si, ponctuellement, d'autres organisations syndicales nous ont rejoint dans l'action, comme notamment lors de la puissante manifestation du 24 juin 1986, il nous faut reconnaître que pour l'essentiel, nos sections syndicales ont été les seules à sensibiliser de façon continue les personnels sur cette question. Cependant, force nous est de constater que ce travail n'aura pas permis une mobilisation suffisante des personnels pour obtenir de la Direction du CNRS que les concours se préparent et se déroulent dans des conditions satisfaisantes pour tous.

Des moyens insuffisants...

Il apparaît d'ores et déjà que le peu de possibilités offertes a provoqué un profond mécontentement parmi les personnels. La seule vraie solution réside dans l'obtention des moyens nécessaires au reclassement de tous les sous-classés. Certains jurys ont exprimé par la voix de leur président la difficulté du travail qui leur était demandé, voire leur émotion face à la disproportion entre le nombre de très bons candidats et le nombre de postes ouverts au concours.

Un mode d'évaluation inadapté...

La démonstration a été faite au détriment des personnels que ces concours sont totalement inadaptés à la réalité du travail scientifique, dans leur mode de fonctionnement comme dans leur composition. Les jurys ont travaillé de façon différente d'un corps à l'autre, d'une BAP à l'autre et n'ont pas utilisé les mêmes critères de jugement ce qui n'a pas permis de garantir l'égalité des chances à tous les candidats.

Ce qui renforce notre revendication d'un examen de la qualification des candidats par une commission paritaire organisée par B.A.P.

Si la responsabilité de la Direction est essentielle dans le déroulement de ces concours il faut également rappeler que c'est à la CFDT que nous devons la composition actuelle des jurys. Nous avons en effet

obtenu dans un premier temps des négociations statutaires la présence es qualité des représentants des personnels dans les jurys. C'est à la suite de son opposition farouche que le ministère a fait machine arrière.

Les personnels font malheureusement les frais aujourd'hui, de cette attitude.

Un bilan de ces concours sera fait à partir des comptes rendus de camarades ayant siégé dans les jurys et des témoignages de candidats.

● 2.5 LES ASSISTANTS INGENIEURS

Les 2B et 2D sont les seules catégories de personnels qui lors de leur titularisation n'ont pas été intégrés dans le corps correspondant au niveau de la catégorie qu'ils occupaient dans le statut de contractuel.

Eri sous classement d'emblée les 2B, 2D, puis en organisant une sélections par le biais d'une commission d'intégration dans le corps des AI, la Direction visait un double objectif :

* Limiter le nombre de bénéficiaires de corps de catégories A, sans classe, assurant par conséquent une progression sans barrage jusqu'au dernier indice du corps.

* Opérer un tri entre les titulaires d'un diplôme de niveau Bac + 2 (BTS, DUT) et les autres, substituant ainsi à la reconnaissance d'un niveau de qualification, la prise en compte quasi exclusive d'un niveau de diplôme.

Les initiatives d'action prises par le SNTRS dès les négociations statutaires pour obtenir les moyens d'accompagnement de la titularisation ont permis d'obtenir que près de 50 % des 2B-2D puissent être intégré à leur juste place puisque 1205 2B-2D ont bénéficié de cette mesure sur 2600 ayant présenté un dossier. (A titre indicatif, dans l'Université sur 3000 postulants, 1500 ont été présélectionnés et seulement 150 ont pu être intégrés).

Pour parvenir à ce résultat, qui est pourtant loin d'être satisfaisant, le SNTRS-CGT a lancé dès Septembre 84 une campagne de pétitions qui permet d'aboutir à des initiatives de plus haut niveau durant le premier semestre 85.

Mais dès septembre 85, alors que la Direction durcit le ton, on assiste à un retrait du SGEN-CFDT qui indique lors des réunion du mois de novembre 85, qu'il n'est pas réaliste de penser obtenir de la Direction l'intégration de tous les 2B-2D dans le corps des AI, ce qu'il ne revendique plus.

Dès lors, le SNTRS-CGT se retrouve seul à mener la lutte pour obtenir que la Commission d'intégration examine les dossiers des agents à partir de critères de qualification négociés.

Devant le refus de la Directions de négocier des critères valables pour tous, le SNTRS-CGT place les travaux des experts sous le signe de la transparence et communique leurs résultats. Ce qui provoque une vive réaction de la Direction et des autres syndicats.

Le SNTRS-CGT appelle les personnels à intervenir lors de la cession de la Commission d'intégration. De nombreuses régions organisent des initiatives comme à Toulouse, Grenoble, Montpellier, Marseille, Bordeaux, Lille et Caen ainsi qu'en région parisienne..

Mais la Direction procédée à un véritable coup de force dans la Commission d'intégration. Elle joue sur tous les éléments en sa possession pour imposer ses choix, allant jusqu'à fournir des listings inexploitable pour la parité syndicale !

C'est donc dans un climat d'extrême tension que nos représentants ont tenté d'opposer la résistance la plus grande à la pression de la Direction qui a pratiqué le vote bloqué sur quasiment tous les dossiers. Cette procédure a eu pour conséquence essentielle d'interdire presque totalement la discussion sur le contenu des dossiers.

Aucune liste d'attente n'aura pu être établie au delà des 1205 agents intégrés.

Un malaise profond

Tout cela crée un malaise profond parmi tous ceux qui, légitimement, considèrent que leur qualification est celle d'Assistant Ingénieur et ne font pas partie des 1205 appelés à constituer ce corps.

Le SNTRS interpelle la Directions du CNRS sur la responsabilité qu'elle prend quant aux répercussions qu'une telle injustice pourra provoquer sur l'activité des laboratoires et services.

"(...)comment ne pas comprendre un agent qui, ne voyant pas la qualité de son travail reconnue, change d'attitude vis-à-vis de celui-ci ? (...)que deviendraient les laboratoires et services si ceux qui sont dans cette situation n'en faisaient plus que pour la qualification qui leur est reconnue ?"

3. LA VIE DU SYNDICAT

* de 84 à 87, 4 élections nationales importantes ont eu lieu : CNAS du CAES (Juin 85) ; Conseil d'Administration (Mars 86) ; CAP (Septembre Décembre 86) ; et Comité National (Avril 87).

- La comparaison de résultats de chacune d'elles avec la précédente est rendue difficile par les modifications intervenues dans les collèges respectifs.

Ainsi en 85, l'élection du CNAS se fait-elle pour la première fois à collège unique. Pour l'élection des CAP qui a lieu pour la première fois, les collèges électoraux correspondant aux nouveaux corps ne recouvrent pas exactement les catégories de la Commission Paritaire Nationale précédente.

En ce qui concerne le Comité National, les collèges électoraux sont modifiés. Dans le collège C, les ITA sont seuls présents, les ATOS ne votant plus ; d'autre part sont éligibles les Ingénieurs.

● 3.1 CHAQUE ELECTION EST UN VERITABLE ENJEU

3.1.1 Le cnas 85

Les élections ont lieu alors que le CAES traverse de graves difficultés. Les moyens qui lui sont affectés regressent, la Direction tente de désaisir les personnels d'une partie des activités de l'activité sociale, l'alliance CFDT - CGC, FO -SNPTES qui dirige le CAES s'enferme dans des choix budgétaires irréalistes au regard des possibilités offertes par un budget en recul.

Dans ce contexte, le SNTRS-CGT propose avec le SNCS-FEN et le SNPCEN-FEN aux personnels d'agir pour la préservation et l'amélioration du CAES en s'appuyant notamment sur une "gestion pluraliste, sans exclusivité, qui associe aux responsabilités toutes les composantes du CAES"

3.1.2 Le Conseil d'Administration 86

L'élection se déroule dans un contexte médiatique particulièrement hostile au CNRS qui préfigure avant l'arrivée de la droite au pouvoir les attaques qui lui seront portées.

Une campagne de presse intense se déchaîne pour accréditer l'idée que le CNRS est malade du syndicalisme et plus particulièrement du syndicalisme de classe.

Un grand battage est fait autour du livre de DE CLOSET : "Tous ensemble". Le Nouvel Observateur en publie des extraits qui mettent en cause une prétendue syndicratie au CNRS et visent les "syndicats communistes" SNCS-FEN et SNTRS-CGT. POLAC relaye cette campagne dans "Droit de Réponse" (la mal nommée puisque ni le SNTRS-CGT, ni le SNCS-FEN ne peuvent y participer) au cours d'une émission intitulée "Faut-il brûler le CNRS " ?"

Dans le même temps la "sous-tendance" de Unité et Action du SNCS-FEN, "pour un Syndicalisme de lutte (dont les animateurs créeront ultérieurement l'USCA-CGT) se livrent à une campagne de dénigrement des candidats de la liste SNTRS-CGT, SNCS-FEN, SNPCEN-FEN.

3.1.3 Les cap 86

Cette première élection se déroule alors que la droite revenue au pouvoir, porte des coups très durs au CNRS, annulation des élections du Comité National de 83, arrêt des travaux du Comité National et des concours.

Les éléments les plus réactionnaires de la communauté scientifique accentuent la campagne antisyndicale lancée six mois auparavant.

Dans ce climat de tension extrême alimenté par un esprit de revanche qui souhaite le retour à une situation antérieure à 1968, l'élection des CAP revêt une importance toute particulière puisqu'elle établit la représentativité des organisations syndicales au CNRS.

3.1.4 Le Comité National 87

Dans le cadre de sa politique élitiste et autoritaire, le gouvernement a entamé un processus d'exclusion des ITA de la gestion de la politique scientifique, le nombre des élus ITA est réduit, leur rôle est limité encore.

Le vote CGT signifie clairement : l'attachement des personnels à être reconnus comme acteur de la recherche à part entière, leur volonté de voir développer une recherche publique qui réponde aux besoins du pays.

● 3.2 L'INFLUENCE DU SNTRS CGT AU CNRS

L'élection du CNAS et du CA s'étant déroulée à collège unique avec une liste commune SNTRS-CGT, SNCS-FEN et SNPCEN-FEN, et celle du Comité National avec liste SNTRS-CGT, SNPCEN-FEN dans les sections 1 et 2, il n'y a que l'élection de la CAP en 86 qui permette d'apprécier l'influence du SNTRS-CGT seul.

3.2.1 Les c a p 86

I = 12759 V : 6975 P : 54,67 % E = 6781.
 SNTRS-CGT = 2064 v 30,44 % ; CFDT = 2326 v 34,30 % ;
 CGC = 1317 v 19,42 % ; FO = 807 v 11,90 %
 SNPTES-FEN = 267 v 3,94 %

Ces élections permettent d'obtenir pour la première fois une image précise par grandes catégories de l'influence du SNTRS-CGT.

Chez les Ingénieurs

Le SNTRS-CGT avec 22,66 % est en 3ème position. Il est à 14,71 % derrière la CFDT (37,37%) et à 2,11 % derrière la CGC (24,77 %). Le SNTRS-CGT devance FO (11,85%) de 10,81 %. Le SNPTES-FEN réalise 3,35 %.

Ces résultats, s'ils sont encourageants, nous invitent à faire une place plus grande aux préoccupations de ces catégories et à développer une activité syndicale qui permettent de mieux prendre en compte leur spécificité.

Chez les Techniciens

Le SNTRS-CGT est la première organisation dans cette catégorie avec 36,04 %. Il distance de 5,55 %, la CFDT (30,49%), de 20,47 % la CGC (15,57%), de 23,18 % FO (12,86%) et de 31 % le SNPTES-FEN (5,04%). Il est à noter cependant que c'est dans cette catégorie que ce dernier réalise son plus fort score et franchit la barre des 5%.

Chez les Administratifs

Le SNTRS-CGT avec 36,84 % est en première position à égalité avec la CFDT. C'est parmi ces catégories que le SNTRS-CGT obtient son plus fort pourcentage. La CGC (15,04%) est derrière à 21,8% suivie de FO (9,02%) à 27,82% et du SNPTES-FEN qui fait là son plus mauvais score avec 2,26 %.

Par grande catégorie de la fonction publique

Les corps de fonctionnaires sont classés par grandes catégories de la Fonction Publique A, B, C et D. Au CNRS il est possible à présent de regrouper les résultats des CAP de cette façon pour essayer de situer l'influence des différents syndicats par rapport à ce que leur confédération obtient dans ces mêmes catégories dans l'ensemble de la Fonction Publique. Les comparaisons sont faites avec les résultats cumulés dans la Fonction Publique en 83, 84, 85, hors Education Nationale.

* La catégorie A Fonction Publique

Elle regroupe au CNRS, les IR, IE, AI, CAR, AAR soit 50% des ITA, auxquels il faut ajouter les Chercheurs.

Le SNTRS-CGT est en 2ème place derrière la CFDT et réalise 24,54 % des voix. Dans la Fonction Publique l'UGFF-CGT arrive derrière FO, la CFDT, et les Autonomes avec 11,4%.

Au CNRS le SGEN-CFDT est en première place avec 38,02 % alors que la CFDT réalise 22,92% dans la Fonction Publique devant de très peu les Autonomes 20,5% . La CGC fait 23,47% au CNRS pour 10,1 % des voix dans la Fonction Publique.

En revanche, alors que FO est en 4ème position au CNRS avec 11,3 % il est le plus influent dans cette catégorie dans la Fonction Publique avec 27,4 % . Le SNPTES-FEN obtient 2,60 % au CNRS pour 2,80 % réalisés par la FEN dans la Fonction Publique (les comparaisons sont hors Education Nationale).

Sur la globalité de la catégorie A Fonction Publique présente au CNRS (ITA-Chercheurs) :

Inscrits: 15413	Exprimés: 8736
SNTRS CGT: 3189 36,5%	SGEN CFDT : 2862 32,76%
SNCS FEN	
SNIRS CGC: 1886 21,58%	FO : 558 6,38%

* La catégorie B Fonction Publique

Elle regroupe au CNRS, les Techniciens et les Secrétaires d'Administration de la Recherche soit 31,8% des agents ITA.

Le SNTRS-CGT est la première organisation syndicale avec 33,95 %. Il précède la CFDT (31,29%), la CGC (15,38%), FO (13,34%) et le SNPTES-FEN qui dépasse pourtant dans cette catégorie le seuil des 5% avec 6,03% . Dans la Fonction Publique l'UGFF-CGT est en 3ème position avec 23% des voix derrière la CFDT (27,6%) et FO (26,4%). La FEN obtient 1,6% et la CGC 0,6%.

* Les catégories C et D de la Fonction Publique

La catégorie C regroupe au CNRS, les AJT, AGT, AJA et AGA soit 18,52% des ITA. Il n'y a pas d'agents en catégorie D.

Le SNTRS-CGT est de loin la plus représentative des organisations syndicales avec 45,92 % des voix devant la CFDT (26,30%), la CGC (12,41%), FO (10,82%) et le SNPTES 4,56%.

Dans la Fonction Publique (sur la base des résultats cumulés en 82,83,84) l'UGFF-CGT est la plus représentative avec 30,9% des voix devant FO (21,3%), la CFDT (18,2%), la FEN (9,8%), la CGC (2,4%). C'est dans ces catégories que la FEN réalise son plus faible

résultat dans la Fonction Publique avec 9,8%, ce qui représente encore plus du double de ce que le SNPTES-FEN obtient au CNRS.

3.2.2 L'influence de la plateforme sntrs-cgt sncs-fen snpcen-fen

De 84 à 87 2 élections sur 4 ont eu lieu à collège unique : celle du CNAS en 85 et celle du CA en 86. Dans ces 2 cas les listes communes présentées par le SNTRS-CGT, le SNPCEN-FEN et le SNCS-FEN obtiennent un score qui les place au premier rang des organisations syndicales du CNRS avec respectivement 32,7% des voix et 31,67 % mais qui traduit cependant un recul : CNAS - 0,4% par rapport au CNAS de 82 et CA - 2,3% par rapport au CA de 83.

CNAS (14/6/85)

I = 26075 Vot = 13387 Part : 51,30% B/nuls : 320
E = 13067 Liste d'Union : 4282 v, 32,7% ;
CFDT : 4269 v, 32,6% ; CGC : 2492 v, 19% ;
FO : 1512 v, 11,5% ; SNPTES-FEN : 517 v et 3,9%.

C.A. (6/3/86)

I = 25182 Vot = 14597 Part : 57,97% B/nuls : 339
E = 14258 Liste d'Union : 4515 v, 31,67% ;
CFDT = 4346 v, 30,48% ; CGC = 1829 v 12,83% ; Autonomes
(JEANSON) = 1983 v, 13,91% ; FO = 1585 v 11,12%.

EN CE QUI CONCERNE L'ELECTION DES CAP 86

En incluant les résultats des CAP 86 d'ITA et de Chercheurs à ceux des CAP de 87 de titulaires de Physique Nucléaire on obtient :

SNTRS-CGT, SNCS-FEN et SNPCEN-FEN = 38,3 %
CFDT = 31,6% ; CGC = 18,9% ; FO = 7,6%

Sur cette base une comparaison avec le CA 86 fait apparaître une progression de 6,7% pour la plate-forme, de 1,1% pour la CFDT, de 6% pour la CGC et une baisse de FO de 3,5%.

A noter en ce qui concerne la progression de la CGC que celle-ci avait fait les frais en 83 de la présentation d'une liste autonome.

3.2.3 Le Comité National 87

I = 15780 V = 8890 P = 56,34% E = 8359
SNTRS-CGT)
SNPCEN-FEN) = 2858, 34,19 4% ; CFDT = 3765, 45,04%
CGC = 1294, 15,48% ; FO : 279, 3,34% ;
SNPTES-FEN = 50, 0,6% ; Divers = 115, 1,38%.

Le SNTRS-CGT et le SNPCEN-FEN opèrent une progression de 3,3% par rapport à 83, qui ne leur permet pas cependant de rattraper la CFDT qui progresse, elle, de 10%.

Pourcentages globaux =	83.	87	Différence
SNTRS-CGT	27,7%
SNPCEN-FEN	3,2%
SNTRS + SNPCEN	30,9%	34,2%	+ 3,3%
SGEN-CFDT	35%	45%	+ 10%
SNIRS	16,3%	15,5%	- 0,8%
FO	8%	3,3%	- 1,5%
SNPTES-FEN	10,1%	0,6%	- 9,5%
Autonomes	0,6%	...	disparition
Indépendants	...	1,4%	apparition

● 3.3 UN PHENOMENE PREOCCUPANT : LA BAISSSE DE LA PARTICIPATION

Au delà de la spécificité des 4 élections qui se sont déroulées de 84 à 87 une caractéristique commune apparaît : la participation des ITA est en baisse. (entre parenthèses élection de référence)

CNAS 85 = - 6,08% (CNAS 83) ; CA 86 = - 8% (CA 83) ;
CAP 86 = - 11,98 % (CPN 78) ; CN 87 = - 4,8% (CN 83).

Cette baisse traduit-elle une perte de crédibilité de ces instances aux yeux des personnels ? La récession des moyens, l'autoritarisme de la Direction, ses efforts pour réduire le rôle et l'intervention des représentants des personnels, la politique qu'elle a conduite pour tenter de supplanter les organisations ne sont certainement pas étrangers à ce recul de la participation aux élections professionnelles.

Celui-ci est à mettre en rapport également avec les difficultés que nous avons rencontrées pour mobiliser les personnels aux moments décisifs de la préparation pour la tenue de ces instances.

Cependant dans ce contexte on observe que l'influence du SNTRS-CGT se renforce en %, (CAP 86 + 5,24% / CN 87 + 3,3%). La présence des militants du SNTRS-CGT sur le terrain, jointe aux sérieux de nos propositions a certainement contribué à ces progrès.

● 3.4 L'INFLUENCE DU SNTRS CGT A L'INSERM

En 87, 4 élections ont eu lieu à l'INSERM : -deux concernaient les instances d'évaluation (commissions scientifiques spécialisées=CSS;conseil scientifique=CS).

- pour les deux autres il s'agit d'instances décisionnelles: le conseil d'administration (CA)et le S.

A trois mois d'intervalle, l'influence du SNTRS CGT dans ces quatre élections s'échelonne de 53,5% (CSS) à 28,2% (CA). C'est donc une grande disparité qui caractérise ces résultats, disparité renforcée par celle des modes et collèges électoraux.

On peut toutefois dégager deux tendances:

- *une baisse très nette de participation allant jusqu'à dix points de moins que l'élection précédente.
- *un maintien ou une légère progression du SNTRS CGT, sauf pour le CAES dont le mode électoral est particulier: le résultat du SNTRS CGT mesure son influence parmi les ITA mais aussi parmi les chercheurs.

	CAES		CSS		CS		CA	
	87	84	87	83	87	83	87	83
SNTRS CGT	36,2	37,1	53,5	35,1	28,4	27,8	28,2	27,8
			(35,3)					
SGEN CFDT	63,7	62,9	42,3	59,3	47,5	46,4	50,7	43,5
			(55,3)					
SNIRS CGC					16,5		21,1	28,7
INDEPENDTS			4	5,5	5,1			
			(9)					
CFTC					2,4	25,8		

Les résultats portés dans dans le tableau pour les élections aux CSS comportent deux chiffres: celui entre parenthèses concerne les CSS où nos listes étaient en compétition. C'est la mesure la plus proche de notre véritable influence le premier étant le reflet de notre capacité d'organisation comparée à celle des autres syndicats.

on remarque alors deux groupes de résultats:

- *celui qui concerne l'élection d'instances dont l'activité a des effets perceptibles par les personnels et pour lesquelles les élus du SNTRS CGT ont un contact direct avec les agents. Il s'agit du CAES (36%) et des CSS (35% en compétition avec d'autres syndicats)
- *celui qui concerne des élections d'instances perçues comme plus lointaines et pour lesquelles le seul élu du SNTRS CGT ne peut avoir la même activité de masse au plus près des gens. Il s'agit du CA et du CS (28%).

● 3.5 L'INFLUENCE DU SNTRS CGT A L'INRIA

Durant ces trois années, 4 élections se sont déroulées, celles pour les représentants des personnels au Comité

Technique Paritaire, au Conseil d'Administration, au Comité d'Evaluation, et enfin, au Conseil Scientifique. Les résultats de ces élections sont les suivantes:

	INSC	VOT	%	EXP	SNTRS CGT	SGEN CFDT
CTP 09/12/85		217		191	90 47,1%	101 52,8%
CA 12/12/85		203		182	86 47,2%	96 52,7%
CE 20/05/86	303	212	69,9%	197	113 57,3%	84 42,6%
CS 29/01/87	311	200	64,3%	179	109 60,8%	70 39,1%

4. LE RENFORCEMENT

Le syndicat s'est doté d'un outil informatique qui lui a permis d'accéder à une plus grande rigueur dans le suivi des effectifs. Après le délai nécessaire à son installation il est en passe d'atteindre sa pleine efficacité.

Il a permis d'arriver à une plus grande précision dans la mesure de l'évolution des effectifs et de commencer à apporter une aide aux sections.

Ce "plus" au niveau organisationnel, s'il tend à soulager les trésoriers et collecteurs des tâches "administratives" pour leur permettre de privilégier les contacts avec les syndiqués, ne saurait pallier les difficultés rencontrées sur le terrain pour assurer le suivi des adhérents et conduire de véritables actions de renforcement.

La baisse des effectifs observée lors du dernier congrès s'est poursuivie. On peut observer cependant que ce mouvement semble s'atténuer en 86.

Si le nombre de nouveaux adhérents ne parvient pas encore à équilibrer le nombre de non reprises de cartes ou de démissions, le nombre de départ a régressé. Ce premier résultat est encourageant et traduit les efforts qui ont été fait dans certaines sections pour restaurer ou développer des contacts plus étroits avec les adhérents. Dans certaines d'entre elles les effectifs 86 sont supérieurs à ceux de 85.

D'une façon générale le taux de recouvrement des départs par les nouvelles adhésions s'est sensiblement élevé. (cf. tableau en fin d'article)

Les efforts qui ont été entrepris n'ont pas encore permis d'inverser la tendance à la baisse.

Plusieurs facteurs semblent en être la cause. Tout d'abord le recul sensible de l'animation des sections a provoqué un relâchement des liens entre les syndiqués et rendu plus épisodique leur contact avec les collecteurs.

Ce reflux de l'activité locale, outre ses conséquences internes aux sections, a rendu plus difficile le recrutement de nouveaux adhérents, dont on sait qu'ils se déterminent souvent en fonction de la présence militante dans leur environnement direct.

Par ailleurs, le tarissement des recrutements sur emplois stables, la réserve des nouveaux embauchés suscitée par leur situation précaire des nouveaux embauchés (CDD, TUC, Vacataire), la situation revendicative bloquée ont influé sur les possibilités de renforcer l'action collective et notre syndicat. Il est nécessaire d'évoquer également les conséquences des pressions qui se sont exercées sur notre syndicat pour mettre en cause ses orientations et lui contester son champ d'intervention.

Cette tension, délibérément entretenue, a semé la confusion dans les esprits, stérilisé des énergies qui aurait été bien mieux employées à mobiliser les travailleurs de nos organismes. Les procédés utilisés ont de plus contribué par leur caractère antidémocratique à alimenter la campagne hostile à la CGT dans son ensemble.

Il faut souhaiter que la préparation du 19^e Congrès soit l'occasion d'un débat serein, en profondeur qui permettra de dépasser les incompréhensions et de renforcer l'efficacité de notre syndicat.

	1984			1985			1986		
I ET*	ER*	CP	ET	ER	CP	ET	ER	CP	
I 1960	1829	1755	1797	1659	1524	1673	1588	1447	
I nv adh**			nv adh.			nv adh.			
I 118			91			83			
I taux de recouvrement (nv adh/démission ou non reprise)									
I 48,9%			34,8%			53,8%			

* ET = effectifs théoriques

* ER = effectifs réels

* CP = cartes payées

** nv Adh : nouveaux adhérents

Les ET incluent les adhérents pour lesquels nous n'avons pas eu de carte, mais dont la démission ou la non-reprise de carte n'a pas été confirmée par la section.

5. LA DÉMOCRATIE SYNDICALE

Les efforts délibérés de transparence sur toutes les questions qui ont traversé le syndicat, l'ouverture de débats sur les sujets importants ont responsabilisé davantage tous les niveaux du syndicat.

La C.E., les régions, les sections et les adhérents se trouvent en meilleure position pour intervenir.

Contradictoirement cette volonté n'a pas rencontré le regain de dynamisme et d'activité souhaitable.

La démocratie syndicale est pourtant la seule voie possible pour la réussite des actions.

Le congrès devra mesurer ce qui a avancé et faire l'analyse critique de nos défauts, insuffisances et de nos limites.

● 5.1 LES SECTIONS LOCALES

La section locale est le creuset d'où devrait sortir l'essentiel de la vie syndicale.

Les difficultés relevées dans leur fonctionnement lors du 18^e Congrès n'ont pas pu, globalement être dépassées.

Pourtant il y a lieu de s'interroger sur les possibilités d'initiatives locales que révèlent ici ou là les actions menées par des sections lors de problèmes locaux, voire à l'occasion de la "tournee des popotes" faite par la Direction du CNRS.

La situation est contrastée

Le tarissement de l'embauche, la baisse du militantisme liée notamment à la dégradation de la situation revendicative et aux interrogations suscitées par les pressions que notre syndicat a dû affronter, se sont traduits par un étiolement des équipes d'animation des sections et un alourdissement des tâches des cadres syndicaux. Dans de nombreux endroits les Assemblées de section se sont considérablement espacées, de surcroît il arrive souvent que la faible participation des syndiqués ne permette pas de dépasser de beaucoup les effectifs des bureaux de section.

Une telle situation a restreint les contacts aux seuls échanges individuels qui peuvent avoir lieu dans le cadre de l'activité professionnelle.

Si l'information syndicale continuait à être ainsi diffusée, en revanche, elle n'a pas trouvé son prolongement naturel dans la réflexion collective.

Echappant à cette évolution certains secteurs montrent un développement de l'activité syndicale.

Ainsi en est-il du secteur SHS où l'activité sectorielle déployée a pu se traduire par le recrutement de nouveaux adhérents et la création de nouvelles bases.

● 5.2 LA REGIONALISATION

Impulsée depuis plus de quinze ans la Régionalisation du Syndicat marque le pas.

Prévue pour mieux faire prendre en compte l'activité revendicative du syndicat et intégrer les spécificités Régionales, sa mise en oeuvre en est souvent inégale.

* Si des régions comme Toulouse ou Marseille ont traduit rapidement cette démarche en terme de structure, d'autres en sont restées au niveau de coordinations plus ou moins ponctuelles en fonction des événements (suivi de carrière, formation permanente, comité d'hygiène et sécurité).

*Le recul de notre activité en direction des A.D. doit nous interroger. Ce relatif désengagement du syndicat correspond aux difficultés rencontrées dans l'activité locale, mais également au fait que les diverses commissions des administrations déléguées tendent à devenir des chambres d'enregistrement. Par ailleurs la déconcentration administrative du CNRS en entités géographiques plus ou moins homogènes, le poids toujours plus grand des secteurs scientifiques comme centres de décision nationaux, la mise en place, avec la décentralisation de l'Etat, de politiques régionales de recherche souvent inégales d'une région à l'autre, sont autant de difficultés objectives qui compliquent la mise en oeuvre de la Régionalisation du Syndicat, mais qui en même temps la rendent nécessaire.

Il faut donc faire un bilan contrasté. La Régionalisation a permis de dégager des militants qui se sont investis dans les structures régionales de recherche (C2R2DT notamment), de rapprocher l'activité des sections de celles des UD. Dans ce contexte de baisse du militantisme elle a permis de maintenir une activité syndicale minimum. En contrepartie elle s'est traduite par une relative centralisation de celle-ci.

● 5.3 LA SECTORIALISATION

Des progrès ont été faits dans l'organisation sectorielle de notre activité.

Des initiatives ont été prises pour associer plus étroitement les responsables de secteurs, les élus au CN et les militants dans les relations du syndicat avec la Direction Scientifique (réunion avec BN 05/03/87 et 04/03/86 notamment).

L'activité des élus du comité national en relation étroite avec les syndiqués des labos et services s'est développée. Elle s'est traduite par la création de 2 nouvelles sections syndicales dans le secteur SHS. Les résultats de cette activité sectorielle valide l'orientation de notre 18^e congrès. Mais il reste beaucoup à faire.

● 5.4 LA PRESSE DU SYNDICAT

Lien essentiel entre le syndicat, ses militants et ses adhérents, la presse du SNTRS avec le BRS et le FLASH-INFO a connu de grosses imperfections.

Le SNTRS-INFO envoyé initialement à 1/3 des adhérents était devenu financièrement trop lourd. De plus les délais de sa confection et de son acheminement en faisait un outil mal adapté.

Le FLASH INFO qui l'a remplacé a pallié ces carences. Un effort devrait être fait pour obtenir une meilleure lisibilité de telle sorte que la reproduction de tout ou partie (tracts notamment) du SNTRS-INFO par les militants en soit facilitée. Mais la diffusion restreinte aux seuls Secrétaires de Section, de Région et membre de la CE, n'a pas été compensée par la réalisation d'un "BRS quinzaine" à tous les adhérents : 25 BRS ont été édités au cours de ces trois ans. Si le Bureau National porte une part de responsabilité, les difficultés sont aussi mettre au compte du manque de disponibilité, aux problèmes des coûts (un BRS coûte entre 7 et 10.000F). La période du déménagement n'a pas facilité les choses.

Le répondeur automatique continue à être consulté régulièrement avec des pointes lors des actions Nationales.

Les journaux de Sections qui devraient servir de relais à la diffusion des informations, sont hélas beaucoup trop rares.

La réalisation d'une presse régulière attrayante, garante de la démocratie syndicale, doit être un des soucis majeurs de notre organisation.

Les efforts entrepris en ce sens dans la dernière période ont reçu un bon écho. Ils doivent être poursuivis mais ne le pourront que si la situation financière se redresse.

● 5.5 LA FORMATION SYNDICALE

Deux actions de formation ont été organisées pendant ces 3 années.

* Organisation d'une Journée d'Etude le 24 Janvier 85 consacrée à l'approfondissement de la connaissance du statut.

* Organisation d'une Journée sur l'Emploi Scientifique le 31 Janvier 86 à Gif.

Ces deux journées avaient été préparées par des publications dans SNTRS-INFO et l'ouverture d'une tribune de discussion en ce qui concerne la Journée sur l'Emploi Scientifique.

Ces 2 initiatives ont rencontré un bon écho chez les militants.

Mais il n'a pas été possible d'élaborer une véritable politique de formation syndicale.

Le 19ème Congrès devra réfléchir aux moyens à mettre en oeuvre pour donner aux militants une formation syndicale qui leur permette d'affronter les problèmes complexes que posent au quotidien, la politique scientifique, le fonctionnement du CNRS, la mise en oeuvre des statuts.

● 5.6 LES INSTANCES DE DIRECTION

5.6.1 La Commission Exécutive

La C.E., pour son deuxième mandat, après les modifications statutaires du 17ème Congrès, a gagné en maturité et s'est affirmée dans son rôle de collectif de direction.

La présence à la C.E. de camarades issus d'un plus grand nombre de régions a permis une meilleure prise en compte de la réalité du syndicat.

Mais des progrès peuvent être faits dans ce domaine de telle sorte que la réflexion de la CE puisse intégrer plus largement encore la diversité des situations.

La C.E. s'est réunie 21 fois au cours de ce mandat (hors C.S.N.). Elle a assumé ses responsabilités dans les décisions à prendre et s'est efforcée de solliciter les sections et syndiqués à chaque moment décisif de l'actualité revendicative comme de la vie du syndicat.

La C.E. s'est attachée à impliquer les sections dans les décisions à prendre concernant la mise en oeuvre des orientations du 18ème Congrès. Ainsi au lendemain de la promulgation des statuts particuliers, la CE du 8 janvier 85 a convoqué un C.S.N. pour les 24 et 25 Janvier dont la première journée était ouverte à tous les militants. Cela a permis de gagner en efficacité dans l'information, la mobilisation et a favorisé les initiatives décidées dans la foulée notamment lors de la journée nationale d'action du 1er Février 85.

De même la C.E. du 12 mars 85 s'est interrogée sur notre pratique syndicale et les difficultés à organiser partout des débats ouverts, sans exclusive. Elle impulse alors une campagne d'A.G. décentralisées pour approfondir cette réflexion et susciter la mobilisation du syndicat.

Par ailleurs des efforts sont faits pour créer les conditions d'une meilleure discussion des propositions de la C.E. et l'aider dans les choix à faire. Ainsi Des tribunes de discussions ont été systématiquement ouvertes dans notre presse syndicale. Les pistes de réflexion et les propositions de la C.E. ont fait l'objet de documents préparatoires qui ont été adressés aux syndiqués.

Il en est ainsi pour : * le C.S.N. des 28 et 29 octobre 85 préparé par la C.E. du 16/09/85 qui soumet un document à la réflexion des syndiqués: 90 réunions de sections ou A.G. sont organisées avant la tenue du CSN.

* la journée d'étude sur l'emploi scientifique du 30 janvier 86 qui est préparée par la diffusion d'un BRS et l'organisation d'une visite des sections syndicales.

* Le débat du C.S.N. de novembre 86 qui est lancé par la diffusion d'un BRS dont le contenu avait été discuté par la C.E. du 20/06/86. la C.E. extraordinaire du 24 octobre 86, au lendemain de la création de l'USCA-CGT, réactive la préparation de ce C.S.N. en soumettant à la réflexion des sections le rapport qu'elle a approuvé. Cependant les appels de la C.E. au débat, à la mobilisation du syndicat n'ont pas toujours reçu l'écho souhaité bien que l'on puisse observer de plus nombreuses contributions des militants ou sections dans les tribunes de discussion.

● 5.6.2 Le Conseil Syndical National

Comme on l'a vu précédemment les conditions de préparation du C.S.N. se sont améliorées durant ces 3 années.

Cependant les difficultés qui sont apparues dans le développement de l'activité syndicale locale ont rejailli sur le niveau de participation réelle des syndiqués aux débats préparatoires quand ils ont pu avoir lieu.

Le 18ème Congrès devrait être l'occasion de réfléchir aux mesures à prendre pour que la préparation du C.S.N. se traduise par une sollicitation plus large des syndiqués.

● 5.6.3 Le Bureau National

Le rythme de ses réunions quasi-hebdomadaire, le fort taux de participation de ses membres ont facilité la pleine mise en oeuvre de son rôle d'exécutif comme de collectif de réflexion. Sa composition mixte - permanents et non permanents - la pratique de réunions nombreuses associant des membres du BN à la vie des

régions, des sections, ont permis de mieux lier la réflexion du collectif à la réalité syndicale du SNTRS-CGT au quotidien.

● 5.7 LA SECTION NATIONALE DES RETRAITES

La section nationale des retraités est chargée de défendre les intérêts spécifiques des retraités, de les tenir informés de l'activité du syndicat et de les y faire participer sous des formes appropriées. Elle s'est efforcée de mener à bien son mandat malgré des difficultés rencontrées dans l'animation du bureau. Des A.G. ont été organisées en région Parisienne pour informer les retraités et retraits de la situation revendicative et les appeler à participer aux initiatives d'action organisées par l'UCR. Cependant la section Nationale des retraités a des moyens limités au regard des besoins que commanderait une activité régulière en direction des retraits dont le nombre va croissant. Ce congrès devra réfléchir sur les mesures à prendre pour parvenir à une plus étroite coopération entre les sections syndicales locales et la section Nationale des retraités.

6. LE SNTRS-CGT DANS LA CGT

● 6.1 LE SNTRS CGT DANS LES UD ET LES UL

Le niveau de participation de nos sections dans les UD et UL semble avoir bien résisté dans une période de repli du militantisme. Nombre de nos militants sont élus dans les CE d'UD, d'UL ou dans les CD UGICT.

La prise en compte de l'activité interprofessionnelle est cependant très insuffisante et se borne souvent encore à la seule diffusion des tracts interprofessionnels.

L'orientation adoptée lors de notre 18ème Congrès appelait les sections à approfondir la qualité de notre activité dans ce domaine.

"L'activité interprofessionnelle doit interpeller beaucoup plus nos sections syndicales car au delà des principes de solidarité du monde du travail se pose un problème essentiel de survie à terme de nos entreprises.

Il ne suffit pas de répéter que la Recherche est une question nationale, concernant-tous-les travailleurs, il faut le traduire".

La prise en compte des relations recherche société n'est pas au niveau où elle devrait être. A plus forte raison aujourd'hui où l'on assiste à une restructuration des relations Recherche industrie notamment par le biais de nouvelles structures (laboratoires mixtes), de nouveaux types de collaboration (programme Européen) etc...

Si les assises et le colloque de la Recherche avaient permis de tisser des liens nouveaux, il semble aujourd'hui que nous soyons à nouveau en retrait et ce malgré quelques initiatives tant confédérales que de notre part.

La dégradation de la situation économique, les coups portés à la Recherche ont certainement pesé pour détourner les militants de ces problèmes, et les contraindre à "parer au plus pressé".

Au delà de ces difficultés objectives il est nécessaire de réfléchir à la nature des obstacles qui freinent le développement de notre activité dans ce domaine.

● 6.2 UNE PERIODE MARQUEE PAR DES DEBATS IMPORTANTS SUR DES ASPECTS STRATEGIQUES

En trois ans les travailleurs de notre pays ont dû faire face à une aggravation de leurs conditions de vie et de travail :

Accroissement du chômage, baisse du pouvoir d'achat, destructuration-restructuration de l'organisation de leur travail, de leur qualification, remises en cause des acquis sociaux.

Le mouvement syndical CGT a été interpellé dans toutes ses composantes par la dégradation de la situation et ses conséquences dans l'organisation des luttes.

Les congrès qui ont marqué cette période (18ème Congrès de l'UGFF, 2ème Congrès de la FERC, 42ème Congrès de la CGT, 9ème Congrès de l'UGICT) ont été l'occasion pour la CGT d'approfondir sa réflexion sur les conditions nouvelles de la lutte de classe.

Notre syndicat s'est attaché à contribuer aux débats en cours à partir de sa propre expérience des luttes et de la réflexion de ses syndiqués que le Conseil Syndical National s'est efforcé de traduire à l'issue de la préparation de chacun de ces congrès.

6.2.1 Le 18^{ème} Congrès de l'UGFF-CGT (15 au 19/4/85)

Lors de ses travaux, sur mandat du CSN, notre délégation s'est abstenue sur le document d'orientation et le programme d'action, a voté contre le rapport d'activité.

Voici résumées brièvement les raisons de ces votes. Pour plus de détails, cf. le compte rendu CSN du 12/4/85, SNTRS-INFO n°13 du 19/4/85).

● DOCUMENT D'ORIENTATION

Nous avons estimé :

- * insuffisante l'approche des mutations liées à la décentralisation et ses conséquences sur la prise en compte des qualifications nécessaires aux missions des fonctions publiques d'Etat, des régions, des départements et des communes.

- * sans nuance une approche des prétendues inadaptations du syndicalisme CGT des fonctionnaires qui ne prend pas en compte l'extrême diversité des secteurs composant les Fonctions Publiques tant dans leurs missions que dans les formes d'organisation que la CGT a développées dans chacun d'entre eux.

- * que la focalisation de la discussion sur les réformes de structures du syndicalisme fonctionnaire avait fait passer à côté de l'essentiel : comment promouvoir une pratique syndicale bien adaptée aux réalités du terrain, et à la diversité des catégories qui y exercent leur activité ?

- * que la voie choisie pour restructurer le mouvement des fonctionnaires n'intégrait absolument pas la réalité de notre secteur où la politique de recherche reste définie nationalement.

La résolution de notre CSN, soumise au Congrès de l'UGFF concernant l'apport pour le mouvement des fonctionnaires de la titularisation des 40 000 agents des EPST a été rejetée. Notre proposition d'amendement concernant l'opportunité des réformes à faire, leur rythme, leurs modalités a été partiellement repris, ce qui a conduit notre délégation à s'abstenir. (Elle avait reçu mandat de voter contre en cas de rejet).

● PROGRAMME D'ACTION

Il faut rappeler que lors du précédent congrès en Janvier 1982, nos désaccords avec l'UGFF nous avaient conduits à nous abstenir sur le précédent programme d'action. Nous pensions alors qu'il n'était pas possible que l'on puisse élaborer un statut pour les personnels de la recherche à l'aide des mêmes critères qui avaient prévalu lors de la conception du statut des fonctionnaires.

C'est pourquoi, à l'opposé de ce qui était proposé dans le programme d'action, nous avons maintenu que les statuts particuliers sont des éléments dynamiques favorisant la prise en compte et la reconnaissance des qualifications dans les différents secteurs des fonctions publiques.

L'amendement proposé par le CSN allant dans ce sens ainsi qu'un autre visant à reconnaître le niveau BTS, DUT, dans la catégorie A Fonction Publique, à l'image des corps des Assistants Ingénieurs, ayant été repoussé, notre délégation s'est abstenue.

● RAPPORT D'ACTIVITE

Trois raisons essentielles de notre vote contre:

- * Aucune appréciation sur la titularisation des personnels de recherche n'était porté dans le document.

- * Les désaccords connus et évoqués plus haut sur le contenu de nos propositions statutaires comme sur l'appréciation du nouveau statut mais aussi sur les nouvelles structures de valorisation en particulier les GIP et les filiales. L'UGFF avait pris à cet égard des positions allant à l'encontre de celles exprimées tant par la CGT que par la branche recherche de la FERC. Ce fut aussi le cas, par exemple, à propos de l'appréciation concernant la création du corps des Assistants Ingénieurs, ce qui n'avait pas manqué de semer la confusion parmi les personnels lors de la tenue du Conseil Supérieur de la Fonction Publique.

- * D'une façon plus générale en ce qui concernait l'action, le CSN avait suggéré que l'on s'interroge sérieusement sur l'efficacité d'initiatives décidées d'en haut sans véritable consultation.

6.2.2 Le 9^{ème} Congrès de l'UGICT-CGT (30/5 au 2/6/85)

Le SNTRS-CGT approuve sur mandat de la CE du 29 Mai l'ensemble des documents.

6.2.3 Le 2^{ème} Congrès de la FERC-CGT (12/6 au 14/6/85)

Le congrès reprend à son compte les orientations adoptées au congrès de l'UGFF-CGT 2 mois auparavant : la délégation du SNTRS-CGT s'abstient sur le document d'orientation et approuve les 2 autres.

6.2.4 Le 42^{ème} Congrès de la CGT (25 au 29/11/85)

Le CSN des 28 et 29 octobre 85 fait le point de la réflexion lancée dans le syndicat par le CE du 16 septembre 85 (ouverture d'une tribune de discussion dans SNTRS.INFO en complément de celle ouverte dans le Peuple, campagne d'assemblées de sections). Le CSN approuve l'ensemble des documents de Congrès.

Les multiples assemblées qui se sont tenues au cours des 2 mois de préparation (près de 90 réunions) permettent au syndicat de se situer pleinement dans le débat d'idées que constitue par excellence la paration du congrès de la C.G.T.

S'inscrivant résolument dans une démarche d'ouverture le CSN apporte comme contribution au débat, ses réflexions sur la crise, et les conséquences qu'il serait possible d'en tirer au niveau de la pratique syndicale afin de : "disputer au capital sa domination à la source même du profit en partant des aspirations des salariés et des tendances à la reconfiguration du procès de travail."
(cf. Compte rendu du CSN des 28 et 29/10 85 et l'intervention de notre délégué au 42ème congrès dans le BRS N° 246 de décembre 85).

6.2.5 La question du champ de syndicalisation

6251 QUEL ETAIT NOTRE MANDAT ?

Il se nourrissait d'abord et avant tout de la volonté de préserver et d'accroître l'influence dans nos organismes de recherche d'un syndicalisme de masse et de classe, susceptible de peser suffisamment fort, pour influencer sur les orientations de la recherche et faire prendre en compte les revendications des personnels.

Lors de notre 18ème Congrès nous disions :
"Signé il y a 17 ans, l'accord de concertation ne peut prendre en compte les mutations considérables qui ont modifié le CNRS, ses rapports à la société, ni les évolutions intervenues dans la composition socioprofessionnelle des équipes avec leurs conséquences sur les rapports de travail et la définition des politiques scientifiques, ainsi que sur le syndicalisme.

Le SNTRS-CGT considère que le maintien de deux syndicats sur des bases essentiellement catégorielles ne correspond à aucune réalité, au contraire, il est préjudiciable à la démarche intercatégorielle préconisée par les deux syndicats parce qu'il sépare arbitrairement les catégories de travailleurs scientifiques selon des critères dépassés.

Alors que le développement des sciences résulte aujourd'hui de la mise en mouvement complémentaire des outils, des théories et des politiques. Cette complémentarité fait défaut au SNCS comme au SNTRS et n'est pas vraiment compensée par l'accord de concertation.

Pour ces raisons, le SNTRS considère qu'on ne peut en rester à l'accord de concertation au risque de perdre progressivement les avantages que sa dynamique a pu procurer à chacun des syndicats.

De plus, le maintien d'un syndicat FEN parmi les ITA du CNRS crée une situation dans laquelle la CGT se trouve isolée en restant la seule organisation à ne pas syndiquer toutes les catégories de travailleurs scientifiques.

Ainsi, la clause selon laquelle le SNCS et le SNTRS s'engageait à ne pas déborder leur champ de syndicalisation a été détournée par la FEN, pour laquelle cette clause est nulle.

Le SNTRS constate que malgré les appels qu'il a adressés à la FEN depuis 6 ans, cette dernière a choisi de rester parmi les ITA, ce qui le met en situation de prétendre à syndiquer toutes les catégories de travailleurs scientifiques, y compris les contractuels de physique nucléaire (lorsque le SNPCEN aura décidé de se dissoudre à l'issue de l'intégration des personnels dans le nouveau statut).

Le congrès mandate la future direction du syndicat pour que s'engage avec le SNCS-FEN une discussion sur l'unification syndicale, l'approfondissement de la démarche intercatégorielle et la mise en échec de la division syndicale".

6252 Cette orientation était ainsi appréciée par le représentant de la confédération à notre congrès, qui déclarait:

"Vous pensez, nous pensons avec vous qu'il faut prendre des initiatives nouvelles pour avancer dans le processus conduisant à terme à une réunification des catégories. C'est le sens je crois, de la proposition qui est faite d'ouvrir avec le SNCS des discussions sur ce sujet. Dès lors que nous sommes clairs sur la démarche, cette proposition peut être de nature à faire avancer les choses. Un problème comme celui-là ne se règlera jamais par décret d'en haut, si nous voulons qu'il trouve une issue positive, c'est bel et bien par la conviction et l'engagement de la grande masse de nos adhérents et des adhérents du SNCS que nous pourrons progresser de telle sorte que la division syndicale ne soit pas renforcée par d'autres voies."

Si notre orientation était bonne, pour autant sa mise en oeuvre n'était pas facile et pas facilitée par les dissensions internes au SNCS après leur congrès de Bordeaux.

L'activité fractionniste d'une sous tendance de Unité et Action s'intitulant "pour un syndicalisme de lutte" et animée par des membres de l'ancienne direction du SNCS, a contribué plus à renforcer le SNCS sur lui même qu'à l'ouvrir sur la perspective d'un syndicat intercatégoriel.
Pour toutes ces raisons la discussion avec le SNCS préconisée par notre dernier congrès n'a pu avoir lieu.

6.2.6 Pour relancer la réflexion sur le dépassement de la coupure catégorielle et les moyens d'y parvenir, la C.E. de Juin 86 décide de convoquer un CSN sur ce point. Elle soumet à la discussion du syndicat un document préparatoire dans lequel elle propose notamment :

* de conduire un débat dans la presse du syndicat jusqu'à la période du Congrès.

* d'ouvrir une tribune de discussion dans la presse du syndicat jusqu'au Congrès.

* de rechercher avec le SNCS les conditions pour conduire ce débat avec les chercheurs tout en réaffirmant notre attachement au maintien et à l'enrichissement, de notre concertation avec le SNCS. (Cf. BRS n°25 de Juillet 86)
La décision de l'UGFF de créer un syndicat de chercheurs et Assimilés, USCA-CGT, (communiqué de presse de l'UGFF du 23 Septembre 86) et sa reconnaissance immédiate par l'UGICT (Déclaration du Bureau National de l'UGICT du 6 octobre 86) sans aucune concertation et à l'insu du SNTRS-CGT et de la FERC-CGT interviennent en pleine préparation du CSN fixé au 17 et 18 Novembre 86.

6.2.7 Les réactions du SNTRS-CGT à la création de l'USCA-CGT

"(...) La C.E. désapprouve cette initiative. Cette décision, qui concerne directement le SNTRS-CGT dans son champ de responsabilité n'a jamais été discutée avec notre organisation. Elle n'a fait l'objet d'aucun débat dans les instances statutaires de la FERC, ni même à la C.E. et au Bureau de l'UGFF, pas plus qu'à la C.E. de l'UGICT, auxquelles notre organisation est affiliée.

La C.E. du SNTRS-CGT approuve la Fédération qui indique notamment dans une lettre adressée au Bureau Confédéral, que "... la méthode qui consiste à organiser dans le plus grand secret une OPA sur une catégorie de salariés qui relève de plusieurs structures pour tenter d'imposer par le fait accompli son point de vue, est totalement contraire aux pratiques démocratiques qui doivent être la règle de vie dans notre organisation."

"(...) La C.E. du SNTRS-CGT estime que la décision de l'UGFF ne peut que favoriser les initiatives de la FEN tendant à ouvrir son champ de syndicalisation à d'autres catégories que celle du secteur de l'éducation, de la recherche et de la culture."

Elle rappelle que:

" Cette question est en débat dans le SNTRS depuis 1978, année au cours de laquelle une note -jusqu'à ce jour restée sans réponse- a été adressée par le Secrétariat du SNTRS-CGT au Bureau Confédéral, par l'entremise du secrétariat de l'UGICT, soulevant le problème posé par l'implantation du SNPTES FEN parmi les ITA du CNRS ainsi que des conséquences, pour le mouvement syndical de lutte, au CNRS et à l'INSERM, des interactions croissantes entre la recherche et l'ensemble des activités socio-économiques." (Déclaration CE du 29 Septembre 86)

Dans sa déclaration la Commission Exécutive insistait également sur la nécessité "...de ne pas accepter cette pratique du fait accompli".

Bien que perturbée par la décision de l'UGFF-CGT, la préparation du CSN, lancée dès juillet, se poursuit dans les sections et par le canal de la tribune de discussion ouverte dans SNTRS-INFO.

Le CSN des 17 et 18 novembre 86 prend la position suivante:

* il approuve la déclaration de la C.E. du SNTRS du 29/09/86 qui condamne la création par l'UGFF d'une union syndicale des chercheurs et assimilés.

* désapprouve les conditions dans lesquelles cette organisation a été créée, sans aucun débat dans les instances de la CGT.

* mandate la direction du syndicat pour agir dans la CGT pour que soient respectées les conditions du débat démocratique ainsi que les règles du fédéralisme.

* invite l'ensemble des chercheurs et des ITA du CNRS, de l'INSERM, et de l'INRIA, sans aucune exclusive, à se rencontrer pour travailler ensemble à dégager la perspective tracée par le SNTRS d'un grand syndicat CGT dans ces organismes.

* appelle l'ensemble des sections locales du syndicat à développer sans attendre ce débat de masse, démocratique et public, dont la presse du syndicat se fera l'écho jusqu'au prochain congrès et dont la C.E. fera régulièrement le point.

Le SNTRS-CGT avait comme la FERC, saisi le Bureau Confédéral dès le 26 septembre 86 des problèmes soulevés par la création de l'USCA-CGT.

A l'issue de la réunion qui a lieu, suite à cette demande, entre l'UGFF, l'UGICT et le SNTRS-CGT le 24 novembre 86, le secrétaire général de l'UGICT fait les propositions suivantes assorties d'une remarque:

---1) partir du fait qu'il y a divergence sur la manière dont s'est enclenchée la syndicalisation des chercheurs.

---2) aller au terme le plus bref possible vers la constitution d'une CGT aussi adaptée que possible aux besoins des personnels et cohérente sur la base des orientations du 42ème Congrès Confédéral.

---3) rester ancré sur la réalité existante aujourd'hui avec :

* le SNTRS, ce qu'il est et ce qu'il représente, en précisant qu'il n'était pas question que l'USCA syndique les ITA.

* l'USCA qu'on ne demande pas au SNTRS de reconnaître et à qui on ne demande pas de se saborder.

---4) Chacun essaie de se placer dans l'état d'esprit visant à dépasser les cristallisations et la passion pour vivre ensemble.

---5) Ouvrir un grand débat. Le SNTRS a déjà décidé de le lancer sur la base d'un document diffusé massivement. L'USCA décidera de ce qu'elle fera. Selon A. OBADIA ce débat devrait se fixer l'objectif fixé en -2). Concernant les modalités du débat, chacun les déciderait, l'UGICT serait prête à y participer.

La remarque du secrétaire général de l'UGICT a porté sur la nécessité de remodeler le syndicat national vers des syndicats d'établissements avec toutes les coordinations nécessaires, condition, selon lui, pour aller vers la CGT qu'il faut.

Le Bureau National s'en tient à la position définie par le CSN. Il considère qu'elle vaut réponse à ces propositions, ce que confirment les Commissions Exécutives des 6 janvier et 29 juin 87 (cf réponse de la CE aux lettres de l'UGICT dans les n° 5, 8 et 26 de SNTRS-INFO 1987)

6.2.8 Un premier bilan du débat entré ITA et Chercheurs

Les efforts de la CE pour impulser le débat entre les ITA et les Chercheurs se sont heurtés à de grandes difficultés.

En dehors de l'initiative prise par la section de Bordeaux, dont les résultats donnent la mesure des obstacles à surmonter (cf SNTRS-INFO N° 16 du 21/04/87) les discussions sur ce sujet en sont restées, semble-t-il au niveau des directions de section, qui hésitent encore à les élargir à l'ensemble des personnels.

Les réticences rencontrées dès novembre 86 dans la diffusion du tract "Quel syndicat pour les chercheurs et les ITA" ont témoigné de l'émotion légitime des militants et préfiguré les difficultés que nous n'avons pas su ou pu surmonter ultérieurement.

Dans bien des cas, en effet, les militants ont jugé préférable de ne pas divulguer les conditions dans lesquelles avait été créée l'USCA-CGT, pour ne pas ternir l'image de la CGT.

Par ailleurs, il faut reconnaître que si l'aspiration des militants de notre syndicat est très forte à voir les chercheurs se syndiquer à la CGT, celle-ci repose bien souvent sur des raisons sentimentales, ou de fibre syndicale et trouve rapidement ses limites dans les difficultés objectives que les adhérents et les chercheurs rencontrent pour dépasser la coupure catégorielle et aborder ensemble les problèmes auxquels ils sont confrontés.

6.3 LES MOYENS FINANCIERS DANS LA CGT

Des évolutions positives semblent naître dans la façon d'appréhender les difficultés réelles que rencontre l'ensemble de notre mouvement syndical du fait de l'érosion régulière des effectifs et des besoins financiers croissants nécessaires au développement des luttes.

La FERC a mis en place une hiérarchisation des cotisations basée sur le prix moyen du timbre dans chaque syndicat. Les augmentations annuelles suivent les augmentations de salaires de la Fonction Publique.

Le Comité National de l'UGICT n'a pas procédé cette année à une augmentation, préférant développer une campagne d'adhésions.

Un groupe de travail confédéral a été mis en place pour tenter de trouver des solutions. Si, pour l'instant, il n'a pas débouché sur des mesures précises il traduit néanmoins une volonté d'aller vers une solution équitable.

Les interrogations que nous avons formulées au moment de la campagne "urgence CGT" et notre volonté de débattre de ces questions dans la CGT semblent avoir contribué à faire avancer les choses, ce dont nous nous réjouissons.

7. LES RELATIONS AVEC LES AUTRES SYNDICATS

- 7.1 La période 84 à 87 a été marquée par les manœuvres entreprises par la CFDT, FO, la FEN et les autonomes pour constituer un front commun. Les trois syndicats, chacun à leur manière, ont pesé sur le rapport de force pour faire accepter les conséquences de la crise aux travailleurs. Au delà de leurs différences qui ne mettaient pas en cause le fond de leur démarche, ils ont milité activement pour la mise en oeuvre de politiques de renoncement face aux grands problèmes de société tels que la protection sociale, la flexibilité, la politique salariale des gouvernements qui se sont succédés. Quant à la CGC, elle a poursuivi sa politique de division catégorielle. Elle s'est attachée à relayer de plus en plus ouvertement les thèses du libéralisme le plus forcené.

● 7.2 DANS NOS ORGANISMES :

7.2.1 La CFDT

On peut dire que l'influence de la CFDT aura marqué doublement la mise en place du nouveau statut.

* Les statuts particuliers et leurs mise en oeuvre portent les stigmates de la politique dite des "Nouvelles solidarités".

Qu'il s'agisse de l'organisation des concours, la structure des corps, l'intégration des AI, en A.I., les mi-temps ou bien la prime.

* La CFDT a montré peu d'empressement à mobiliser ses militants, quant elle n'a pas délibérément prôné la passivité (primes, intégration des AI). Cependant la mobilisation que les syndicats de la plateforme ont pu susciter l'on contraint parfois à intervenir.

7.2.2 FO et la CGC

Ils ont milité contre la titularisation des personnels en se gardant bien au moment décisif, lorsqu'il a fallu opter pour elle, de s'afficher publiquement contre. Aujourd'hui, ils se servent des insuffisances du statut auxquelles ils ont contribué par leurs attitudes négatives, pour tenter de justifier leurs positions antérieures et récupérer ainsi les mécontentements.

7.2.3 Le SNPTES-FEN

Le SNPTES-FEN n'est pas parvenu 9 ans après son implantation au CNRS par la direction UID de la FEN à franchir le seuil de représentativité (5 %).

7.2.4 L'unité d'action

Lors de notre précédent congrès nous déclarions à propos de l'unité d'action:

"Le SNTRS demeure profondément attaché à l'unité d'action syndicale comme seul moyen pour réaliser des avancées sociales importantes génératrices de transformations économiques, sociales et politiques. Tout en agissant pour réaliser cette unité, il ne conditionne ni son activité, ni ses initiatives à l'accord des autres organisations, au contraire, tout progrès dans cette direction suppose que l'opinion du syndicat soit donnée en permanence aux personnels sur ce qui permet de faire progresser l'action unitaire et sur ce qui peut la freiner. Cette attitude active et réaliste est d'autant plus fondée que les possibilités ouvertes concernant les transformations profondes des structures économiques et sociales, des rapports sociaux, créent des responsabilités nouvelles aux organisations syndicales en appelant les travailleurs scientifiques à intervenir sur le contenu de l'unité et pour sa réalisation".

C'est cette démarche qui a inspiré sans cesse le Bureau National et la Commission Exécutive. Elle a permis comme le relate par ailleurs ce rapport d'activité d'entraîner un nombre important de personnel dans la lutte: 13 Juin 85, 24 Juin 86, 21 Octobre 86 .

● 7.3 L'ACTIVITE AVEC LE SNCS-FEN

Le SNTRS CGT entretient des relations privilégiées avec le SNCS FEN, formalisées par accord de concertation. Les évolutions intervenues depuis le dernier congrès, tant dans la qualité des relations avec le SNCS, que dans le champ de syndicalisation nécessitent de procéder aujourd'hui à un bilan de cet accord de concertation. Celui-ci est abordé dans le document d'orientation.

Ce chapitre du rapport d'activité est donc consacré exclusivement à l'analyse des relations entre le SNCS FEN et le SNTRS CGT en termes quantitatifs et qualitatifs.

7.3.1 Au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA le SNTRS-CGT et le SNCS-FEN force de rassemblement pour l'action

Au CNRS et à l'INSERM, le SNTRS-CGT et le SNCS-FEN sont à l'initiative pour impulser les luttes.

Ils sont force de rassemblement intercatégoriel dans l'action, pour faire échec à la remise en cause de ces organismes et entraîner les ITA et chercheur dans l'action pour la satisfaction de leurs revendications. Pour susciter un rapport de force favorable aux personnels, le SNTRS-CGT et le SNCS-FEN ont organisé seuls ou contribué au rassemblement le plus large possible lors des actions suivantes:

1 février	1985) Bataille pour l'amélioration des
) décrets statutaires après leur
21 mars	1985) promulgation.
) Bilan commun de la LOP et appel à la
) poursuite d'initiatives
17 avril	1985) décentralisées
) suite au 21/03/85.
23 mai	1985) A l'occasion de la préparation du 13
13 juin	1985) plan triénel.
13 mai	1986) Collectif budgétaire.
24 juin	1986) Emplois scientifiques
) Annulation de crédits.
) Blocage CNRS.
11 juillet	1986) Annulation Comité National.

- 12 août 1986) Réforme CNRS
 26 août 1986)
 30 sept 1986) Salaires
 21 octobre 1986)
 4 décembre 1986) Contre l'élitisme et l'autoritarisme
) du D.G.
 10 décembre 1986) Soutien aux étudiants (mort de Malik
 Oussekiné)
 16 janvier 1987) Réforme de l'INSERM
 Semaine d'actions) Pour reprise des concours.
 du 6 au 10 avril) Déblocage du CNRS et CN.
 avec temps fort)
 le 9 avril 1987)
 Actions communes) Pour de bonnes conditions de départ
 en avril) à la retraite.
) Pour débloquent des moyens pour la
) chimie à Toulouse après l'incendie.
 14 mai 1987) Défense de la protection sociale.
 18 juin 1987) Réforme du CNRS, moyens et emplois

* Participation du SNCS-FEN aux actions confédérales

Le SNCS-FEN s'est engagé aux côtés du SNTRS-CGT dans les actions organisées par la Confédération, notamment lors de la journée d'action fonction publique sur les salaires le 19/04/86, puis le 30/09 et 21/10/86. De même les 22 mars et 14 mai 87 pour défendre la Sécurité Sociale et le 9 avril 87 pour les salaires. Cependant des difficultés sont apparues depuis la préparation du 21 octobre 86. Si nous avons nous même émis quelques critiques quant aux conditions de préparation de cette journée, il n'en reste pas moins qu'un travail de sensibilisation en profondeur reste nécessaire sur toutes les questions liées aux garanties sociales, à la défense du secteur publique et privé, à la nécessité de faire converger les luttes de tous les salariés. De ce point de vue, le SNCS, confronté à des difficultés réelles de mobilisation parmi les chercheurs, a depuis cette époque infléchi son activité de masse sur ces thèmes. La participation de chercheurs à ces actions a marqué le pas en conséquence.

* Le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN et le SNPCEN-FEN:
 lère force syndicale au CNRS.

L'accord de concertation a permis la présentation de listes communes SNTRS-CGT SNCS-FEN SNPCEN-FEN lors des 2 élections à collège unique qui se sont déroulées de 84 à 87. (cf détails rubrique Influence)

Lors de chacune d'elles, CNAS du CAES en mars 85 et CA du CNRS en mars 86, la force intercatégorielle a été confirmée par les ITA et les chercheurs comme lère force syndicale avec respectivement 32,7% et 31,6% des suffrages.

Lors de ces mêmes élections, le SNPTES-FEN implanté au CNRS par la Direction UID de la FEN en 78, n'a pu recueillir que 3,96% des suffrages au CNAS alors qu'il renonçait à se présenter au CA.

7.3.2 Les insuffisances de l'activité avec le SNCS FEN

* au niveau local

La diversité des situations paraît relever plus de relations individuelles que d'une réelle volonté de travail intercatégoriel

La concertation au niveau national trouve ses limites dans une application insuffisante localement. Dans nombre de laboratoires, les initiatives communes sur des problèmes locaux ou nationaux sont en recul, alors que c'est à ce niveau que la coupure catégorielle se fait le plus sentir.

* au niveau national

Dans une période où la concertation aurait dû se renforcer le SNCS FEN bien que présent pour faire face à des événements importants, ne paraît pas avoir été toujours convaincu de la nécessité de développer ensemble, dans la diversité de nos approches, une réflexion commune sur la Recherche aujourd'hui au CNRS et à l'INSERM.

Les propositions de discussion sur la politique scientifique et les moyens par secteurs, les modes d'évaluation et le fonctionnement du Comité National faites par le SNTRS CGT pour déboucher sur des axes revendicatifs communs, sont restées sans réponses concrètes. De ce fait des combats communs importants n'ont pu être menés.

Par ailleurs, les contacts entre les deux Directions syndicales ont été marqués depuis deux ans par des difficultés qui se sont aggravées dans la dernière année.

Au manque de préparation commune des réunions avec les Directions d'organismes est venu s'ajouter un relâchement réel de nos liens avec le SNCS qui tend à nous mettre au même niveau que les autres organisations dans ses relations intersyndicales.

8. LES ACTIONS SOCIALES

● 8.1 LE C.A.E.S

(voir en annexe le rapport adopté par la CE des 14 et 15 septembre 87)

● 8.2 LA RESTAURATION SOCIALE AU CNRS

Cet acquis social a toujours fait au CNRS l'objet de batailles pour être amélioré et préservé. Au cours de ces trois ans la direction du CNRS a tenté à plusieurs reprises de s'en prendre à la restauration pour limiter sa contribution financière.

La signature d'un protocole d'accord sur la restauration entre la Direction et le SGEN/SNIRS/FO et SNPTES qui remettait à la Direction du CNRS et à ses AD la responsabilité de gestion des restaurants jusqu'alors exercée par le CAES n'a pas facilité les choses.

Les attaques ont été de trois ordres :

- * Augmentation des prix des tickets restaurant supérieure à l'augmentation des salaires et à l'inflation.

- * Tentative de limitation du droit d'accès dans les restaurants propres pour les étudiants DEA et Post DEA.

- * Volonté de déroger au principe : le rationnaire ne paie que le prix de l'assiette diminué de la subvention administrative.

Le SNTRS-CGT lancera plusieurs pétitions en 84, 85 et 86. En 86, l'une d'elles recueille 1500 signatures. L'intervention des personnels fait reculer la Direction. Celle-ci n'augmente les tickets que de 7,3 % en 86 puis de 3% en 87 au lieu de 12% en 85 .

L'exclusion des étudiants de 3ème cycle donne lieu à des initiatives importantes dans les sections (Bordeaux, Toulouse...) et conduira la Direction finalement à les accepter dans les restaurants propres du CNRS, dans les mêmes conditions que ses agents .

. Contrairement à ce qui était contenu dans le protocole sur la restauration, la Direction tente d'imposer des augmentations de 10 à 30% des tickets pour diminuer sa participation financière et faire payer par les rationnaires une partie du fonctionnement des cantines. Elle fait un chantage :

- * soit elle augmente les tickets,
- * soit elle diminue le budget de l'action sociale.

Le SNTRS-CGT lance une pétition. Si en l'état actuel la Direction semble avoir reculé, la vigilance s'impose dans les mois à venir.

● 8.3 LA FORMATION PERMANENTE

La prise en compte de la Formation Permanente par l'ensemble de notre syndicat est très en dessous des enjeux qu'elle comporte pour assurer les mutations nécessaires au développement de la recherche et des métiers qui la composent.

Si les différents schémas-directeurs ont pu faire l'objet d'une analyse en C.E., préparée par des discussions avec les militants plus particulièrement préoccupés par cette question, notre implication dans ce domaine, a généralement peu souvent dépassé ce stade.

● 8.4 L'HYGIENE ET LA SECURITE

Les incidences des restrictions budgétaires sur le fonctionnement des laboratoires et services ont aggravé une situation déjà préoccupante dans ce domaine. Dans bien des endroits les consignes les plus élémentaires de sécurité ne sont pas respectées, les locaux sont inadaptés, mais plus grave encore est la banalisation d'une telle situation.

Des accidents tels que :

- * L'accident qui a coûté la vie à un agent dans le laboratoire de Physique des Solides à Orsay,
- * L'incendie qui a détruit totalement le bâtiment de Chimie à Toulouse,
- * Les "cancers" de l'institut Pasteur, ont rappelé douloureusement les risques encourus par les ITA et les chercheurs dans l'accomplissement de leur métier.

Force est de constater que devant la multiplicité des coups portés, les difficultés rencontrées pour mobiliser, le syndicat n'a pas consacré à l'hygiène et à la sécurité toute l'attention qui aurait été nécessaire.

Au lendemain de l'incendie de Toulouse le SNTRS-CGT est intervenu avec le SNCS-FEN pour alerter les personnels, susciter leur solidarité et les appeler à appuyer notre intervention pour obtenir :

- * l'ouverture de crédits spéciaux sur les budgets des Ministères concernés et de la Région pour permettre le redémarrage des activités de recherche et d'enseignement.

- * L'ouverture d'une enquête sur les causes de cet accident et la mise en place d'une commission nationale qui devrait veiller à la mise en conformité progressive des bâtiments d'enseignement et de recherche selon un programme annuel précis et concerté.

9. PAIX - SOLIDARITÉ - DROITS DE L'HOMME

9.1 LA PAIX ET LE DESARMEMENT

9.1.1 Partie prenante de toute les initiatives de "L'appel des cent" et de la CGT dans ce domaine le SNTRS a participé:

* Au "Rassemblement National pour la Paix" du 23 juin 85 et lancé une pétition "pour la Recherche de la Paix" dénonçant les dangers que représente l'IDS Américain, dans l'extension de la course aux armements dans l'espace.

* Au "festival de la Paix" du 15 juin 86 sur la pelouse de Reuilly.

* A l'appel du Pr JACQUART "Pour que les hommes vivent".

* A la Ronde de la Paix et au rassemblement du 14 juin 87.

9.1.2 Le SNTRS, le SNCS, le SNPCEN ont fait leurs conclusions du congrès international de Scientifiques de Hambourg, cf. document d'orientation, qui soulignaient notamment que notre qualité de travailleur scientifique nous confère une responsabilité particulière.

Nous remarquons déjà lors de notre dernier congrès, à quel point, même dans un milieu de scientifiques comme le nôtre, la désinformation était grande sur les questions de Paix et de Désarmement, alors qu'il serait fondamental qu'elles soient au coeur de nos préoccupations.

C'est pourquoi nous avons décidé en 85 d'ouvrir dans le BRS une rubrique régulière, traitant de cette question et conçue comme un lien d'échange et d'information. Cette rubrique n'a malheureusement pas eu le suivi qu'on aurait dû lui accorder.

Nous sommes persuadés, comme nous l'avons dit au Congrès de l'UGICT, que:

"... Tant que la Paix ne sera pas intégrée à la pratique professionnelle de chacun d'entre nous, le rapport de force ne sera pas en notre faveur. Il faut rappeler qu'en ce domaine nous sommes très en retard sur de nombreux pays où les militants de la paix s'appuient sur le résultat de leur travail, sur le rôle de leur entreprise, sur des structures officielles pour faire avancer la prise de conscience de tous..."

913

Dans cette optique le SNTRS a initié une démarche originale en proposant au CNRS de lancer un programme de Recherche sur la Paix.

Cette initiative relayée par la suite par le secteur Paix de la Confédération conduisait à ce qu'une délégation de la CGT rencontre les différents directeurs Scientifiques du CNRS.

Au terme de ces rencontres le SNTRS CGT déclarait au Congrès de l'UGICT:

" L'UGICT a entrepris avec le secteur Paix et la CGT, en s'appuyant sur le SNTRS, une action auprès du CNRS, afin que la paix, non seulement traverse certains programmes de recherche, mais devienne en soi un objectif de recherche. Sur ce point, il faut constater que le plus lourd handicap que nous rencontrons est la passivité des personnels, qu'ils soient syndiqués ou non. Je veux dire que nos interventions restent des interventions de sommet, ce qui permet à la direction du CNRS de reconnaître le bien-fondé de notre démarche mais d'en éluder la mise en oeuvre, sous prétexte de difficultés à trouver les hommes prêts à s'investir. Tant que la volonté de paix restera pour beaucoup une position humaniste, cette préoccupation ne représentera jamais plus que quelques lignes dans nos rapports et une mauvaise conscience latente de ne pas oeuvrer comme nous le devrions. Dans cette situation, nous sommes aussi responsables, pour gagner, il faut que nous soyons tous convaincus que c'est aussi en tant que travailleurs que nous sommes concernés ; n'est-ce pas notre force de travail qui est utilisée à des fins que nous refusons ? Il nous faut donc réfléchir sur notre pratique et ses implications, sur le rôle de notre entreprise. Il nous faut convaincre nos collègues et, là, le champ est totalement ouvert. Il nous faut en quelque sorte travailler.

La paix, c'est vraiment l'affaire de chacun d'entre nous, non pas qu'une ou deux fois par an mais chaque jour et dans l'entreprise dans laquelle nous sommes.

Si nous avons fait des projets, souhaitons que notre pratique professionnelle et militante, réellement traversée par une occupation de paix, nous permette d'en faire bien plus lors de notre prochain congrès, car l'histoire ne nous attend pas."

En 1986 le SNTRS a répondu favorablement à la sollicitation des organisateurs du colloque "Sciences et armement" pour les soutenir, notamment en diffusant affiches et dépliants pour faire connaître l'existence de ce colloque auprès des scientifiques intéressés.

9.2 LES INITIATIVES INTERNATIONALES

9.2.1 Divers militants de la CE ont participé à des Rencontres ou Manifestations internationales.

* Congrès Mondial de la Paix à Copenhague dans le cadre de l'année Mondiale de Paix décrétée par l'ONU en 86. Le SNTRS est invité à faire partie de la Délégation française.

* Le SNTRS CGT s'est rendu à Madrid à l'initiative des Commissions Ouvrières pour confronter l'état de nos réflexions sur :

+l'Europe, telle qu'elle est mise en oeuvre aujourd'hui et le rôle que doivent jouer les syndicats.

+l'activité des scientifiques pour la paix et le désarmement.

9.2.2 Une activité insuffisante

L'activité du SNTRS apparaît se cantonner à une activité de sommet. Si les grandes initiatives nationales pour la paix rencontrent dans nos sections un écho non négligeable, nous avons des difficultés à nous emparer de la spécificité de nos métiers pour impulser une démarche au quotidien.

Il y a recul des idées sur la lutte pour la Paix et le désarmement dans la communauté scientifique française. La France par la place qu'elle occupe dans le dispositif militaire mondial (3ème exportateur d'armes) se trouve au coeur des enjeux économiques qui sont posés par les luttes des pacifistes.

Les intérêts financiers qui en découlent pèsent fortement sur les prises de position du monde politique. Cela a pour conséquences d'affaiblir la prise de conscience des travailleurs sur les dangers encourus à cause de cette course aux armements et de rendre nos interventions encore plus nécessaires.

Dans la Recherche on assiste de plus en plus à une militarisation des thèmes et des coopérations scientifiques qui ne sont pas sans conséquences sur la vie des laboratoires du CNRS, c'est aussi la traduction des budgets affectés. Seuls les budgets militaires de Recherche connaissent une progression.

Par le biais de contrats ou de formes d'associations nouvelles, les équipes tentent de drainer des crédits nouveaux tout en réorientant leurs thèmes sur ces "créneaux porteurs".

Dans ces conditions les interventions syndicales de sommet sont inefficaces et c'est dans les laboratoires eux-mêmes que l'action doit être entreprise en relation avec les secteurs scientifiques, nos élus et l'ensemble du Syndicat.

Il en est de même avec le programme Eurêka qui s'éloigne de ses objectifs initiaux, à preuve, la nature des coopérations qui sont décidées et des partenaires qui s'y associent pour se situer sur le même terrain que l'IDS.

Ces transformations de notre outil de recherche s'accompagnent d'un développement de la pratique du secret, d'une mise sous surveillance des laboratoires, d'enquêtes sur les personnes et les équipes.

9.3.3 A propos de Tchernobyl

Cette catastrophe sans précédent dans le nucléaire civil conduisait le SNTRS à faire un communiqué pour protester contre la campagne de désinformation à laquelle étaient soumis les Français:

"On aurait pu s'attendre à ce qu'un accident, au-delà de l'émotion très normale, suscite une réaction de solidarité, une information de l'opinion qui permette l'accès à la connaissance, à une meilleure compréhension !

En effet, l'utilisation des technologies, avancées, ou non, est un problème de société ; la démocratie consiste à en favoriser l'appréciation la plus correcte possible.

Force est de constater que les informations les moins vérifiées, voire les plus alarmistes ont été largement développées, que les autorités françaises se sont réfugiées dans la cachoterie et l'ostracisme politico-économique ; la radio-activité serait à l'Est et pas à l'Ouest.

Nous protestons contre la pratique qui consiste à cacher, y compris aux scientifiques, la réalité des mesures effectuées. S'il semble réaliste de considérer que des mesures de protection sanitaire ne soient pas indispensables, on ne peut accepter qu'en France la radio-activité artificielle produite par des accidents individuels ou des explosions nucléaires expérimentales (les mêmes radio-éléments dans les deux cas) soit tenue secrète.

Il ne s'agit pas seulement d'exiger la "transparence" sur Tchernobyl comme le Gouvernement Français s'en inquiète avec retard sans pour autant montrer l'exemple, mais aussi d'exiger une action réelle des pouvoirs publics en matière de risques technologiques en France même.

Les coups portés à la Recherche, la manie du secret du Service Central de Protection contre les Rayonnements Ionisants (SCPRI, qui dépend de l'INSERM) n'augurent pas favorablement l'avenir.

Le SNTRS-CGT appelle les scientifiques et l'opinion à la vigilance et à l'action en faveur du développement de la Recherche et de la démocratie.

La France ne progressera pas en accusant les autres dans des domaines où elle-même n'est pas a priori exemplaire. La maîtrise de l'utilisation des technologies appelle une Recherche à la hauteur des besoins et une meilleure coopération internationale.

Enfin cet accident rappelle l'urgence du désarmement nucléaire."

9.3 LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

Turquie

1984 * Le SNTRS avec le SNCS et le SNPEN lancent une pétition pour "Exiger des autorités d'Ankara l'arrêt des exécutions et des tortures, la libération des prisonniers politiques et la fin des violations des droits de l'Homme en Turquie".

Afrique du sud,

1985 * Déclaration du SNTRS du SNCS et du SNPEN pour condamner la politique du gouvernement d'Afrique du Sud, et demander l'abolition du système de l'apartheid.

1986 * Appel du SNTRS à la solidarité financière pour soutenir la lutte des travailleurs noirs d'Afrique du Sud.

1986 * Le SNTRS appelle à participer à la manifestation de la CGT du 6 novembre pour s'élever contre la venue de Botha en France.

Colombie

Le SNTRS appelle ses sections à collecter des fonds et à les envoyer au Secours Populaire en solidarité envers les populations victimes de l'éruption volcanique qui a fait 25 000 morts.

Ethiopie

En solidarité avec les familles victimes de la famine due à la sécheresse et qui sont dans des conditions sanitaires catastrophiques, le SNTRS appelle les sections à collecter des fonds pour les envoyer à la Fédération CGT de la Santé.

Nicaragua

Le SNTRS participe à l'initiative de la CGT "Un bateau pour le Nicaragua"

9.4 LES DROITS DE L'HOMME

9.4.1 Dans le monde

Chili

Novembre 86 le SNTRS intervient auprès de l'ambassade du Chili pour condamner l'enlèvement de deux scientifiques de l'Institut Alexandre Leipschutz de Santiago, et appelle ses sections à intervenir auprès du Secrétaire Général de l'ONU et du Directeur de l'UNESCO à Paris.

Suisse

Le SNTRS s'associe au comité Franco-Suisse pour la réintégration au CERN de Patrick Marguerettaz militant syndical licencié.

MICHEL SEURAT

Michel Seurat, chercheur au CNRS est enlevé au Liban en mai 85 avec le journaliste J.P. Kauffman.

Le SNTRS participe à la première manifestation qui rassemble alors plusieurs milliers de personnes le 24 juin.

Un comité International de Scientifiques pour la libération de M. Seurat et des otages emprisonnés au Liban est créé. J.Laforest Physicien Ingénieur de Recherche, membre de notre syndicat est membre de la présidence collective de ce comité.

Le SNTRS apporte son soutien à toutes les initiatives de ce comité. (Conférences de presse, manifeste trilingue, pétition, affiches etc...)

Le 6 mars 86 après l'annonce de l'assassinat de M. Seurat par le Jihad Islamique, le SNTRS appelle à un rassemblement au siège du CNRS et dans les AD.

Le SNTRS-CGT rappelle que l'exceptionnel mode de communication que représente la coopération scientifique et technique ne peut obéir à d'autres considérations que celles de la libre circulation des hommes et des idées et de la compréhension mutuelle entre les peuples.

C'est pourquoi il réaffirme sa condamnation de toute prise d'otage civil, des exécutions et du chantage exercé sur les familles.

Diverses initiatives, pétitions, minute de silence, rassemblement seront organisées par les sections et dans les laboratoires du CNRS.

9.4.2 Le Code de la Nationalité

Le SNTRS est signataire de "L'appel pour le retrait du projet de réforme du code de la Nationalité", lancé par la ligue des Droits de l'Homme et appelle à participer à la manifestation du 15 mars 87.

9.4.3 Les interdits professionnels en France.

Alain Claveau

Le SNTRS appelle ses sections à faire signer des pétitions pour la réintégration d'A. Claveau licencié de chez Dunlop pour avoir été interviewé par un journaliste de l'Humanité sur les conditions de travail dans cette entreprise. L'action menée par l'ensemble de la CGT aboutira à sa réintégration.

Claude Aufort

Le SNTRS appelle les personnels du CNRS à exprimer leur solidarité à Claude Aufort pour sa réintégration au C.E.A.



ANNEXE

LE C.A.E.S

(Rapport adopté par la Commission Exécutive des 14 et 15 septembre 1987)

Rappelons quelques banalités d'une situation "peu banale".

Le CAES, association loi 1901 déclarée en 1957, joue le rôle de comité central d'entreprise en matière de gestion des activités sociales, culturelles et sportives des personnels du CNRS.

Mais un Comité d'Entreprise a des prérogatives importantes en matière économique d'emploi, de connaissances sur l'entreprise. C'est un lieu de confrontation entre le patronat et les organisations syndicales sur le fonctionnement de l'entreprise. Au CNRS cette confrontation est éclatée dans de multiples lieux avec des prérogatives particulières et spécifiques d'un établissement de Recherche.

Cette particularité a engendré pas mal de conflits entre les syndicats qui avaient des conceptions différentes et le CAES association autonome avec ses propres instances de décision.

Cette situation est originale dans la Fonction Publique où la gestion du CAES est indépendante de l'administration du CNRS : pas de représentant de la Direction dans les organismes de gestion du CAES.

C'est le résultat d'un rapport de forces au sein du CNRS où nous avons été d'un poids déterminant avec le SNCS. Cela permet de développer une action sociale pour tous les agents du CNRS, d'éviter la dispersion d'activités sociales dans de multiples associations locales, sportives, culturelles et d'opposer une seule organisation à une direction unique.

On retrouve dans cette dernière démarche, celle qui anime le syndicat dans sa propre structuration. De même l'action sociale s'est développée en même temps que les sections syndicales du syndicat.

Les syndicats, le nôtre en particulier, ont été les moteurs du développement de l'action sociale et nous avons profondément marqué l'évolution du CAES. En retour les difficultés des syndicats se sont répercutées dans l'action sociale et la vie du CAES, notamment autour de la déconcentration administrative du CNRS et les réponses à cette évolution ; et surtout quand a été abordée la définition d'une démarche pour répondre aux besoins de personnels.

Le CAES, à l'image du CNRS, est fortement centralisé, surtout quand ses activités s'adressent à tous les agents quelque soit leur lieu de travail.

Le fonctionnement du CAES est en rapport avec le cheminement des subventions du CNRS accordées nationalement et irriguant en redescendant les différents niveaux du CAES. C'est aussi en cohérence avec l'organisation du CAES, avec un CNAS élu par l'ensemble des personnels.

Cette structuration tend à occulter la remontée des aspirations des personnels et l'élaboration d'une politique correspondante, d'autant que les élus du CNAS le sont sur un programme national des organisations syndicales.

Les syndicats sont d'ailleurs le lien et le lieu de l'élaboration de la politique sociale.

Ce schéma, dans un contexte d'une majorité par un seul syndicat, peut fonctionner. Dans le contexte d'une majorité plurisyndicale et surtout de crise syndicale, il est plus difficile à mettre en oeuvre.

La perte de la majorité par la plateforme SNTRS-SNCS-SNPCEN et l'attitude d'exclusion d'une nouvelle alliance CFDT-CGC à un moment où nous nous opposions à cette alliance sur la politique à suivre dans la gestion du CAES, notamment sur la nature des investissements, nous a amené à développer une attitude oppositionnelle.

Au cours du temps cela nous a affaibli dans la connaissance approfondie de la réalité du CAES. Les élections de 85, en créant une situation nouvelle, ont permis d'aboutir à la conclusion d'un accord de gestion pluraliste du CAES.

A cette élection les personnels avaient exprimé un désintérêt pour le CAES avec près de 50 % d'abstentions et un désaveu de l'ancienne majorité CFDT-CGC qui avaient toutes les deux vu leur influence baisser.

C'est en tenant compte de ces éléments, mais aussi de la nécessité de redresser le CAES, que la plateforme SNTRS-SNCS-SNPCEN s'est affirmée prête à rechercher les conditions d'une gestion pluraliste.

Nous analysons les raisons de cette dégradation par :

- * une inadéquation des services du CAES aux besoins des personnels du CNRS.

- * une mauvaise communication entre les personnels et les élus du CAES conduisant à une mauvaise traduction de leurs aspirations.

- * une lourdeur administrative.

- * la baisse régulière des moyens attribués par le CNRS.

Nous faisons trois propositions pour redresser le CAES :

- * Modifier le fonctionnement du CAES
- * Equilibrer le budget.
- * Elaborer démocratiquement un schéma directeur.

MODIFIER LE FONCTIONNEMENT DU CAES.

Nous préconisons :

- * d'améliorer la prise en compte des aspirations des personnels par une meilleure communication interne du CAES et, entre le CAES et les personnels, une meilleure écoute, une plus grande transparence.

- * de rendre le bureau responsable en lui donnant l'animation politique du CAES en modifiant les prérogatives des commissions.

- * de modifier l'administration du CAES vers plus de souplesse et plus d'efficacité.

- * d'harmoniser le statut des personnels, c'est à dire régler le problème de la double carrière.

EQUILIBRER LE BUDGET.

Pour cela il fallait :

- * Assainir et redresser la situation liée à la construction d'Oléron. Pour mémoire, la construction de la 2ème tranche était terminée en Juin 85 ; en fin 85 il y avait un déficit de 6,574 MF, couvert par le versement anticipé du prêt de 4 MF du CNRS et une autorisation de découvert bancaire.

- * Respecter les équilibres entre les besoins locaux et nationaux en tenant compte de l'existence des régions.

- * Rééquilibrer les inégalités inter-régionales.

- * L'élaboration d'un schéma directeur comportant les orientations et leur financement, en consultant l'ensemble des instances locales, régionales et nationales du CAES et soumis à l'ensemble des personnels.

Ces propositions ont été largement reprises dans l'accord intersyndical pour une gestion pluraliste du CAES.

Nous apprécions aussi les limites d'un tel accord puisque dans un article du BRS nous indiquions :

"Aucun accord aussi complet soit-il ne permet de faire l'économie d'un engagement militant surtout dans ce domaine. Il ne s'agit ni de faire l'impasse sur les divergences, ni de les souligner. Ce qui est en jeu c'est d'abord le niveau des services rendus par le CAES et la capacité du SNTRS à en être le meilleur artisan à l'intérieur de cette alliance, c'est à dire que pour réussir, nous devons rester attentifs aux besoins des personnels. Cela ne suffirait pas, il serait nécessaire d'apporter la preuve de notre compétence à gérer."

Ce paragraphe indiquait bien le défi que nous nous étions donné.

Avant de faire le bilan, rappelons le niveau du salaire différé géré par le CAES et ce qu'en fait le CAES.

Cette année le CAES aura un subventionnement d'environ 15,97 MF du CNRS, de l'IN2P3 et de l'INSU, soit environ 640 F par agent si on compte 25 000 agents. C'est 0,83 % des moyens totaux des labos TGE compris hors opérations immobilières et 0,7 % des moyens du CNRS hors personnels et opérations immobilières. 74,5 postes sont mis à la disposition du CAES, soit environ 10 MF, soit environ 400 F par agent. C'est 0,18 % de la masse salariale du CNRS pour 0,3 % des postes.

Le total des subventions et de la valeur des postes affectés au CAES représente 0,3 % du budget total du CNRS. En 86 le budget global du CAES, intégrant les apports des agents aux activités nationales, c'est 40 MF. Si on considère l'ensemble du budget social du CNRS en 85 (restauration, aides, logement, locaux sociaux, allocations enfances), c'est 113 MF pour 8366 MF, soit 1,3%.

Colonies 2516 départs avec une subvention moyenne de 1615 F.

C.L.E 22315 journées, avec une subvention de 45 F par journée

Voyages 338 personnes, 2690 nuitées, subv. moyen. de 1183 F.

Vacances environ 65000 nuitées, subv. moyen. environ 55 F p/jour et une moyenne de 9 jours par famille.

Soit au total pour ces 3 activités, colonies, voyages, vacances, environ 4 000 agents touchés, 16 % des agents CNRS auxquels il faut ajouter les agents participant aux activités locales.

En 86, le budget utilisation des subventions se répartissait en 70 % en fonctionnement, 5 % en personnel, 25 % en investissement. 1/4 des subventions était versé aux régions en fonctionnement et équipement. C'est à la fois important comme acquis et en même temps très insuffisant en regard des besoins.

ACTIVITES DES ELUS

Nos élus minoritaires au sein du bureau du CAES, avaient un certain handicap après la période oppositionnelle précédente, renforcée par notre faiblesse militante pour investir tous les secteurs d'activité du CAES. Ils ont dû user de persuasion pour convaincre et rassembler les énergies disponibles pour avancer dans le rapport plurisyndical du CAES. C'est dans ce contexte que l'accord de gestion pluraliste a été mis en oeuvre.

Formellement l'accord de gestion s'est réalisé, mais l'esprit qui devait l'animer s'est insuffisamment concrétisé.

Le fonctionnement du CAES a été modifié, le bureau a été totalement responsabilisé et il est l'animateur de la politique du CAES. C'est ce que l'on a voulu, mais toute une série de difficultés que nous analyserons plus loin, ne lui a pas permis de jouer le rôle politique que nous souhaitions.

LE STATUT DES PERSONNELS a été harmonisé et l'accord de la Direction de prendre à sa charge une indemnité différentielle entre le salaire CNRS et la situation CAES n'ayant pu aboutir, le CAES a appliqué un système identique.

Cela s'est fait en concertation avec les personnels et les remous ont été limités:

Sous l'impulsion de nos élus, une gestion homogène des emplois et des carrières a été réalisée.

A la fin 85, la situation budgétaire était très difficile avec un déficit de 6 2 000 F, suite à la

réalisation d'Oléron. A la fin 86, il n'était plus que de 1,064 MF, avec une amputation de 0,6 MF après les élections de Mars 86, l'équilibre devait être atteint en 87 malgré que le CNRS n'ait pas accordé les 0,766 MF promis.

Le poids des investissements d'Oléron a pesé sur les rééquilibrages possibles et constitue, jusqu'en 1991 par remboursement des emprunts, un obstacle important.

Néanmoins, la part consacrée au subventionnement des CLAS et des régions passe de 24,7 % en 86 à 27 % en 87. Et à l'intérieur de cette enveloppe en 86 et en 87, un rééquilibrage favorisant les régions historiquement défavorisées a été effectué.

Dans la même période des postes du secrétariat national ont été transférés aux régions et la titularisation des mi-temps à temps plein a été possible pour 2 secrétaires de Sections Locales.

La transparence du budget a été améliorée en présentant la globalité budgétaire par incorporation de la valeur des postes CNRS, ceci afin d'avoir une vision plus précise de la réalité du CAES, notamment dans le secteur vacances.

En effet, le CPL d'Aussois fonctionne essentiellement avec des agents CNRS que le CAES ne paie pas. En fait il s'agit d'un subventionnement indirect du CNRS.

On pourrait objecter que le CAES ne payant pas ces agents le prix de séjour à Aussois ne devrait pas comprendre leur coût et être ainsi très bas. Le CAES n'a pas suivi cette démarche et a choisi de gérer collectivement cet acquis en ne faisant pas de discrimination entre centres de vacances, permettant aux personnels du CNRS de partir dans tous les centres de vacances en étant aidé par des tarifs dégressifs.

En presque deux années, nos élus ont pu faire la démonstration de leur capacité à gérer. C'est positif pour le syndicat et lui donne la possibilité de faire des propositions crédibles, mais c'est insuffisant d'en rester là parce que notre but est de renouveler les pratiques militantes pour améliorer la prise en compte des aspirations et leur diversité.

C'est dans ce domaine que nous avons le moins avancé, c'est aussi le plus difficile. Le fait que le CAES n'ait pas pu établir un schéma directeur montre l'ampleur des changements à introduire.

Dans le CAES nous nous heurtons :

* A 30 ans de pratiques centralistes, avec des surcharges sur la valeur "sociale" des activités des

sections locales, et ses conséquences. C'est à dire on règlemente, ou on structure pour être certain de la bonne utilisation des moyens du CAES. Avec des effets dans l'administration nationale du CAES qui est assez jalouse de ses prérogatives et distille une bureaucratie en rapport avec des contentieux entre administration nationale et administration locale ou régionale.

* A des tendances très lourdes à vouloir traiter les problèmes de manière gestionnaire ; l'exemple de la surfacturation de 3 % en 86 est révélatrice à cet égard.

Le CAES, en pratiquant ainsi réglait partiellement son problème d'annulation budgétaire par la Direction du CNRS et voulait sensibiliser les agents. Ce faisant, s'il les sensibilisait, il les isolait dans des rapports individuels et il ne sensibilisait pas l'ensemble des agents.

Alors que la démarche du syndicat était tout autre, il proposait une réaction collective des personnels dans le cadre général des annulations globales sur le budget de la Recherche.

Cet exemple est révélateur de l'attitude de la CFDT qui maîtrisant bien la gestion essaie, par cet intermédiaire, de régler des questions politiques sans réellement les aborder.

En même temps, le CAES est un organisme de gestion et il faut beaucoup d'effort pour saisir la nature des questions politiques et les aborder correctement. D'où la nécessité de rapports étroits entre les élus et le syndicat, afin de confronter les points de vues plus idéalistes du syndicat à ceux plus gestionnaires des élus et c'est vrai à tous les échelons de la vie syndicale, quelque soit la valeur des militants sociaux.

REGIONALISATION DU CAES

Devant l'aspiration des militants sociaux a plus d'autonomie et face à la déconcentration administrative du CNRS, la régionalisation du CAES a été un thème de débats houleux depuis de nombreuses années. Deux volontés contradictoires se sont opposées entre organisation nationale ou organisation régionale du CAES, avec des exacerbations comme la volonté de fédération de régions CAES préconisée il y a quelques années par la CFDT.

Aujourd'hui les régions sont issues d'un regroupement volontaire des sections locales pour organiser en commun ce qu'elles ne peuvent faire seules, et parfois animer des activités de caractère régional.

C'est à ce niveau que sont attribués par le CNAS du CAES les moyens des activités Sports, Loisirs, Culture

et une partie de l'Enfance des sections locales, et la région en fait la répartition entre les Sections Locales.

En dehors de cette prérogative, les régions n'ont pas de véritables responsabilités. Faut-il aller plus loin ?

La CFDT, en même temps qu'elle se désengage dans les Sections Locales et qu'elle facilite l'élection de listes asyndicales mais proches de ses conceptions, aurait tendance à donner plus de prérogatives à des régions élues. Ce qui lui permettrait de conserver par les régions un moyen de contrôler les Sections Locales et d'imposer ses conceptions.

Pour nous, l'important est que le CAES réponde au mieux aux besoins des personnels du CNRS et leur donne ainsi les possibilités de s'investir. Pour cela est-il nécessaire de donner plus de responsabilité aux niveaux intermédiaires du CAES ? La section locale n'est-elle pas la mieux placée pour réaliser ce rapport CAES/agents. Mais le national n'est-il pas trop éloigné des agents pour certaines activités ? Et en conséquence, quelle reconfiguration des activités du CAES ? Ce sont des questions à réfléchir concrètement dans leurs implications et à confronter avec nos possibilités militantes.

Le CAES n'est pas seulement un organisme de gestion collectif du salaire différé, par son action il participe au renouvellement de la force de travail des personnels, ce qui est un enjeu disputé par les forces du capital. En termes d'économie, par exemple le tourisme social ; dans l'idéologie ex : opposition de l'individuel au collectif, la solidarité, l'organisation d'activités par les salariés eux-mêmes.

Ce sont des aspects essentiels qui nous motivent pour préserver le CAES et assurer son développement, malgré les difficultés d'une gestion pluraliste avec ses compromis.

La stratégie du syndicat qui nous a conduit à avoir une présence active dans le CAES national reste valable. Elle est bien en rapport avec l'activité développée dans les CLAS qui sont souvent gérés de manière pluraliste.

Mais gestion pluraliste ne signifie pas intersyndicalisme. C'est à dire que chacun se présente sur son programme et c'est après les élections qu'on examine les conditions d'une gestion pluraliste.

Nous devons continuer d'être ambitieux, malgré le rapport de force pour faire progresser notre conception de l'action sociale, améliorer la prise en compte des aspirations des personnels et leur diversité.

4. LE RENFORCEMENT

5. LA DEMOCRATIE SYNDICALE

- 5.1. LES SECTIONS LOCALES
- 5.2. LA REGIONALISATION
- 5.3. LA SECTORIALISATION
- 5.4. LA PRESSE SYNDICALE
- 5.5. LA FORMATION SYNDICALE
- 5.6. LES INSTANCES DE DIRECTION

5.7. LA SECTION NATIONALE DES RETRAITES

6. LE SNTRS-CGT DANS LA CGT

- 6.1. LE SNTRS-CGT DANS LES UL ET LES UA
- 6.2. UNE PERIODE MARQUEE PAR DES DEBATS IMPORTANTS

SUR DES ASPECTS STRATEGIQUES

- 624. LE 1^{er} CONGRES DE L'UEFF-CGT
- 627. LE 2nd CONGRES DE L'UEFF-CGT
- 628. LE 3rd CONGRES DE LA FEEL-CGT
- 629. LE 4th CONGRES DE LA CGT
- 630. LA QUESTION DU CHAMP DE SYNDICALISATION
- 631. LES REACTIONS DU SNTRS-CGT A LA CREATION DE L'USCA-CGT
- 632. UN PREMIER BILAN DU DEBAT ENTRE L'ITA ET L'ARCHEVOC

- 544. LA COMMISSION EXECUTIVE
- 545. LE COMITE SUPRIOR NATIONAL
- 563. LE BUREAU NATIONAL

7. LES RELATIONS AVEC LES AUTRES SYNDICATS

- 7.1. LA PERIODE DU 2nd A 3rd
- 7.2. DANS NOS ORGANISMES

7.3. L'ACTIVITE AVEC LE SNCS-FEU

- 724. LE SNTRS-CGT
- 725. LE SNTRS-FEM
- 726. L'UNITE D'ACTION
- 727. AU COURS DE L'INTERM UN 2nd L'INRIA LE SNTRS-CGT. LE SNCS-FEU
- 731. FORCE DE RAISEMBLEMENT POUR L'ACTION

7.3.2. LES INSUFFISANCES DE L'ACTIVITE AVEC LE SNCS-FEU

8. LES ACTIONS SOCIALES

- 8.1. LE CAES (VOIR ANNEXE)
- 8.2. LA RESTAURATION SOCIALE
- 8.3. LA FORMATION PERMANENTE
- 8.4. L'HYGIENE ET LA SECURITE

9. PAIX - SOLIDARITE - DROITS DE L'HOMME

- 9.1. LA PAIX ET LE DESARMEMENT

9.2. LES INITIATIVES INTERNATIONALES

9.3. LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

- 9.4. LES DROITS DE L'HOMME

- 911
- 912
- 913
- 921
- 922
- 933

- UNE ACTIVITE INSUFFISANTE
- A PROPOS DE TCHERNOBYL
- 9.4.1. DANS LE MONDE
- 9.4.2. LE COSE DE NATIONALITE
- 9.4.3. LES INTERDITS PROFESSIONNELS EN FRANCE

ANNEXE : LE CAES